EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 28

PARCS DE STATIONNEMENT EXPLOITÉS PAR VINCI
INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ 2014

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par les délégataires de service public doit être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Délibérante. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des comptes-rendus d'activité (exercice 2014) concernant la gestion des parcs exploités par le groupe VINCI (Jaude/Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, Les Carmes/Delille et Blaise Pascal), dont les rapports figurent sur le CD joint.

-1- Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, St Pierre et Allagnat

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA (Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne) devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé en 1986, la Ville a en outre confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat » et en 1987, celle du parc Saint-Pierre. Depuis le 1er janvier 2009 et suite à une réorganisation interne, ces trois parcs de stationnement sont gérés par la Société VINCI-PARK-SERVICES, filiale de la Société VINCI-PARK.

Le statut juridique du parc Jaude/Vercingétorix est la concession, le statut juridique des parcs Saint-Pierre et Allagnat est l'affermage. Ces contrats arriveront à échéance le 31 décembre 2016 (avenant voté lors du Conseil Municipal du 24 avril dernier).

L'exploitant déclare avoir réalisé en 2014 pour 22 800 € de travaux (50 383 € en 2013 et 37 600 € en 2012).

Concernant 2015, et comme suite aux négociations menées par la Municipalité, pour le parc JAUDE, VINCI a budgété pour 110 000 € de travaux. Les petits travaux demandés par la Commune et réalisables en interne ont été effectués durant l'été. Les gros travaux liés à la sécurité et à l'accueil des personnes à mobilités réduites pour un montant estimé à 110 000 € par VINCI ont débuté en juillet.

Pour le parc Saint-Pierre, l'exploitant déclare avoir réalisé pour 11 300 € de travaux en 2014 (32 700 € en 2013 et 4 800 € en 2012). Il déclare avoir provisionné 30 600 € pour 2015.

Le nombre total d'emplacements en 2014 exploités par VINCI dans le cadre de la Délégation de Service Public était de 581 places (291 places de stationnement sur deux niveaux pour Jaude, 177 places sur deux niveaux pour Saint Pierre et 113 places de stationnement sur un niveau pour Allagnat).

1 - 1- Parc JAUDE/VERCINGETORIX

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers «horaires», (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). La sortie reste libre 24H/24.

Le tarif appliqué aux visiteurs était de 1,50 € la première heure (1,40 € en 2013). L'abonnement mensuel était de 89,80 € (88 € en 2013). Afin de respecter les dispositions de la loi « HAMON », une nouvelle grille

tarifaire est en place depuis le 1er juillet 2015 dans les trois parcs qui accueillent les usagers horaires (Jaude, St Pierre et Blaise Pascal).
(voir les travaux du Conseil municipal du 26 juin dernier).
La fréquentation horaire a augmenté de 6,72 %. Elle a généré une recette de 477 000 €. La recette horaire a augmenté de 6,07 % par rapport à 2013. Elle représente 72 % du chiffre d'affaires. Le ticket moyen est resté stable (3,05 € en 2014 pour 3,04 € en 2013).

Les abonnés ont généré une recette de 164 000€. Le nombre d'abonnés a diminué de 11,61 %, par rapport à l'année précédente mais la recette s'est maintenue (-1,81 % par rapport à 2013). La baisse de fréquentation a été compensée par l'augmentation tarifaire (+4,4 % environ).

1 - 2- Parc SAINT-PIERRE

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). La sortie reste libre 24H/24.

Le tarif appliqué aux visiteurs était de 1,50 € la première heure (1,40 € en 2013). Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés était de 81,60 € (80 € en 2013).

Le nombre des usagers horaires est en baisse (-5,08 %), mais le chiffre d'affaires reste stable (-0,96 %), soit 310 000 € en 2014 pour 313 000 € en 2013. La fréquentation horaire représente 78 % du chiffre d'affaires de l'établissement. Le ticket moyen passe de 2,61 € à 2,74 €, soit une augmentation de 4,71 %.

Le nombre d'abonnements a augmenté de 4,88 % et le chiffre d'affaires a augmenté de 2,63 %.(90 765 € en 2014 pour 88 469 € en 2013).

1 - 3- Parc ALLAGNAT

L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Le tarif mensuel « abonnés » était de 78,60 € (75 € en 2013). Le nombre d'abonnements a augmenté de 3,68 % par rapport à l'année précédente. La recette a augmenté de 8,82 % (conjugaison de la hausse de fréquentation avec les hausses tarifaires), soit 74 000 € en 2014 pour 68 000 € en 2013.

-2- Parc de stationnement Les Carmes Delille

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes Delille » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK. Ce contrat arrivera à échéance en 2026.

Ce parc dispose de 149 places publiques au 1er niveau et de 142 places en amodiations et en copropriété au 2ème niveau.

Ce parc est accessible 24H/24 uniquement aux abonnés. Le tarif mensuel « abonnés » était de 53,10 € (52 € en 2013). Un tarif trimestriel préférentiel a été institué en 2007 (155 € aujourd'hui pour 144 € en 2013). Si ce tarif préférentiel était significatif à l'origine, suite aux augmentations tarifaires annuelles, il devient aujourd'hui anecdotique (4,30 € d'économies pour un trimestre).

Le nombre d'abonnés a diminué de 6,10 %, soit une baisse de recette de 4,60 %, soit 88 691 € en 2014 pour
92 964 € en 2013.

Il est à noter que la Ville a fait reprendre les joints de chaussée au dessus de l'équipement pour faire cesser les désordres liés aux infiltrations et pour lesquelles la Ville est au contentieux contre le syndic de copropriété.

-3- Parc de stationnement Blaise Pascal

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de l'Hospital). La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA le 28 décembre 2007. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2016 (voir avenant voté lors du Conseil municipal du 24 avril 2015).

Le parc est accessible 24/24 et 7/7 aux abonnés. Il est ouvert de 7H00 à 20H30 aux usagers «horaires». Le badge magnétique permet la sortie 24/24.

Le tarif appliqué aux visiteurs était de 1,50 € la première heure (1,40 € en 2013). Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés était de 86,70 € (83 € en 2013).

Les 475 places de stationnement (dont 87 places en « *amodiation* ») ont généré 236 000 € de recettes horaires et 313 000 € de recette abonnés.

Le nombre d'abonnements a baissé de 9,79% et la recette de 6,01 %. La fréquentation horaire est en augmentation (+7,01%) et la recette augmente de 9,32 %.

Le ticket moyen est à 3,52 €, soit le plus important. On stationne vraisemblablement plus longtemps dans ce parc que dans les autres qui est un peu plus éloigné du centre-ville.

L'exploitant indique avoir réalisé pour 10 600 € de travaux en 2014. Il indique avoir provisionné pour 25 900 € en 2015.

Cet équipement aurait besoin d'un sérieux rafraîchissement ainsi que de la reprise de l'étanchéité de la dalle. Ces points sont en cours de négociation entre la Ville, VINCI et le syndic de copropriété dans le cadre des négociations de fin de contrat.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 octobre 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Cyril CINEUX

VINCI PARK

DAJ

Direction Régionale
Immeuble Noilly Paradis
146 rue Paradis
13006 Marseille
T. 04 91 37 34 34
F. 04 91 37 34 30

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

Réf. VS/ABR 384-15

Lettre recommandée avec AR

Marseille, le 20 mai 2015

Monsieur le Maire
Ville de Clermont-Ferrand
10 Rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : Rapport d'activité 2014 - Parc Blaise Pascal

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport d'activité 2014 concernant le parc de stationnement Blaise Pascal.

Nous vous faisons également parvenir des éléments complémentaires conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous trouverez donc ci-joints :

- Une note générale « Etablissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » accompagnée des documents suivants :
 - Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel.
 - Règles et méthodes comptables exercice 2014 (Annexe 1).
 - Gestion des Services communs exercice 2014 (Annexe 2).

Mes services se tiennent à votre disposition pour analyser à votre convenance l'ensemble de ces documents.

Le rapport joint répond, pour la période 2012-2013, aux principales demandes formulées dans votre courrier du 17/04/2014 (réf. 14:6011). Nous rassemblons les autres éléments, en particulier pour les années antérieures et nous ne manquerons pas de vous les transmettre dans les semaines à venir.

Direction des Affaires Juridiques
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma haute considération.

Courrier arrivé le :

2 JUIN 2015

Enregistrement POST OFFICE
N° AO/2015/6791

Jean-Marie GEFFROY
Directeur Régional

SOCIETE AUXILIAIRE DES PARCS D'AUVERGNE - SAPA
4 place de la Pyramide
Immeuble Ile de France - Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.vincipark.com
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 Euro
333 582 344 RCS Nanterre - SIRET 333 582 344 en cours d'attribution
APE 5221 z - TVA FR 81 333 582 344

Pour toute correspondance :
VINCI Park
146 rue Paradis
13006 Marseille

VINCI PARK

Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (I-données comptables – exercice 2014)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2014.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2013 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).
Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire.
Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 24 avril 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER

VINCI PARK

Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. <u>Produits et charges directs</u>

 Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

 - Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

 - Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. Les frais de structures

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2014 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2014, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la VNC [1] (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2013. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

* *
*

[1] Hors impairment tests

VINCI PARK

Annexe 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphythéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

ANNEXE 2
(R1411-7 - I - b)

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2014

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2013, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2014, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobiway, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- Existence d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

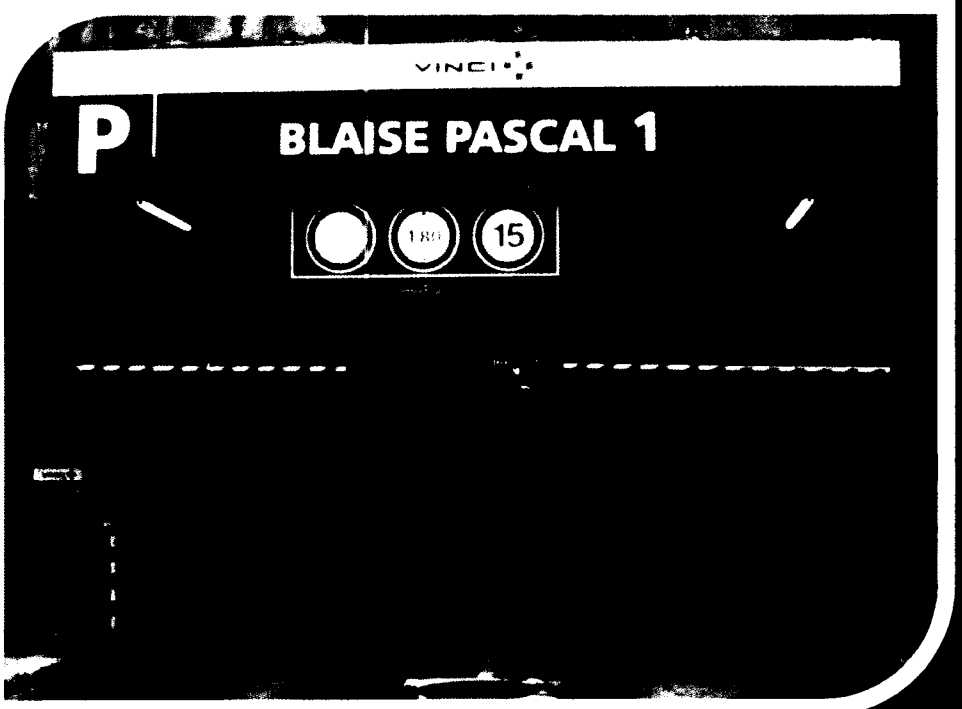
- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

VINCI PARK

Compte rendu d'activité

Ville de Clermont-Ferrand



Parc de stationnement Blaise Pascal

2014

VINCI Park France 4place de la pyramide 92800 Puteaux La Défense
N° Azur 0810 26 3000
www.VINCIpark.com

Direction Régionale VINCI Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

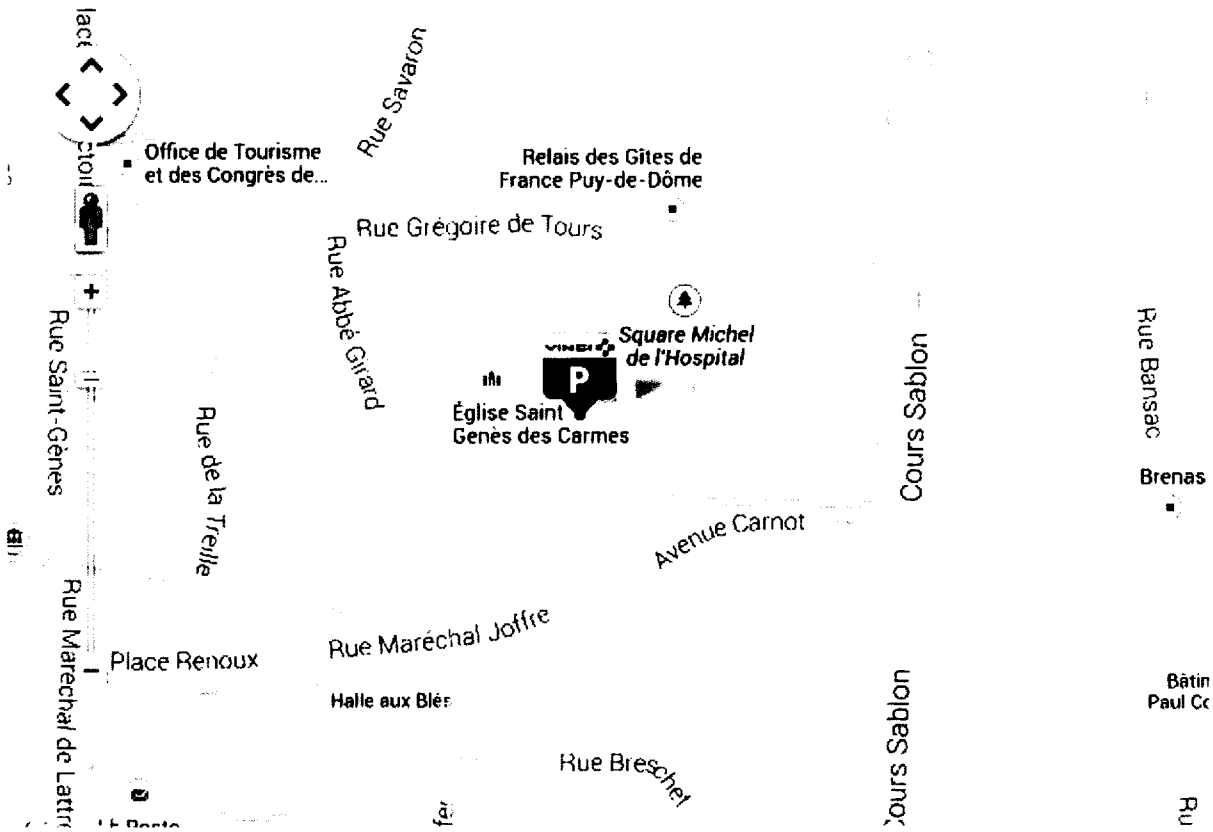
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



■ **SAPA - Parking Blaise Pascal**
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux La Défense
www.VINCIpark.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1
1.2. Présentation de l'ouvrage 1
1.3. Services du parc 2

2. COMPTE RENDU FINANCIER 6

2.1. Politique tarifaire 6
2.1.1. Tarifs horaires 6
2.1.2. Tarifs abonnés 7
2.1.3. Tarifs forfaits 7

2.2. Analyse détaillée de l'activité 8
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 8
2.2.2. Fréquentations horaires des ouvrages 10
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 11

2.3. Compte de la délégation 12
1.1.1. Inventaire des immobilisations au 31/12 14

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 16

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 16

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 17

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 18

4.1. Charte d'engagements 18
4.2. Surveillance et propreté 19
4.3. Développement durable 19
4.4. Formation du personnel 21
4.5. Initiatives et actions commerciales 22
4.5.2. Opérations commerciales - Communication 23

5. CONCLUSION 26

ANNEXE 27

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 27

Annexe 2 Bilan 2014 28

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont-Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe VINCI Park, l'exploitation du parc de stationnement Blaise Pascal dans le cadre d'un contrat de concession en date du 25/02/1971.
Le contrat est d'une durée de **45** ans et expirera le 24/02/2016. La Ville et VINCI Park souhaitent prolonger le contrat jusqu'au 31/12/2016.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de ANGELY Marie-France, assistée d'un adjoint, sous l'autorité de Eugène BERTRAC, Responsable de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Jean-Marie GEFFROY, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2014, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image du parc, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc comprend 470 places de stationnement sur 5 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 - 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Lundi 8h30-15h30 Du Mardi au Vendredi 09h/12h-13h/18h45 Samedi 9h00-16h00**
Box	**Oui**	Amodiation	**Oui**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR en P2	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**3**	Nb de Bornes de Sortie	**2**
Vidéosurveillance	**Oui**		

[redacted]

1.3. SERVICES DU PARC

Services à la mobilité :	
Des solutions pour les motos 	**Avec une offre de 4 000 places de stationnement motos réparties sur 250 parcs de stationnement, VINCI Park tient à apporter à sa clientèle conductrice de motos et de scooters des services axés sur l'accueil et la sécurité à des tarifs préférentiels de plus de 50% par rapport à un abonnement voiture.**
Services privilèges :	
Bons Plans PROMO	**Garer sa voiture dans un parking VINCI Park est maintenant synonyme d'économies et de Bons Plans. Le système de Bons Plans créé par VINCI Park permet de faire profiter aux clients de ses parcs de stationnement des offres promotionnelles exclusives proposées par les commerçants du quartier.**
Guide Petit Futé petit futé	**Vous êtes plutôt « Sports à sensation », « Vacances avec les enfants », « WE en Europe », « Restos » ... ou même tout cela à la fois, téléchargez une sélection de guides du Petit Futé et bénéficiez des meilleures adresses et bons plans pour un été réussi !**
Relation Client :	
Numéro Azur N°Azur	**Avec le numéro Azur de VINCI Park, écoute et réactivité assurée !** **Parce que la disponibilité fait partie intégrante de ses engagements, VINCI Park met à la disposition de ses client un numéro AZUR (prix d'un appel local) et accessible 7 j/7 j, 24 h/24 h : le 0810 26 3000. Un service client de qualité.** **Qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parking VINCI Park, les clients peuvent composer le numéro Azur, présent sur tous nos supports (ticket, brochure, site web...). S'ils ne retrouvent plus l'entrée « piétons » de leur parking ou s'ils ont égaré leur ticket de stationnement, ils peuvent demander assistance aux opératrices du service client basé en France. Le 0810 26 3000 est là pour tous ceux qui en ont besoin, à toute heure du jour ou de la nuit.**

Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) 	**Le CNTO est un service de qualité qui assure la sérénité du client et l'aide à tout moment. Ce centre spécialisé et imaginé par VINCI Park supervise les parkings 24h/24, 7j/7 et assiste ses clients.**
Réseaux sociaux 	**Pour dialoguer avec ses clients internautes, VINCI Park est désormais présent sur les réseaux sociaux. Deux canaux distincts ont ainsi été créés pour garder le contact : une page Facebook et un compte Twitter.** **Nouveautés, actualités, événements locaux, offres spéciales, services à découvrir, etc.... Autant d'occasions de liker !**
Contrôles Qualité 	**Soucieux de la qualité de son service, VINCI Park effectue un contrôle de l'accueil et de ses équipements régulièrement. Un client mystère note le parking avec un indice qualité, mesure le confort du client. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.** **<u>En quoi consistent ces visites mystères ?</u>** **Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des appels et des visites de manière anonyme dans les parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc de stationnement visité.** **Ils apportent aux équipes de VINCI Park des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients VINCI Park.** **Ces interventions mystères permettent d'établir un indice de qualité pour chacun des parcs. Chaque manager de site est encouragé à faire progresser son indice de qualité au profit des clients.** **<u>Le baromètre téléphonique:</u>** **Le téléphone est un lien privilégié entre un client et le parc de stationnement (demande de renseignements, réponse à une offre commerciale, traitement d'une réclamation,...). A ce titre nos collaborateurs sont régulièrement formés à l'accueil téléphonique. A ce titre encore, la prestation téléphonique est auditée par la même société spécialisée, 2 fois par an, selon le scénario suivant : l'auditeur joue le rôle d'un client à la recherche d'une place de parking à louer (2 appels par vague). Différents items sont notés (nombre de sonneries avant décrochage, présentation, écoute du client, proposition du produit le plus adapté,...).**

Charte d'engagement	Parce que VOUS êtes notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous ».
Applications :	
Site Internet http://www.VINCIpark.com	Le site Internet de VINCI Park est simple d'utilisation et permet de cibler les parkings VINCI Park par ville, les services proposés par le parc et des liens spécifiquement créés par VINCI Park permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.
Application Smartphone	Vous possédez un smartphone ? Découvrez l'application VINCI Park qui vous permet d'aménager votre stationnement sur mesure. Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible IPhone et Androïd), VINCI Park permet à chacun d'organiser facilement ses trajets. À tout moment, vous pouvez trouver le parking le plus proche, voir les disponibilités en temps réel, profitez d'offres promotionnelles et découvrir tous les services sur place. Dans certains parcs de stationnement, vous pourrez également réserver votre place à distance
Services qualité et confort :	
Radio VINCI Park	Radio VINCI Park, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc. Cette radio exclusive propose une musique destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement.
Choisir le moyen de paiement :	- Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose ses parcs de stationnement et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie. - La carte TOTAL GR : VINCI Park l'accepte pour faciliter la vie des professionnels. Le détenteur de cette carte est facturé mensuellement et évite ainsi l'accumulation de notes de frais.

Offre Anniversaire 	Bon anniversaire chez VINCI Park ! Le jour de son anniversaire, tout automobiliste peut, sur simple présentation d'une pièce d'identité, se voir offrir son stationnement horaire dans le parking de son choix
Accès aux personnes à mobilité réduite 	Plus que pour tout autre, VINCI Park est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de ses clients à mobilité réduite. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles
Horaires d'ouverture 	Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.
Le Kiosque VINCI Park 	Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque VINCI Park. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts VINCI Park a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits.
Poésie en sous-sol 	Depuis 2005, VINCI Park s'associe au Printemps des poètes, association soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication, en menant sa propre opération « Poésie en sous-sol », dont l'objectif est de partager des extraits de poésie avec les clients de ses parkings. Ainsi, chaque année au mois de mars, des affiches reprenant des extraits de poèmes ou des aphorismes fleurissent dans les parkings et des recueils de poésie sont offerts aux clients de VINCI Park et à des écoles.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

Augmentation des tarifs horaires, abonnés et forfaits au 1er octobre 2014.

2.1.1. TARIFS HORAIRES

	Tarifs	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
1H00	1,50€	0,60€
2H00	3,00€	1,10€
3H00	4,30€	1,60€
4H00	5,50€	2,10€
5H00	6,80€	2,60€
6H00	7,90€	2,60€
7H00	9,00€	2,60€
8H00	10,00€	2,60€
9H00	11,00€	2,60€
10H00	12,00€	2,60€
11H00	12,00€	2,60€
12H00	12,00€	2,60€
24H00	14,60€	-

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H P1 Mensuel	86,70€
Abonnement 24H/24H P2 Mensuel	78,60€
Abonnement 24H/24H P1 PMA	84,70€
Abonnement 24H/24H P2 PMA	76,50€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) Mensuel	23,00€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) PMA	22,00€
Abonnement 24H/24H P1 Annuel	953,70€
Abonnement Motos P1 Mensuel	40,90€

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Tarifs
Carte congrès durée 24h00	8,50€
Carte congrès durée 1 mois	90,00€

CARTES A DECOMPTE

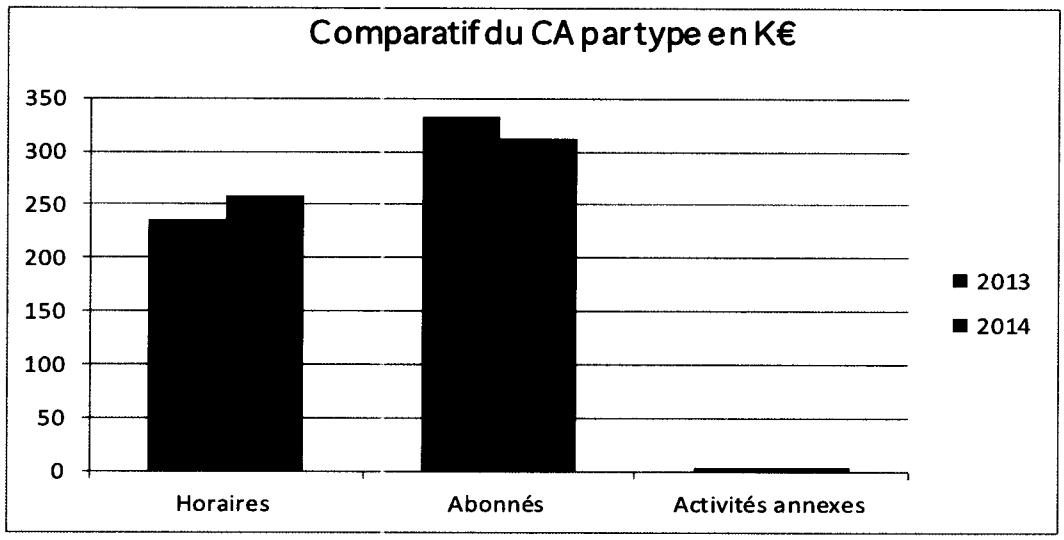
	Tarifs	
	Montant	Valeur
Carte à décompte	15,00€	17,00€
Carte à décompte	30,00€	34,00€
Carte à décompte	45,00€	52,00€

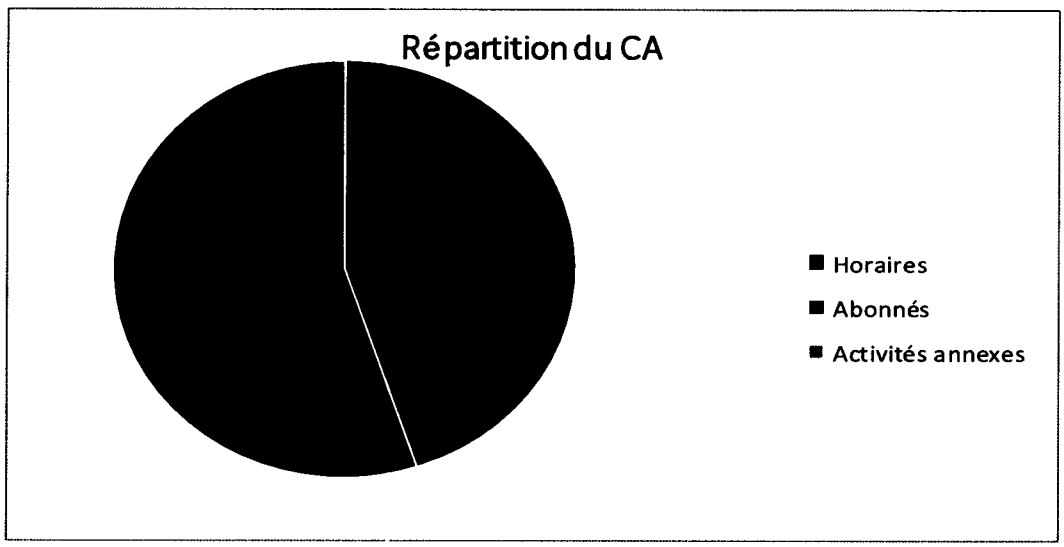
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2013	236	333	4	573
2014	258	313	4	575
ECART	9,32%	-6,01%	0,00%	0,3%
REPARTITION DU CA	45%	54%	1%	100,00%





Les recettes totales du parc sont en augmentation de 0,3 % par rapport à n-1.

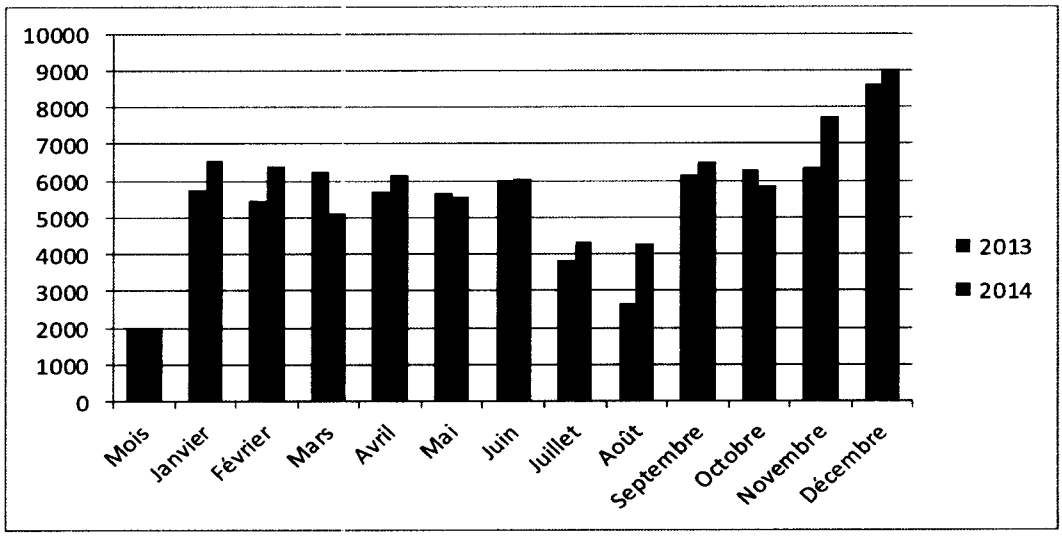
EVOLUTION DU TICKET MOYEN (HT)

2013	2014	% d'évolution
3,46 €	3,52 €	1,70%

Le ticket moyen TTC 2014 est de 4.22€.

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DES OUVRAGES

Mois	2013	2014	EVOLUTION
Janvier	**5 746**	**6 561**	**14,18%**
Février	**5 455**	**6 427**	**17,82%**
Mars	**6 234**	**5 125**	**-17,79%**
Avril	**5 736**	**6 164**	**7,46%**
Mai	**5 679**	**5 578**	**-1,78%**
Juin	**6 014**	**6 062**	**0,80%**
Juillet	**3 852**	**4 316**	**12,05%**
Août	**2 631**	**4 296**	**63,28%**
Septembre	**6 169**	**6 507**	**5,48%**
Octobre	**6 327**	**5 857**	**-7,43%**
Novembre	**6 379**	**7 753**	**21,54%**
Décembre	**8 639**	**9 039**	**4,63%**
Total	**68 861**	**73 685**	**7,01%**



La fréquentation horaire est en progression de 7,01% par rapport à l'année précédente.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2013	2014	ECART N-1
Janvier	[illegible]	[illegible]	-5,41%
Février	[illegible]	[illegible]	-6,65%
Mars	[illegible]	[illegible]	-4,68%
Avril	[illegible]	[illegible]	-2,47%
Mai	[illegible]	[illegible]	-1,79%
Juin	[illegible]	[illegible]	-1,83%
Juillet	[illegible]	[illegible]	-5,22%
Août	[illegible]	[illegible]	-12,11%
Septembre	[illegible]	[illegible]	-11,95%
Octobre	[illegible]	[illegible]	-56,95%
Novembre	[illegible]	[illegible]	-14,39%
Décembre	[illegible]	[illegible]	-10,58%
Total	**458**	**417**	-9,79%

RECETTES ABONNES TTC :

Mois	2013	2014	Evolution %
Janvier	[illegible]	[illegible]	-3,04%
Février	[illegible]	[illegible]	-5,60%
Mars	[illegible]	[illegible]	-22,12%
Avril	[illegible]	[illegible]	17,15%
Mai	[illegible]	[illegible]	0,28%
Juin	[illegible]	[illegible]	-1,72%
Juillet	[illegible]	[illegible]	-1,01%
Août	[illegible]	[illegible]	-9,46%
Septembre	[illegible]	[illegible]	-7,89%
Octobre	[illegible]	[illegible]	-4,83%
Novembre	[illegible]	[illegible]	-19,07%
Décembre	[illegible]	[illegible]	-12,13%
TOTAL	**398 464 €**	**375 553 €**	-5,75%

Le nombre d'abonnement sur l'exercice est en baisse de 9,79%.
De ce fait, la recette « abonné » annuelle accuse une perte de 5,75% par rapport à l'année précédente.
La baisse s'explique par la résiliation du contrat d'abonnement de 26 places de parking par l'hôtel du département du Puy de Dôme ainsi que la résiliation de 6 places réservées par la Poste.

[redacted]

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2014
Horaires parcs	262 876
Abonnés parcs	312 629
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	19 289
Sous Total Chiffre d'Affaires	594 793
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	23 683
Sous Total Autres Produits	23 683
Total Produits d'Exploitation	**618 477**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-121 229
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 955
Personnel Intérimaire d'Exploitation	
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-123 184
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-12 804
Entretien : Contrats	-11 858
Electricité, Fluides	-2 856
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-3 256
Location Matériel d'Exploitation	-68
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-30 843
Actions Commerciales	-2 191
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-2 130
Frais Administratifs et Divers	-1 197
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-5 519
Total Charges Directes d'Exploitation	**-159 545**
Police d'Assurances	-4 202
Sinistres	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-51 411
Redevances Aux Concédants	
Taxes et Versements Assimilés	-49 065
Autres Charges et Provisions Courantes	
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-15 609
Frais Généraux Siège	-38 422
Total Autres Charges d'Exploitation	-158 709
Total Autres Charges d'Exploitation	**-158 709**
Total Charges d'Exploitation	**-318 254**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-47 735
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-47 735
Total Charges Non Courantes	**-47 735**
EBIT	**252 488**
Frais Financiers	-8 301
Total Frais Financiers	-8 301
Total Frais Financiers	**-8 301**
Resultat Net avant Impot Parc	**244 187**

[redacted]

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	650 407,46	15 902,99	634 146,24	16 261,22
INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	514 825,59	20 241,42	489 328,74	25 496,85
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	63 414,43	5 097,15	49 740,37	13 674,06
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	3 273,26	0,00	3 273,26	0,00
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	36 311,53	3 526,15	6 325,84	29 985,69
MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	814,70	0,00	814,70	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 855,25	0,00	2 855,25	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	2 479,73	0,00	2 479,73	0,00
PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	487,97	0,00	487,97	0,00
BIENS DE RETOUR	1 274 869,92	44 767,71	1 189 452,10	85 417,82
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	23 322,73	2 967,10	5 541,72	17 781,01
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	961,75	0,00	961,75	0,00
BIENS DE REPRISE*	24 284,48	2 967,10	6 503,47	17 781,01
TOTAL Clermont-Ferrand Blaise Pascal	1 299 154,40	47 734,81	1 195 955,57	103 198,83

quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	1 299 154
Immobilisations valeur comptable nette	103 199
Immobilisation en cours	37 304
Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	**-26 956**

1.1.1. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2014	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2014
01/01/1974	PARKING BLAISE PASCAL	626 515,46	15 280,86	610 422,00	16 093,46
01/01/1974	PARKING CLERMONT	56,56	1,70	56,56	0,00
01/01/1979	SUPPLEMENT PARKING	19 968,08	554,67	19 945,83	22,25
16/07/1984	PORTE POUR BOX	485,55	11,84	359,57	125,98
19/03/1987	PORTE BOX 1	536,77	0,00	536,77	0,00
02/04/1987	RIDEAU DE BOX	902,96	0,00	902,96	0,00
13/12/1993	ACHAT 2 PLACES MATER	971,59	0,00	971,59	0,00
12/05/1997	CREATION 2 PLACES	970,49	53,92	950,96	19,53
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	650 407,46	15 902,96	634 146,24	16 261,22
01/04/1974	EDF BRANCHEMENT	1 014,40	0,00	1 014,40	0,00
01/04/1977	LACOSTE 1 MEUBLE	175,47	0,00	175,47	0,00
30/01/1978	COFFRETH 1 POMPE	484,33	0,00	484,33	0,00
09/06/1978	COFFRETH 1 POMPE	472,74	0,00	472,74	0,00
01/04/1982	PRIOU GRILLE	7 187,21	0,00	7 187,21	0,00
31/08/1983	POL AGRET FERME	609,80	0,00	609,80	0,00
29/12/1988	AMENAGEMENT	2 079,10	0,00	2 079,10	0,00
31/12/1988	PORTE BASCULANTE	498,51	0,00	498,51	0,00
19/10/1994	ASCENSEUR OTIS	28 866,07	0,00	28 866,07	0,00
31/05/1995	CLIMATISATION AUVERFROID	4 847,88	0,00	4 847,88	0,00
22/01/1996	MACONNERIE NOUVELLE	1 993,77	0,00	1 993,77	0,00
24/07/1997	CAISSON LUMINEUX	4 116,12	0,00	4 116,12	0,00
30/12/1997	PORTAIL METALLIQUE	2 309,83	0,00	2 309,83	0,00
04/04/1998	DEMOLITION MUR	663,15	0,00	663,15	0,00
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	2 873,23	143,66	2 358,82	514,41
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	454,12	22,71	372,88	81,24
30/07/1998	CORBEAUX DUPLAIX	11 664,57	583,23	9 576,31	2 088,26
07/10/1998	ENSEIGNE PANNEAU	564,06	0,00	564,06	0,00
16/10/1998	TELEJALONNEMENT	3 681,64	0,00	3 681,64	0,00
16/11/1998	NICHE CAISSE	765,60	0,00	765,60	0,00
01/01/1999	TELEJALONNEMENT	21 098,55	0,00	21 098,55	0,00
30/09/2000	TRAVAUX PARKING	2 452,49	0,00	2 452,49	0,00
01/10/2002	DOMES ETANCHEITE	114 782,48	0,00	114 782,48	0,00
01/10/2002	CHAMBON SERRURERIE PARKING 1	17 268,00	0,00	17 268,00	0,00
01/10/2002	PLOMBERIE CHASSOT	24 915,00	0,00	24 915,00	0,00
01/10/2002	MACONNERIE A.GARCIA	51 085,31	0,00	51 085,31	0,00
01/10/2002	HONORAIRES MARTINON	13 531,21	0,00	13 531,21	0,00
01/10/2002	SAHIN BATIMENT PEINTURE EXTEN	6 553,67	0,00	6 553,67	0,00
01/10/2002	ELECTRICITE P2 KELLER ANDRE	13 875,92	0,00	13 875,92	0,00
01/10/2002	TRAVAUX ELECTRIQUE VENTILATION	5 111,27	0,00	5 111,27	0,00
01/10/2002	MARQUAGE AU SOL LLACER	1 175,10	0,00	1 175,10	0,00
01/10/2002	CAISSON LUMINEUX GILLARD	3 709,00	0,00	3 709,00	0,00
07/01/2003	MACONNERIE GARCIA	18 405,63	0,00	18 405,63	0,00
11/01/2003	SERRURERIE RUILLON	1 070,50	0,00	1 070,50	0,00
30/04/2003	TRAVAUX SOLS ENTREE P1+POUTRE	3 767,46	0,00	3 767,46	0,00
11/07/2003	CLIMATISATION LOCAUX	4 114,00	0,00	4 114,00	0,00
01/01/2004	PEINTURES PARKING	19 023,43	0,00	19 023,43	0,00
30/05/2006	CONFORMITE ASCENSEUR	23 338,20	0,00	23 338,20	0,00
30/06/2006	CARRELAGE BUREAU	2 511,84	251,18	2 136,06	375,78
11/05/2007	FOURNITURE/POSE SIGNALETIQUE	5 165,00	516,50	3 948,04	1 216,96
29/06/2007	FOURNIT.POSE SIGNALETIQUE	1 489,00	148,90	1 118,18	370,82
02/08/2007	PANNEAUX REGLEMENT INTERIEUR	704,00	70,40	522,12	181,88
12/10/2007	TRX SAS ENTREE	14 454,81	1 445,48	10 439,14	4 015,67
12/10/2007	DETECTION INCENDIE	26 591,05	1 772,74	12 802,58	13 788,47
12/10/2007	PORTE COUPE-FEU	10 899,92	726,66	5 247,88	5 652,04
12/10/2007	PEINTURE PLAFOND MURS	407,86	27,19	196,36	211,50
12/10/2007	PEINTURE PLAFOND MURS	31 144,29	2 076,29	14 994,79	16 149,50
12/12/2007	FOURNITURE SIGNALETIQUE	859,00	85,90	606,01	252,99
	INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	514 825,50	7 870,84	469 926,07	44 899,52
01/04/1974	DESAUTEL INCENDIE	1 780,60	0,00	1 780,60	0,00
14/06/1994	SONORISATION PARKING	3 319,03	0,00	3 319,03	0,00
29/06/1998	MAGNETOSCOPE SONY	792,73	0,00	792,73	0,00
20/12/2000	MATERIEL DE PEAGE	684,19	0,00	684,19	0,00
30/09/2002	CAMERA OBJECTIF FLAGELECTRIC	2 879,79	0,00	2 879,79	0,00
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	5 800,00	386,67	2 967,29	2 832,71
02/07/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	826,00	55,07	413,10	412,90
24/11/2007	MATERIEL DE PEAGE	554,56	0,00	554,56	0,00
02/10/2008	INTERPHONIE BLAISE	12 115,00	807,67	5 046,83	7 068,17
30/12/2008	MISE NORM CB5-2 BLAISE	20 088,00	0,00	20 088,00	0,00
30/04/2011	CAMERA	1 088,10	136,01	499,70	588,40
25/07/2012	DEPOSE ET REPOSE BORNE SORTIE PARC P2	1 235,00	123,50	300,99	934,01
01/11/2013	FOURNITURES CENTRALE INTRUSION	7 290,40	1 458,08	1 701,76	5 588,64
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 961,03	992,21	1 158,03	3 803,00
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		1 137,94	7 563,77	-7 563,77
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	63 414,43	5 097,15	49 740,37	13 674,06
10/07/1996	ELECTRON SHOP	430,82	0,00	430,82	0,00
18/11/1997	COMPRESSEUR	609,80	0,00	609,80	0,00
01/07/2003	ONDULEUR CB RACHAT	41,77	0,00	41,77	0,00
17/07/2007	ONDULEUR PEAGE	2 190,87	0,00	2 190,87	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	3 273,26	0,00	3 273,26	0,00
31/05/2011	AMENAGEMENT BUREAU	1 902,00	190,20	682,64	1 219,36
11/08/2011	FOURNIT/POSE RIDEAU METALLIQUE AUTOMATIQ	3 150,00	210,00	712,27	2 437,73
31/07/2012	PROTECTION METALLIQUE BARRIERE SORTIE	1 895,00	189,50	458,73	1 436,27
01/10/2012	MODIF.PART.SOCLE BARRIERES	1 530,00	153,00	380,83	1 149,17
01/07/2013	CLIMATISEUR LOCAL SURVEILLANCE	2 817,00	281,70	448,40	2 368,60
01/08/2013	FOURNITURE ET POSE GARDE CORPS TYPE S8	12 568,50	1 256,85	2 190,02	10 378,48
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	12 449,03	1 244,90	1 452,95	10 996,08
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	36 311,53	3 526,15	6 325,84	29 985,69
08/06/2004	PACK GIGASET TELEPHONE	814,70	0,00	814,70	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	814,70	0,00	814,70	0,00
21/10/1996	ORDINATEUR COMPAQ	1 436,07	0,00	1 436,07	0,00
06/11/2001	ORDINATEUR AMD DURON 800 M	787,74	0,00	787,74	0,00
11/07/2005	PC PROCESSEUR PENTIUM	631,44	0,00	631,44	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 855,25	0,00	2 855,25	0,00
30/04/1974	MEUBLES LUCQUET	57,17	0,00	57,17	0,00
30/04/1974	MEUBLES LUCQUET	266,79	0,00	266,79	0,00
01/10/1974	CHAISES FAURE	69,82	0,00	69,82	0,00
01/12/1974	BUREAU ARMOIRE	555,52	0,00	555,52	0,00
01/12/1975	CIOLINO ARMOIRE	213,43	0,00	213,43	0,00
09/06/1983	REFRIGERATEUR	89,79	0,00	89,79	0,00
19/03/1998	PLACARD RANGEMENT	580,83	0,00	580,83	0,00
17/05/1998	FAUTEUIL ROVOCHAIR	646,38	0,00	646,38	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	2 479,73	0,00	2 479,73	0,00
12/05/2000	CAISSE	487,97	0,00	487,97	0,00
	PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	487,97	0,00	487,97	0,00
	TOTAL BIENS DE RETOUR	***1 274 886,92***	***32 397,13***	***1 170 049,43***	***104 820,49***
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	846,83	787,86
01/01/2013	AXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	2 137,90	8 551,64
17/05/2013	AUTOLAVEUSE 5680	10 998,50	1 571,21	2 556,99	8 441,51
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	23 322,73	2 967,10	5 541,72	17 781,01
29/09/2006	ECRAN 17"+POWERMAT+IMPRIMANTE+CAB USB	961,75	0,00	961,75	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	961,75	0,00	961,75	0,00
	TOTAL BIENS DE REPRISE	***961,75***	***0,00***	***961,75***	***0,00***
TOTAL	**630010 Clermont-Ferrand Blaise Pascal**	1 299 164,40	35 364,23	1 176 552,90	122 801,50

1.1.2. REALISE DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

Libellé	2014 Montant Investissement	2014 Montant Gros Entretien	Fournisseur
Remplacement d'une évacuation d'eau pluvial en fonte	1 570 €		DOM'ETANCH
Modification de l'évacuation du conduit de ventilation	2 876 €		DOM'ETANCH
Changement de la double porte coupe feu	3 213 €		CLOISERALU
Changement d'une seconde porte coupe feu	1 841 €		CLOISERALU
Remplacment d'une porte métallique sécurisée	1 618 €		CLOISERALU
TOTAUX	10 623 €	- €	

Commentaire :
Les travaux ont été missionnés par la copropriété (gérés par le syndic).

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	3	OUI	4
Borne de sortie	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Barrière	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	5	OUI	4
Caisse automatique CB	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Centrale de gestion	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
Caisse manuelle	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	SCHEIDT & BACHMANN	MONEYLINE INGENICO	2	NON	
Interphonie	COMMEND	ALCATEL	11	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	OTIS	OTIS	1	OUI	11
Porte automatique	PORTIS		3	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	DESAUTEL	DESAUTEL	42	OUI	1
Sonorisation		BOUYER	1	NON	-
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	-
Caméras	SV2I	COLOR IR CCD	8	NON	-
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	2
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2
Ventilation	ELYO SUEZ	ALTIS	7	OUI	1
Pompes de relevage	ELYO SUEZ		2	OUI	1
Détection incendie	SIEMENS	SIEMENS	1	OUI	1

[redacted]

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

Libellé	2015 Montant Investissement	2015 Montant Gros Entretien
Renforcer l'éclairage des escaliers	2 175 €	
Grille non conforme sur le cheminement extérieur	675 €	
Remplacement du volet de sécurité pour l'escalier situé en terrasse	2 850 €	
Modification du bureau d'accueil pour l'accès aux PMR	4 500 €	
Mise en place des nez de marches et podotactiles	2 800 €	
Mise en place des peintures au sol et murales spécifique PMR	4 500 €	
Remplacement de la cuve du séparateur hydrocarbure	4 200 €	
Réhabilitation du revètement sur une partie du parking terrasse	4 250 €	
TOTAUX	25 950 €	- €

Commentaires :
Ces travaux ont été identifiés et seront soumis au vote des copropriétaires.

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. CHARTE D'ENGAGEMENTS

Parce que nos clients sont notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous».

Cette charte repose sur 4 fondamentaux :

- Capitaliser sur la promesse client de VINCI Park. Ce sont les grands thèmes qui font l'engagement et la qualité de nos parkings au quotidien : sécurité, propreté, qualité de l'accueil, identité sensorielle comme la radio VINCI Park, l'Eau de VINCI...
- Compléter cette promesse par des engagements liés à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux services à la mobilité,
- Gagner en lisibilité et en compréhension, avec 4 grandes séquences facilement mémorisables pour tous les utilisateurs des parkings VINCI Park, ainsi que des pictogrammes associés comme autant de marqueurs visuels.
- Faire de cette charte un outil de travail et un outil qui engage tous les collaborateurs de VINCI Park.



4.2. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de 8 caméras de vidéosurveillance.
Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).
Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée le lundi 08h30/15h30, du mardi au vendredi 09h00/12h00-13h00/18h45 et le samedi 09h00/16h00, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.
L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

[redacted]

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, VINCI Park mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

4.4. FORMATION DU PERSONNEL

L'ÉCOLE | VINCI PARK

L'ÉCOLE DE COMMERCE DU STATIONNEMENT

Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement





4.5. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.5.1. DIFFERENTES CARTES

- **« LA CARTE A DECOMPTE »:**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte ou à son rechargement.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

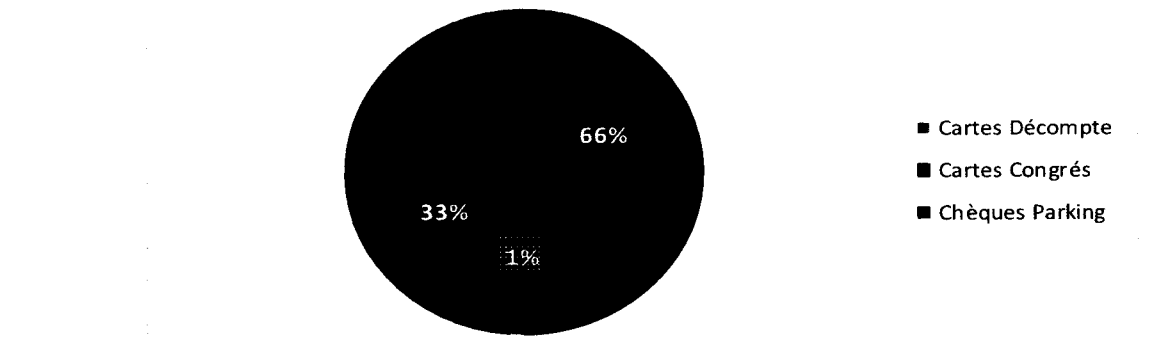
- **« Le CHEQUE PARKING »:**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES »:**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO VINCI Park et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	4	99	200



4.5.2. OPERATIONS COMMERCIALES - COMMUNICATION

Street Marketing

Pour faire vivre le parc et renforcer sa notoriété, VINCI Park a déployé des offres commerciales à destination de futurs abonnés. Nous proposons une « offre découverte », qui permet de bénéficier d'un mois gratuit dès l'achat de deux mois d'abonnement, sur présentation du flyer que nous distribuons sur des zones cibles dans la zone d'influence de chacun des parkings.

Partenariats:

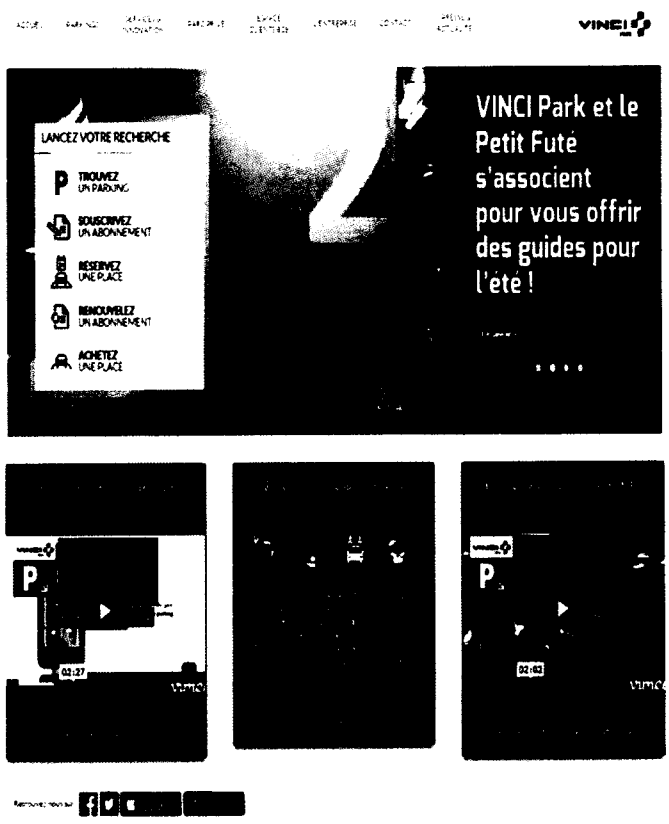
- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, VINCI Park a développé des services innovants pour se :

- **Chercher ou se garer,**
- **Connaitre les Bons Plans à proximité du Parking,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

My VINCI Park sur Internet ou sur Smartphone permet de faire cela :

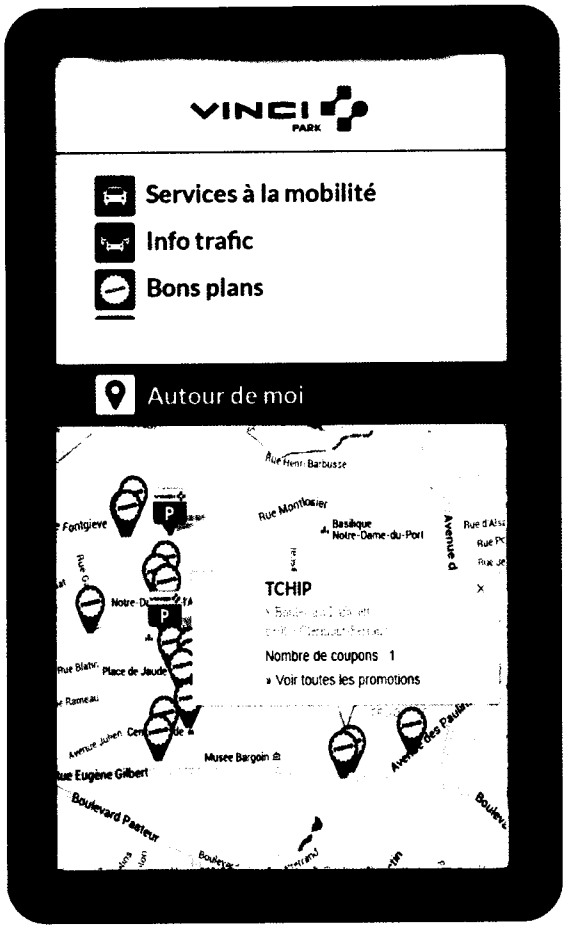


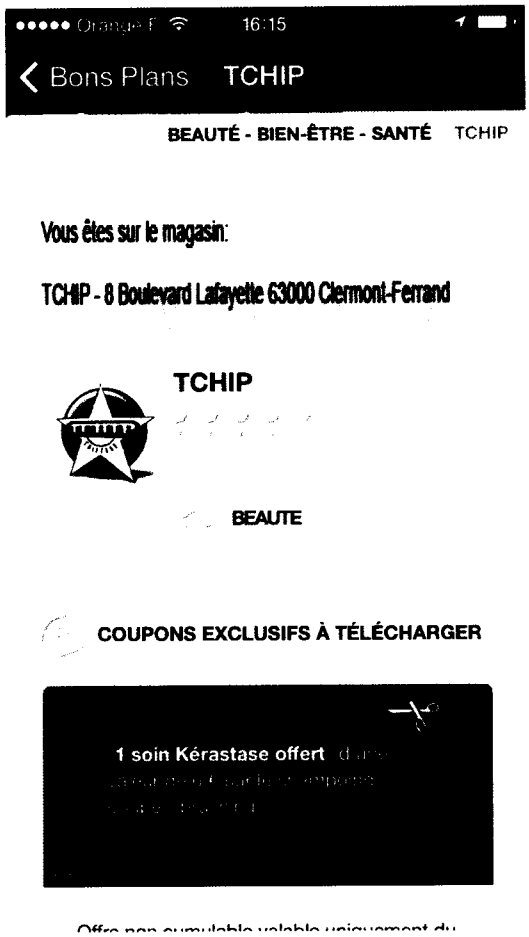


Bons Plans

Une recherche sur la ville donne les bons plans suivants. Les coupons de réduction sont mis en ligne directement par les commerçants.

Exemple d'affichage de bons plans avec le coupon de réduction associé :

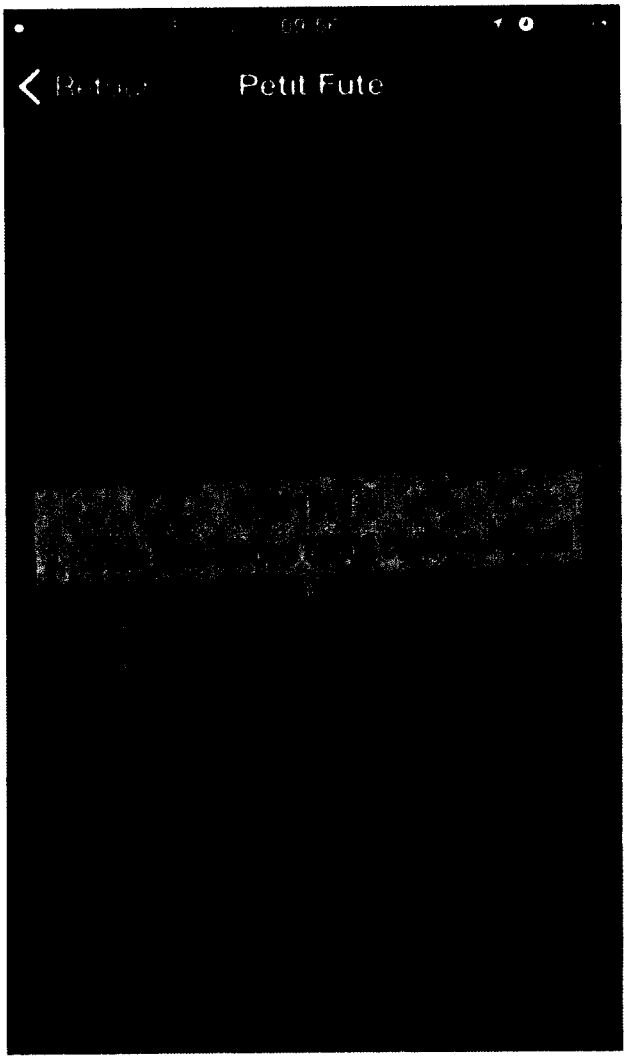


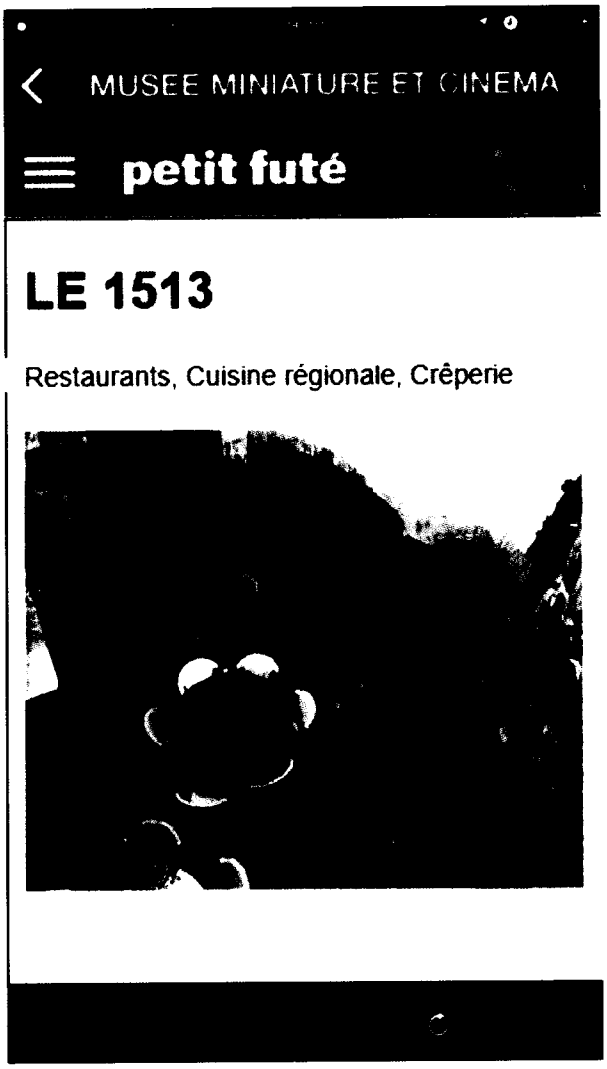


Petit Futé

Une recherche sur la ville extrait les informations du Petit Futé

Exemple d'affichage d'une activité culturelle :





5. CONCLUSION

VINCI Park attache beaucoup d'importance à ce parkings situé au cœur de Clermont-Ferrand et souhaite le dynamiser.
En cela :

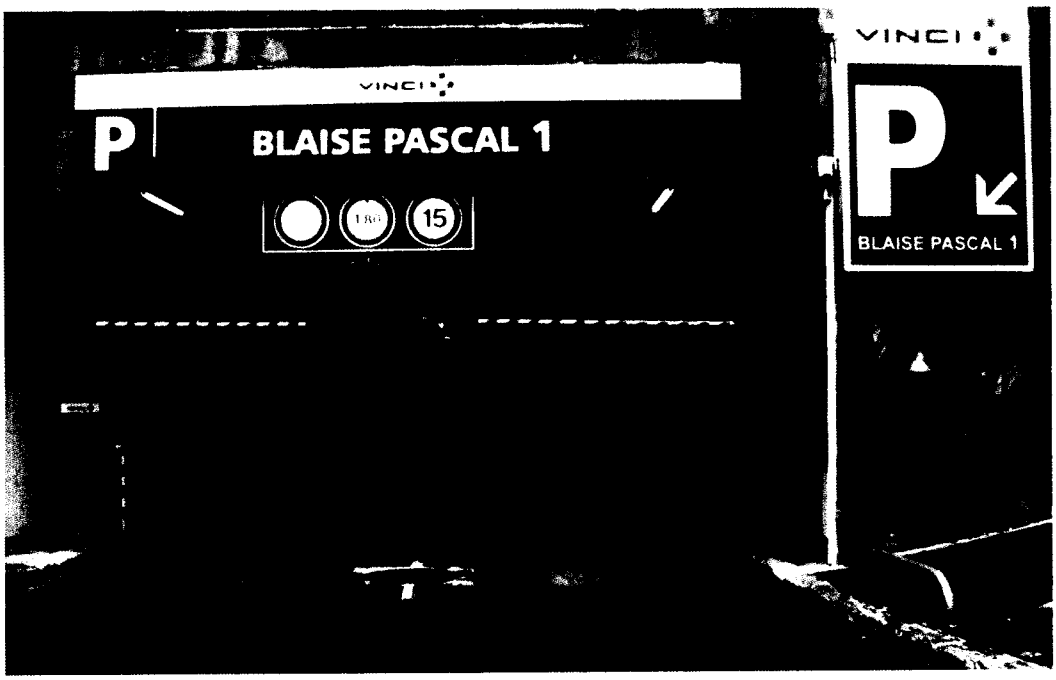
- Un projet d'étude est en cours de réalisation pour rendre ces parkings accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Une amélioration des conditions de sécurité (EAS) d'accès et d'utilisation des parcs pour les usagers et le personnel VINCI Park

La fréquentation a connu sur l'année 2014 une hausse globale de 5,5 % et montre la bonne dynamique de la zone.

Cette année encore, une animation culturelle avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du printemps des poètes a rencontré un vif succès.

VINCI Park est soucieux de l'importance à répondre à la demande des clients de manière qualitative par des prestations d'accueil et de services.

Nous demeurons un vecteur actif du cœur de ville et sommes attentifs aux événements et opérations effectués en centre-ville.



ANNEXE

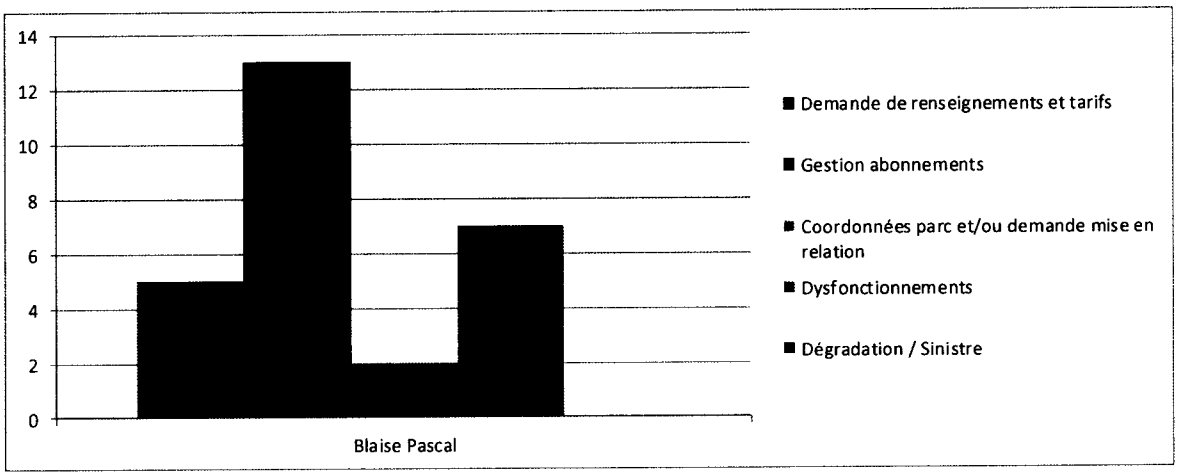
ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2014

SITES D'EXPLOITATION : CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 27

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Blaise Pascal	5	13	2	7	0	**27**



ANNEXE 2 BILAN 2014

[redacted]

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0061 avenue Jules Quentin 92000 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30062014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 827 201	AG	6 303 681	523 519	605 556
		Fonds commercial (1)	AH	951 879	AI	778 810	173 069	224 989
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	72 347	AM		72 347	64 443
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 092 087	73 145	84 934
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	48 147	3 965	5 147
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 637	AU	6 637		
		Immobilisations en cours	AV	12 257	AW		12 257	12 257
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	67 382	CV		67 382	67 382
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	15	BG		15	15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	9 155 067	BK	8 229 365	925 702	1 064 726
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	77 903	BW		77 903	65 522
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	74 517	BY		74 517	40 385
		Autres créances (3)	BZ	221 480	CA		221 480	181 204
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	124 591	CG		124 591	94 263
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	498 494	CK		498 494	381 375
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 653 561	1A	8 229 365	1 424 196	1 446 101

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)		DA	1	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 048	3 048
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	489	489
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	406 814	149 066
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	83 488	257 747
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	493 843	410 354
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 727	18 377
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	762	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 524	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	318 942	194 208
	Dettes fiscales et sociales		DY	73 491	43 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	61 650	51 852
	Autres dettes		EA	412 848	698 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	57 405	25 368
	TOTAL (IV)		EC	930 353	1 035 747
	Ecarts de conversion passif* **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 424 196	1 446 101
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	928 828	1 032 698
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	868 308	FH		FI	868 308		1 716 233
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868 308	FK		FL	868 308		1 716 233
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	72 934		11 200
	Autres produits (1) (11)					FQ			61
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	941 242		1 727 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	545 440		848 364
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 480		77 762
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 161		219 830
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	23 774		44 775
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	722 855		1 190 732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	218 386		536 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			7 956
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 828		1 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 828		9 706
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 662		7 855
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 662		7 855
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	166		1 851
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	218 553		538 614

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	60 649	103 841
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60 649	103 841
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(60 649)	(103 841)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 415	177 025
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	943 071	1 737 202
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	859 583	1 479 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 488	257 747

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 828	9 664
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 316	5 879
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	72 934	9 678
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATIONS AUX PROVISIONS : MALI FUSION	51 920	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB. INCORPORELLES : IMPAIRMENTS	8 729	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD 7 811 642	KE	KF 39 786
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ 650 407	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP 514 825	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS 52 113	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB 6 637	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH 12 257	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III			LN 1 236 241	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations			8U 67 382	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			IT 15	IU	IV
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ 67 397	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG 9 115 281	ØH	ØJ 39 786

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW 7 851 428	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB 650 407	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 514 825	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 52 113	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 6 637	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA 12 257	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY	NG	NH 1 236 241	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 67 382	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 15	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3	NJ	NK 67 397	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL 9 155 067	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	6 189 762	PF	105 189	PG		PH	6 294 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	618 243	PN	7 886	PO		PQ	626 129
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	462 055	PW	3 903	PX		PY	465 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 965	QA	1 181	QB		QC	48 147
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 637	QM		QN		QO	6 637
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 133 901	QV	12 971	QW		QX	1 146 872
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 323 664	ØP	118 161	ØQ		ØR	7 441 825

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Col. 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Col. 2 Mode dégressif		DOTATIONS Col. 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Col. 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Col. 5 Mode dégressif		REPRISES Col. 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisation corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisation corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisation corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisation corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	726 890	6B	60 649	6C		6D	787 539
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	726 890	TY	60 649	TZ		UA	787 539
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	726 890	UB	60 649	UC		UD	787 539
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	60 649	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	74 517		74 517		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	14 098		14 098		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 262		63 262		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	12 639		12 639		
	Groupe et associés (2)		VC	116 639		116 639		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	14 841		14 841		
Charges constatées d'avance			VS					
TOTAUX			VT	296 013	VU	296 013	VV	
RENVOIS (1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3	3		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 724	3 724		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	318 942	318 942		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 396	1 396		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 522	14 522		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 573	57 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	61 650	61 650		
Groupe et associés (2)		VI	323 372	323 372		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	89 475	89 475		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	57 405	57 405		
TOTAUX		VY	928 828	VZ 928 828		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 626	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

cerfa N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 06

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent * 06

Numéro SIRET * 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2014

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 930 241	AG 6 411 888	518 353
	Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI 830 732	121 148
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	88 930	AM	88 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 165 233	AQ 1 104 072	61 161
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS 49 353	2 760
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 638	AU 6 638	0
	Immobilisations en cours	AV	12 258	AW	12 258
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	67 382	CV 66 000	1 382
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	15	BG	15
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	9 274 689	BK 8 468 683	806 007
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	117 497	BW	117 497
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 596	BY	50 596
	Autres créances (3)	BZ	184 393	CA	184 393
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	48 898	CG	48 898
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	401 384	CK	401 384
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 676 073	1A 8 468 683	1 207 391

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedThan (2015) V15.04

cerfa N° 10938*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)

Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)		DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)		DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	
	Report à nouveau		DH	490 303
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 410
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	561 253
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	181 956
	Dettes fiscales et sociales		DY	33 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	91 626
	Autres dettes		EA	301 346
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	33 825
	TOTAL (IV)		EC	646 138
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 207 391

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	643 089
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10167*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

1 er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N				
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB		FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	894 573	FH		FI	894 573
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	894 573	FK		FL	894 573
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 149
	Autres produits (1) (11)					FQ	259
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	895 982
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	438 035
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 580
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	121 396
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	23 841
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	620 852
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 130
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	587
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	66 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 419
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	67 419
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-66 832
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	208 298

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10947*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	51 921
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 921
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-51 921
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	88 967
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	896 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	829 159
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	67 410

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	587
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 398
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 149
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Dotations aux provisions Mali Fusion	51 921	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10169*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD 7 851 429	KE	KF 127 526
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ 650 407	KK	KL 0
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP 514 826	KQ	KR 0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS 52 113	KT	KU 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB 6 638	LC	LD 0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG 0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH 12 258	LI	LJ 0
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III				LN 1 236 242	LO	LP 0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations				8U 67 382	8V	8W 0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T 15	1U	1V 0
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ 67 397	LR	LS 0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG 9 155 068	ØH	ØJ 127 526

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	7 904	LV	LW 7 971 050	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 650 407	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 514 826	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 52 113	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 638	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 0	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA 12 258	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 1 236 242	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 67 382	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 15	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 67 397	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	7 904	ØK	ØL 9 274 689	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10172*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFIP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant [X]*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	6 294 953	PF	108 206	PG		PH	6 403 159
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	626 129	PN	8 017	PO		PQ	634 146
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	465 958	PW	3 968	PX		PY	469 926
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	48 148	QA	1 206	QB		QC	49 353
Autres immobilisations corporelles	Inst. généralos, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM	0	QN		QO	6 638
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	0	QS		QT	0
TOTAL III		QU	1 146 873	QV	13 190	QW		QX	1 160 063
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 441 826	ØP	121 396	ØQ		ØR	7 563 222

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages réoup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10943*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	787 540	6B	51 922	6C		6D	839 461
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	0	6G		6H	0
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	66 000	9W		9X	66 000
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	787 540	TY	117 922	TZ		UA	905 461
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	787 540	UB	117 922	UC		UD	905 461
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	0	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	66 000	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	51 921	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan [2015] V15.02

cerfa N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50 596		50 596		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	45 807		45 807		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 066		1 066		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	9 782		9 782		
	Groupe et associés (2)	VC	117 274		117 274		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 464		10 464		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	235 004	VU	235 004	VV	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 956	181 956		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 291	7 291		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 283	26 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	91 626	91 626		
Groupe et associés (2)		VI	190 284	190 284		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111 062	111 062		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	33 825	33 825		
TOTAUX		VY	643 089	VZ 643 089		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 728			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright RedTitan (2015) V16.01

les Carmes Delille

VINCI PARK

ANNEXE 2
(R1411-7 - I - b)

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2014

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2013, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2014, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobiway, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- Existence d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

VINCI PARK

Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. <u>Produits et charges directs</u>

 Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

 - Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

 - Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. Les frais de structures

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2014 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2014, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la VNC [1] (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2013. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

* *
*

[1] Hors impairment tests

VINCI PARK

Annexe 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphythéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

VINCI PARK

Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (I-données comptables – exercice 2014)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I – a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2014.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2013 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).
Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire.
Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 24 avril 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 3 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

VINCI PARK

Compte rendu d'activité



Ville de Clermont-Ferrand
Parc de stationnement
PARCADE

2014

VINCI Park France
Immeuble Ile de France – Bâtiment A -TSA 43214
4 place de la Pyramide.
92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
N° Azur 0810 26 3000
www.vincipark.com

Direction Régionale VINCI Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

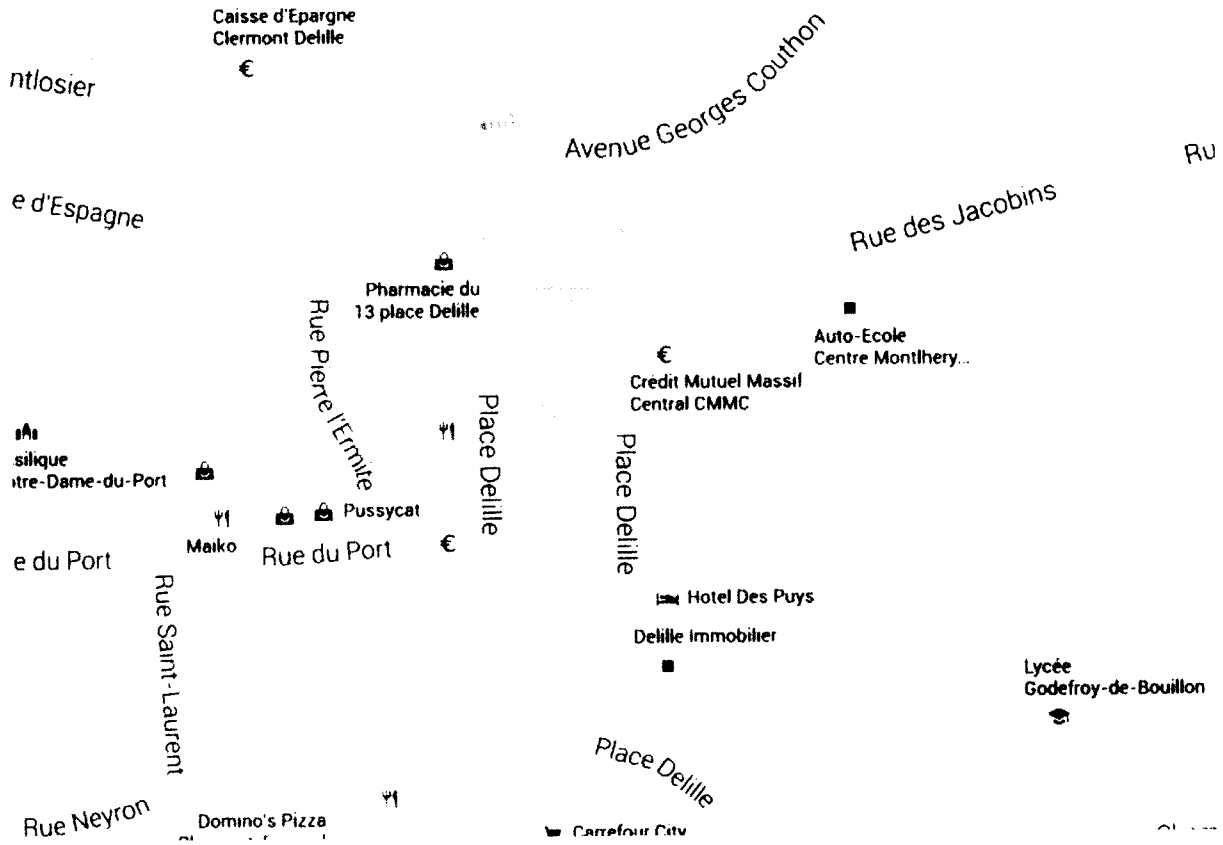
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



PARKING DES CARMES DELILLE
4 place de la Pyramide
Immeuble Ile de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.vincipark.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1
1.2. Présentation de l'ouvrage 1
1.3. Services du parc 2
1.4. Points remarquables de l'année 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs abonnés 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 5
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 5
2.2.2. Fréquentations et catégories d'abonnés 6

2.3. Compte de la délégation 7
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 8
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 9
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 9
2.3.4. Réalisé des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 11

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 12

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 12

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 13

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 14

4.1. Charte d'engagements 14
4.2. Surveillance et propreté 15
4.3. Développement durable 15
4.4. Formation du personnel 17

5. CONCLUSION 18

ANNEXES 19

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 19

Annexe 2 Bilan 20

PARKING DES CARMES DELILLE
4 place de la Pyramide
Immeuble Ile de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.vincipark.com

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont-Ferrand a confié à la société PARCADE, filiale du groupe VINCI Park, l'exploitation du parc de stationnement CARMES DELILLE dans le cadre d'un contrat de concession en date de 1 juin 1981.
Le contrat est d'une durée de 45 ans et expirera le 31 mai 2026.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la société PARCADE, par la filiale du groupe VINCI Park spécialisée dans l'exploitation du stationnement, la société SAPX, à laquelle s'est substituée la société VINCI Park Services à compter du 01/01/2009.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie-France ANGELY, assisté d'un adjoint et de 1 agent d'exploitation effectuant la tournée journalière du parc, sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsable de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Jean-Marie GEFFROY, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2014, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique pour fidéliser la clientèle.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc comprend 291 places de stationnement sur 2 niveaux (1er niveau de 149 places publiques et un 2nd niveau inférieur de 142 places privées en copropriété) avec la configuration suivante :

1er niveau : 14 places condamnées soit 135 places de stationnement disponibles
2ème niveau : 142 places disponibles

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Non**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**Sans objet**	Horaires d'ouverture client Abonné	**24h/24 7j/7**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Non exploité**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Non**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Non**		

1.3. SERVICES DU PARC

Services privilèges :	
Bons Plans	Garer sa voiture dans un parking VINCI Park est maintenant synonyme d'économies et de Bons Plans. Le système de Bons Plans créé par VINCI Park permet de faire profiter aux clients de ses parcs de stationnement des offres promotionnelles exclusives proposées par les commerçants du quartier.
Guide Petit Futé	Vous êtes plutôt « Sports à sensation », « Vacances avec les enfants », « WE en Europe », « Restos » ... ou même tout cela à la fois, téléchargez une sélection de guides du Petit Futé et bénéficiez des meilleures adresses et bons plans pour un été réussi !
Relation Client :	
Centre Régional de Télé-Opérations et d'assistance (CRTO)	Le CNTO est un service de qualité qui assure la sérénité du client et l'aide à tout moment. Ce centre spécialisé et imaginé par VINCI Park supervise les parkings 24h/24, 7j/7 et assiste ses clients.
Réseaux sociaux	Pour dialoguer avec ses clients internautes, VINCI Park est désormais présent sur les réseaux sociaux. Deux canaux distincts ont ainsi été créés pour garder le contact : une page Facebook et un compte Twitter. Nouveautés, actualités, événements locaux, offres spéciales, services à découvrir, etc.... Autant d'occasions de liker !
Charte d'engagement	Parce que VOUS êtes notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous ».
Applications :	
Site Internet http://www.vincipark.com	Le site Internet de VINCI Park est simple d'utilisation et permet de cibler les parkings VINCI Park par ville, les services proposés par le parc et des liens spécifiquement créés par VINCI Park permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.

Services qualité et confort :	
Horaires d'ouverture 	**Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. Les clients peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.**

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Bilan succinct du parc en termes de fréquentations et d'activité.

Il n'y a plus de liste d'attente et quelques places sont encore disponibles.
La baisse du nombre d'abonnés est due en partie par la réhabilitation des bâtiments Michelin transformés en partie, en places de parking pour leurs salariés ; ce qui entraine de facto une baisse sensible d'abonnements initialement souscrit par des collaborateurs de l'entreprise Michelin.

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc.

Une opération commerciale de « Street Marketing » sur le parking a été menée à la rentrée par VINCI Park en faveur de la clientèle « Abonnés » (2 mois achetés = le 3éme offert).

- Evènements singuliers.

Le parc a subi des infiltrations d'eau au niveau de poutres horizontales de soutènement nécessitant la condamnation de 2 places de parking supplémentaires en 2014. Les joints de dilatation du viaduc ont été en parti refait par les services de la ville.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS ABONNES

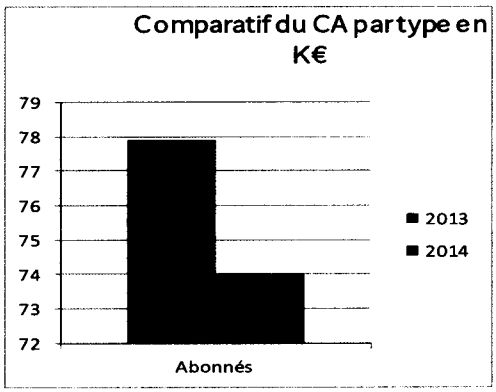
	Tarifs
Abonnement 24H/24H Mensuel	53,10€
Abonnement 24H/24H PMA	50,00€
Abonnement 24H/24H P2 Trimestriel	155,00€

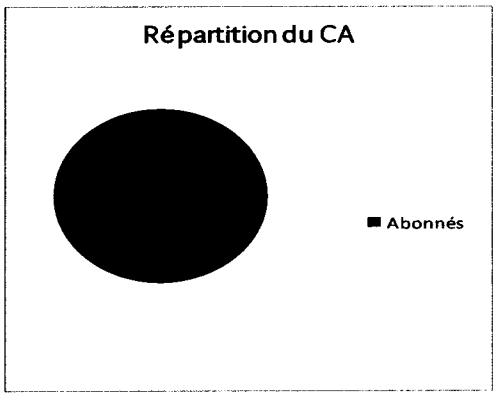
Augmentation des tarifs abonnés au 1er octobre 2014.

2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

Chiffre d'affaires K€ HT	Abonnés	Total
2013	**77,9**	**77,9**
2014	**74**	**74**
ECART	**-5,01%**	**-5,01%**
REPARTITION DU CA	**100%**	**100,00%**





Les recettes totales HT du parc sont en diminution de 5 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2013	2014	ECART N-1
Janvier	168	153	-9,80%
Février	166	150	-10,67%
Mars	168	150	-12,00%
Avril	166	149	-11,41%
Mai	163	153	-6,54%
Juin	154	151	-1,99%
Juillet	154	155	0,65%
Août	153	160	4,38%
Septembre	161	154	-4,55%
Octobre	161	151	-6,62%
Novembre	162	152	-6,58%
Décembre	163	151	-7,95%
Total	**162**	**152**	-6,01%

RECETTES ABONNES TTC :

Mois	2013	2014	Evolution %
Janvier	8 008 €	7 604 €	-5,04%
Février	8 063 €	7 161 €	-11,19%
Mars	8 017 €	6 572 €	-18,02%
Avril	7 788 €	7 434 €	-4,55%
Mai	7 814 €	7 439 €	-4,80%
Juin	7 368 €	6 926 €	-6,00%
Juillet	7 408 €	7 522 €	1,54%
Août	7 244 €	7 661 €	5,76%
Septembre	7 762 €	6 885 €	-11,32%
Octobre	7 841 €	7 573 €	-3,42%
Novembre	7 872 €	8 206 €	4,24%
Décembre	7 779 €	7 710 €	-0,89%
TOTAL	**92 964 €**	**88 691 €**	-4,60%

Le nombre d'abonnement sur l'exercice est en baisse de 6,01% par rapport à n-1.
Un changement de TVA est à noter sur 2014.

[redacted]

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2014
Horaires parcs	
Abonnés parcs	72 735
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	93
Sous Total Chiffre d'Affaires	72 828
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	44 831
Sous Total Autres Produits	44 831
Total Produits d'Exploitation	**117 659**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-26 078
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 001
Personnel Intérimaire d'Exploitation	
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-27 079
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-2 885
Entretien : Contrats	-768
Electricité, Fluides	-9 766
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-250
Location Matériel d'Exploitation	-12
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-13 682
Actions Commerciales	-6
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	
Frais Administratifs et Divers	-408
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-414
Total Charges Directes d'Exploitation	**-41 174**
Police d'Assurances	-553
Sinistres	-348
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-6 845
Redevances Aux Concédants	
Taxes et Versements Assimilés	-21 151
Autres Charges et Provisions Courantes	-78 580
Charges de Gros Entretien	-280
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 054
Frais Généraux Siège	-5 056
Total Autres Charges d'Exploitation	-114 867
Total Autres Charges d'Exploitation	**-114 867**
Total Charges d'Exploitation	**-156 041**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-21 164
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-21 164
Total Charges Non Courantes	**-21 164**
EBIT	**-59 546**
Frais Financiers	-14 192
Total Frais Financiers	-14 192
Total Frais Financiers	**-14 192**
Resultat Net avant Impot Parc	**-73 738**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	802 031,05	17 822,91	598 940,02	203 091,03
INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	32 439,16	989,84	24 875,18	7 563,98
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	40 953,95	0,00	40 953,95	0,00
BIENS DE RETOUR	909 439,06	21 163,87	672 571,53	236 867,53
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
BIENS DE REPRISE*	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Clermont-Ferrand Carmes Delille	909 439,06	21 163,87	672 571,53	236 867,53

quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	909 439
Immobilisations valeur comptable nette	236 868
Immobilisation en cours	2 685
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**-831**

[redacted]

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2014	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2014
01/06/1981	CONSTRUCTION CARMES DELILLE	802 031,05	17 822,91	598 940,02	203 091,03
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	802 031,05	17 822,91	598 940,02	203 091,03
01/12/1992	CAISSONS LUMINEUX	523,81	0,00	523,81	0,00
01/04/1996	AGENCEMENTS PORTES	7 071,64	0,00	7 071,64	0,00
01/07/1996	TRAVAUX SUPP SUR PORTE	1 064,09	0,00	1 064,09	0,00
18/03/1999	porte automatique	5 640,61	78,31	5 640,61	0,00
18/03/1999	porte automatique	5 640,61	78,31	5 640,61	0,00
25/10/2007	PORTE PIETON NIV 1	3 950,00	263,33	1 892,37	2 057,63
23/04/2009	PORTE PIETON SECOUR NIV 1	1 415,00	94,33	537,04	877,96
11/09/2009	DETECTION GAZ	6 218,40	414,56	2 200,01	4 018,39
17/12/2009	DETECT GAZ MISE EN SERVICE	915,00	61,00	305,00	610,00
	INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	32 439,16	989,84	24 875,18	7 563,98
01/10/1986	MATERIEL PARC SOUTERRAIN	35 029,74	0,00	35 029,74	0,00
01/08/1993	CONTROLE D'ACCES	3 328,88	0,00	3 328,88	0,00
10/08/1999	mise en place boitier teleph.	704,50	0,00	704,50	0,00
28/07/2000	CONTROLE ACCES	1 359,54	0,00	1 359,54	0,00
20/09/2000	MISE EN PLACE CONTROLE ACCES	531,29	0,00	531,29	0,00
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	40 953,95	0,00	40 953,95	0,00
30/11/2011	DETECT INCENDIE PARCADE	20 190,91	1 346,06	4 156,19	16 034,72
30/11/2011	INSTAL.ELLECTRIQ PARCADE	913,92	91,39	282,18	631,74
30/11/2011	TGTB PARCADE	11 839,78	591,99	1 827,87	10 011,91
30/11/2011	SIGNALISATION PARCADE	528,83	52,88	163,28	365,55
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		268,80	831,40	-831,40
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	33 473,44	2 351,12	7 260,92	26 212,52
01/01/1982	ARMOIRE	322,16	0,00	322,16	0,00
01/01/1982	BUREAU	219,30	0,00	219,30	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	541,46	0,00	541,46	0,00
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***909 439,06***	***21 163,87***	***672 571,53***	***236 867,53***
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL	**6300002 Clermont-Ferrand Carmes Delille**	**909 439,06**	**21 163,87**	**672 571,53**	**236 867,53**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
Caisse automatique	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires
Distributeur de tickets d'entrée	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires
Avaleur de tickets de sortie	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires

A noter :
Ces démontages ont eu lieu suite à la décision de mettre le parking en abonnement résidentiel en septembre 1999.

[redacted]

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1		X		Fissure – revêtement
Mur Niveau -1		X		
Sol Niveau -2		X		Fissure – revêtement
Mur Niveau -2		X		
Portails	X			
Portes piétons	X			demande de la CAS (*)
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			Reliée à Vercingétorix
Local d'exploitation		X		
Electricité	X			Conforme selon le rapport du bureau de contrôle
Eclairage de sécurité	X			demande de la CAS (*)
Alarme Incendie	X			demande de la CAS (*)
Ventilation	X			demande de la CAS (*)
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture			X	Point en discussion avec la Ville – Parcade et la copropriété
Peinture de l'ouvrage			X	
Local Transformateur	X			

A noter :
(*) CAS : Commission d'Arrondissement de Sécurité ou du point de vue règlementaire l'installation est conforme mais peut être améliorée.
L'ensemble des points situés dans les colonnes Etat moyen et Etat mauvais n'est pas traité à ce jour car ceux-ci attendent la réfection de la dalle de surface.

[redacted]

2.3.4. REALISE DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2014			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Mise en place des podotactiles aux accès piétons	1 926,10 €		Sté PASSAGE
Mise en place de blocs de secours et néons complémentaires	396,56 €		REXEL
Mise en place d'un socle sur l'entrée accès piéton coté place Delille	336,00 €		SANTUZ
TOTAUX	2 658,66 €	- €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Barrière	AUTOMATIC SYSTEM	AUTOMATIC SYSTEM	2	NON	A chaque passage
Interphonie en sortie à côté du bureau			1	NON	A chaque passage
AUTRES EQUIPEMENTS					
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC	SOCOTEC	1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	SICLI		OUI	1

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2015		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Remise en état des zones dégradées sur une poutre de soutènement	7 365,00 €	
TOTAUX	7 365,00 €	- €

Commentaire :
Ces travaux sont des travaux de réparation des poutres de béton armé dégradés par la corrosion des aciers.

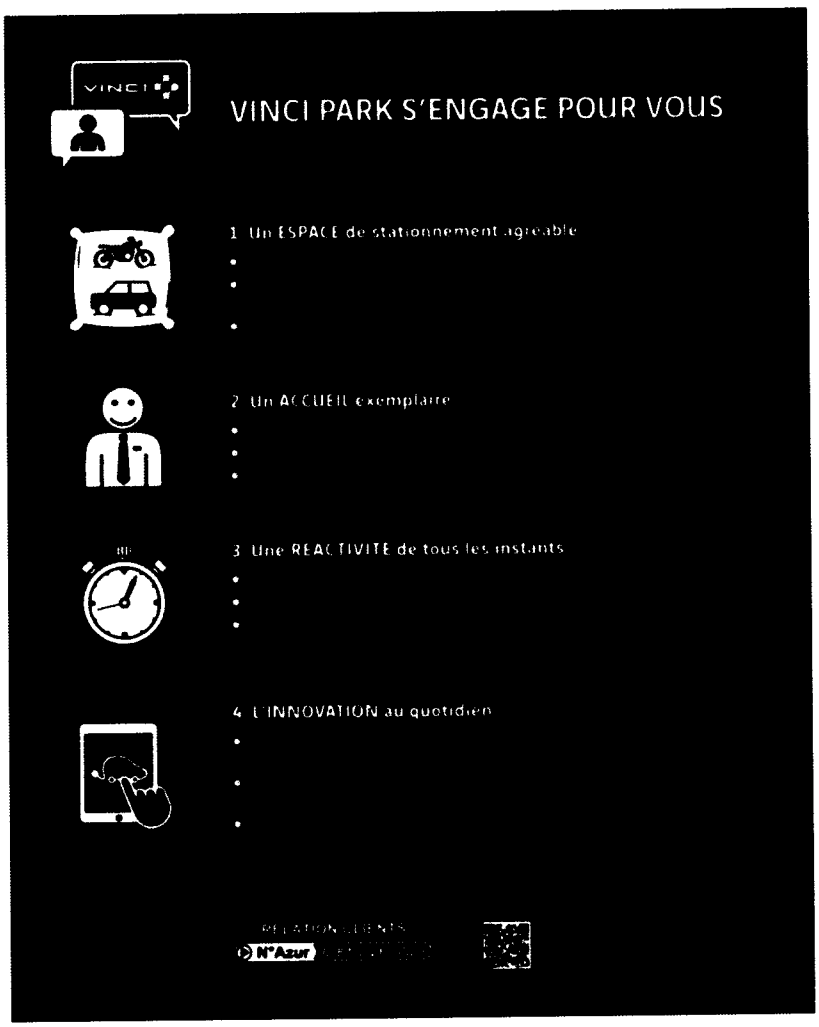
4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. CHARTE D'ENGAGEMENTS

Parce que nos clients sont notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous».
Cette charte repose sur 4 fondamentaux :

- Capitaliser sur la promesse client de VINCI Park. Ce sont les grands thèmes qui font l'engagement et la qualité de nos parkings au quotidien : sécurité, propreté, qualité de l'accueil, identité sensorielle comme la radio VINCI Park, l'Eau de VINCI...
- Compléter cette promesse par des engagements liés à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux services à la mobilité,
- Gagner en lisibilité et en compréhension, avec 4 grandes séquences facilement mémorisables pour tous les utilisateurs des parkings VINCI Park, ainsi que des pictogrammes associés comme autant de marqueurs visuels.
- Faire de cette charte un outil de travail et un outil qui engage tous les collaborateurs de VINCI Park.

VINCI PARK



4.2. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Une présence sur le parc de stationnement est assurée deux fois par jour, en dehors de ces visites le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.
L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés,

> ***Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.***
>
> ***D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.***

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins,

[redacted]

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile,

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement,

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, VINCI Park mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

[redacted]

4.4. FORMATION DU PERSONNEL

L'ÉCOLE | VINCI PARK

L'ÉCOLE DE COMMERCE DU STATIONNEMENT

Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement





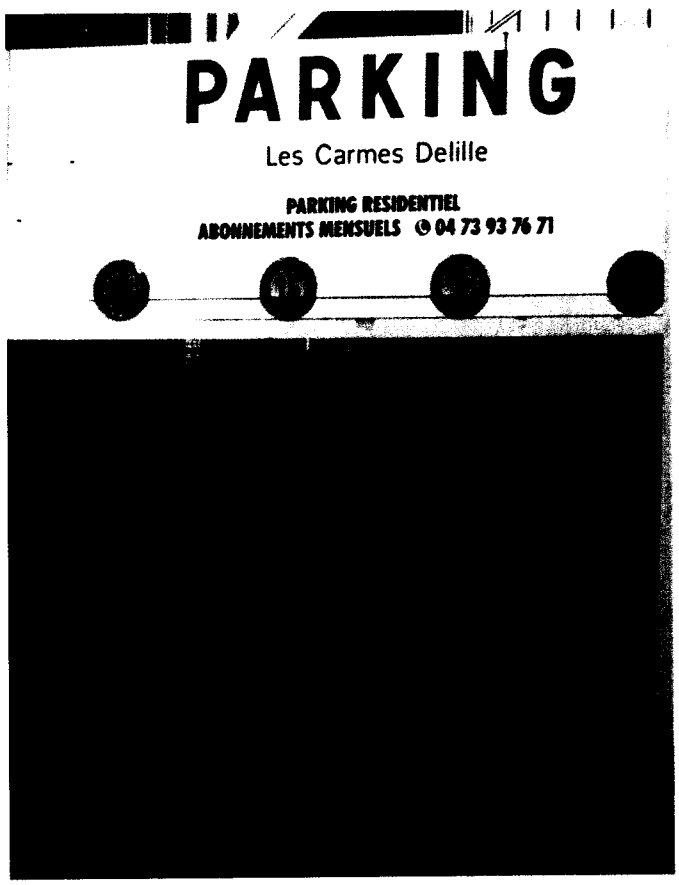
5. CONCLUSION

C'est un parking réservé aux abonnés.

L'entretien et le nettoyage sont effectués quotidiennement par les agents de VINCI Park et les interventions liées à des dégradations et dysfonctionnements sont réalisées dans les plus brefs délais afin de maintenir un niveau de sécurité et de qualité de services aux usagers du parc.

Nous demeurons un vecteur actif du cœur de ville et sommes attentifs aux événements et opérations effectués en centre-ville.

Il est urgent que la Ville, Parcade et la copropriété s'accordent à trouver rapidement une issue favorable pour résoudre les désordres de ce Parking qui se dégrade de plus en plus.



ANNEXES

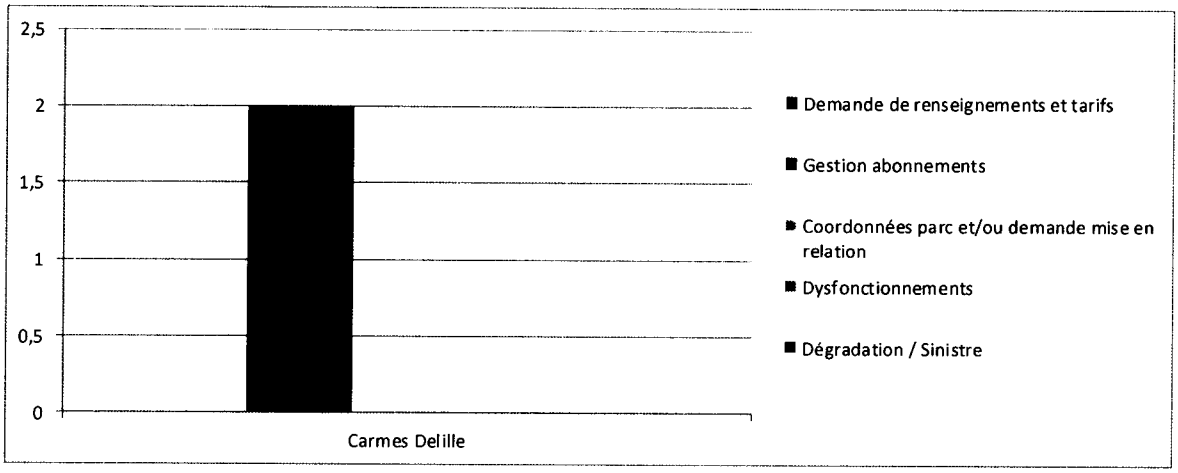
ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2014

SITES D'EXPLOITATION : CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 2

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	**Total appels**
Carmes Delille	0	2	0	0	0	**2**



[redacted]

ANNEXE 2 BILAN

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0061 avenue Jules Quentin 92730 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 9 0 0 0 1 5 4 0 0 0 4 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30062014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	834 470	AQ 687 336	147 133	229 467
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 953	AS 40 953		
	Autres immobilisations corporelles	AT	34 014	AU 6 616	27 398	28 563
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	909 439	BK 734 907	174 531	258 031
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	37 239	BW	37 239	31 378
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 521	BY 3 730	14 790	19 389
	Autres créances (3)	BZ	25 333	CA	25 333	12 748
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	40 642	CG	40 642	21 660
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	121 737	CK 3 730	118 006	85 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 031 176	1A 738 637	292 538	343 208

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 67 500)	DA	67 500	67 500
	Primes d'émission, de fusion. d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 750	6 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 102	1 102
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 566	233
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(157 548)	3 333
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(78 629)	78 918
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 679	47 577
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 771	3 663
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	120 148	119 819
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	92 569	93 229
	TOTAL (IV)	EC	371 167	264 289
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	292 538	343 208

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	291 661	181 140
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	44 795	FH		FI	44 795	113 712
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	44 795	FK		FL	44 795	113 712
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 328	9 512
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	49 124	123 224
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	112 298	73 724
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 049	20 926
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	10 573	21 760
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		420
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	349	96
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	133 270	116 927
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(84 146)	6 296
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	83	205
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	83	205
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	559	1 136
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	559	1 136
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(476)	(931)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(84 622)	5 365

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	72 926	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	72 926	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(72 926)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		2 032
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	49 207	123 430
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	206 756	120 096
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(157 548)	3 333

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	83	205
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	559	1 136
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Prov Impairment Test	72 926	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	802 031	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	32 439	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	40 953	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	33 473	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	541	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	909 439	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	909 439	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW		IX
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY		LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	802 031	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	32 439	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	40 953	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	33 473	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	541	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG	NH	909 439	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY		ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C		2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F		2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	909 439	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	581 117	PN	8 838	PO		PQ	589 955
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	23 885	PW	569	PX		PY	24 455
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	40 953	QA		QB		QC	40 953
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	4 909	QE	1 165	QF		QG	6 075
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	541	QM		QN		QO	541
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	651 407	QV	10 573	QW		QX	661 981
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	651 407	ØP	10 573	ØQ		ØR	661 981

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise PARCADE- PARKING CARMES DELILLE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F	72 926	6G		6H	72 926	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	3 730	6U		6V		6W	3 730	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3 730	TY	72 926	TZ		UA	76 656	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3 730	UB	72 926	UC		UD	76 656	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	72 926	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PARCADE- PARKING CARMES DELILLE — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 461		4 461		
	Autres créances clients	UX	14 059		14 059		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	894		894		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	21 692		21 692		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 556		2 556		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	191		191		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	43 854	VU	43 854	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	145 679		145 679		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 140		3 140		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 630		9 630		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	118 035		118 035		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 112		2 112		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	92 569		13 062	29 136	50 370
TOTAUX		VY	371 167	VZ	291 661	29 136	50 370
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DAJ

VINCI PARK

Direction Régionale
Immeuble Noilly Paradis
146 rue Paradis
13006 Marseille
T. 04 91 37 34 34
F. 04 91 37 34 30

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

Réf. VS/ABR 386-15

Lettre recommandée avec AR

Marseille, le 20 mai 2015

Monsieur le Maire
Ville de Clermont-Ferrand
10 Rue Philippe Marcombes
63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : Rapport d'activité 2014 - Parcs Vercingétorix, Médiathèque et Saint-Pierre

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport d'activité 2014 concernant les parcs de stationnement Vercingétorix, Médiathèque et Saint-Pierre.

Nous vous faisons également parvenir des éléments complémentaires conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005.

Vous trouverez donc ci-joints :

- Une note générale « Etablissement des comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public » accompagnée des documents suivants :
 - Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel.
 - Règles et méthodes comptables exercice 2014 (Annexe 1).
 - Gestion des Services communs exercice 2014 (Annexe 2).

Mes services se tiennent à votre disposition pour analyser à votre convenance l'ensemble de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma haute considération.

Direction des Affaires Juridiques
Courrier arrivé le :
2 JUIN 2015

Jean-Marie GEFFROY
Directeur Régional

Enregistrement POST OFFICE
N° Ao1 2015/ 6793

SOCIETE AUXILIAIRE DES PARCS D'AUVERGNE – SAPA
4 place de la Pyramide
Immeuble Ile de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.vincipark.com
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 Euro
333 582 344 RCS Nanterre – SIRET 333 582 344 en cours d'attribution
APE 5221 z – TVA FR 81 333 582 344

Pour toute correspondance :
VINCI Park
146 rue Paradis
13006 Marseille

VINCI PARK

Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (I-données comptables – exercice 2014)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I - a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (I - a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2014.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2013 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT – I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).
Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire.
Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 24 avril 2015

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER

VINCI PARK

Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. <u>Produits et charges directs</u>

 Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

 - Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

 - Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. Les frais de structures

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2014 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2014, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la VNC [1] (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2013. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

* *
*

[1] Hors impairment tests

VINCI PARK

Annexe 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphythéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

VINCI PARK

ANNEXE 2
(R1411-7 – I – b)

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2014

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2013, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2014, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liber-t .

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobiway, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- Existence d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

VINCI PARK

Compte rendu d'activité



Ville de Clermont Ferrand
Parcs de stationnement Vercingét

2014

VINCI Park France
Immeuble Ile de France – Bâtiment A - TSA 43214 - 4 place de la Pyramide / 2919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
N° Azur 0810 26 3000
www.vincipark.com

Direction Régionale VINCI Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

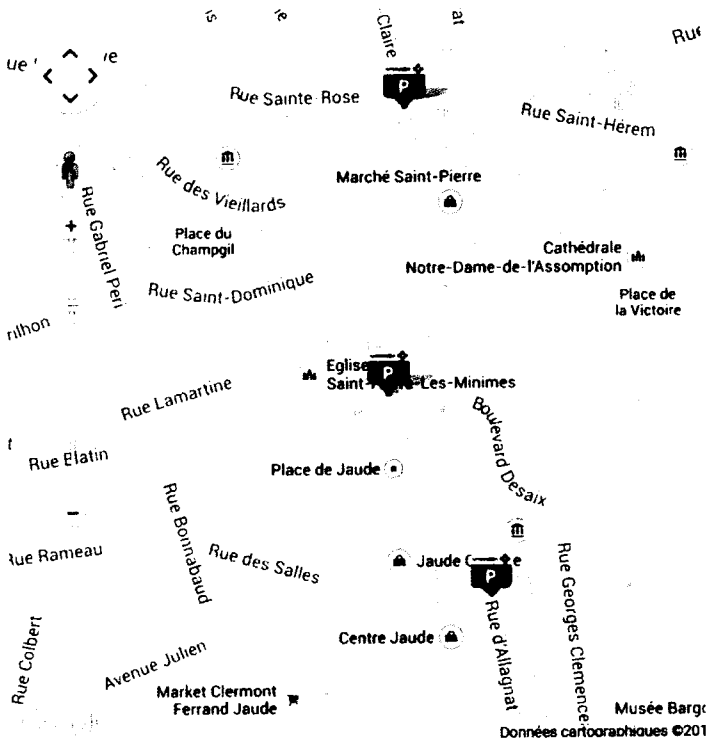
En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.

Médiathèque
Rue Mail d'allagnat 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Jaude Vercingétorix
Place Jaude 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Saint-Pierre
Marché Saint-Pierre Place Saint Pierre 63000 Clermont-Ferrand FRANCE



■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.vincipark.com

SOMMAIRE

1. **PRESENTATION GENERALE** 1

1.1. **Contrat et exploitant** 1
1.2. **Présentation de l'ouvrage** 1
1.3. **Services du parc** 2
1.4. **Points remarquables de l'année** 7

2. **COMPTE RENDU FINANCIER** 8

2.1. **Politique tarifaire** 8
2.1.1. Tarifs horaires 8
2.1.2. Tarifs abonnés 8
2.1.3. Tarifs forfaits 9

2.2. **Analyse détaillée de l'activité** 10
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 10
2.2.2. Fréquentations horaires des ouvrages 11
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 12

2.3. **Compte de la délégation** 13
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 14
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 15
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 16
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 17

3. **COMPTE-RENDU TECHNIQUE** 18

3.1. **Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité** 18

3.2. **Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT)** 19

4. **ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE** 20

4.1. **Charte d'engagements** 20
4.2. **Surveillance et propreté** 21
4.3. **Développement durable** 21
4.4. **Formation du personnel** 23
4.5. **Initiatives et actions commerciales** 24
4.5.1. Différentes cartes 24
4.5.2. Opérations commerciales - Communication 25

5. **CONCLUSION** 28

ANNEXE 29

Annexe 1 **Analyse des appels « Relations clients »** 29

Annexe 2 **BILAN 2014** 30

■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.vincipark.com

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de **Clermont Ferrand** a confié à la société **SAPA**, filiale du groupe VINCI Park, l'exploitation du parc de stationnement **Vercingétorix** dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat doit prendre fin le **31/12/2016 (avenant en cours de signature)**.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société VINCI Park Services, filiale du groupe VINCI Park dédiée à l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie France ANGELY, assistée d'un adjoint et de 5 agents d'exploitation, sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsables de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Jean-Marie GEFFROY, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2014, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Vercingétorix comprend 292 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du lundi au Samedi 07h30-21h30**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Non (incendie + mise en conformité)**
Toilettes publiques	**Oui**		
Nb de Bornes d'Entrée	**2**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

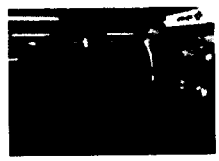
1.3. SERVICES DU PARC

Services à la mobilité :	
Voiture de -3mètres	**Dans certains parcs de stationnement, VINCI Park propose, pour les voitures de moins de 3 mètres de long, des places adaptées à leur encombrement.**
Télépéage	**En collaboration avec VINCI Autoroutes, VINCI Park a dès 2005 souhaité transposer la technologie télépéage dans ses parkings. Le télépéage, symbolisé par un t orange, est synonyme de gain de temps et de gestion simplifiée de déplacement.**
Prêt de vélos	**Tout automobiliste qui se gare chez VINCI Park peut, dans l'un des parkings proposant le service, emprunter gratuitement, un vélo pendant le temps de son stationnement.**
Des solutions pour les motos 	**Avec une offre de 4 000 places de stationnement motos réparties sur 250 parcs de stationnement, VINCI Park tient à apporter à sa clientèle conductrice de motos et de scooters des services axés sur l'accueil et la sécurité à des tarifs préférentiels de plus de 50% par rapport à un abonnement voiture.**
Services privilèges :	
Bons Plans	**Garer sa voiture dans un parking VINCI Park est maintenant synonyme d'économies et de Bons Plans. Le système de Bons Plans créé par VINCI Park permet de faire profiter aux clients de ses parcs de stationnement des offres promotionnelles exclusives proposées par les commerçants du quartier.**
Guide Petit Futé	**Vous êtes plutôt « Sports à sensation », « Vacances avec les enfants », « WE en Europe », « Restos » ... ou même tout cela à la fois, téléchargez une sélection de guides du Petit Futé et bénéficiez des meilleures adresses et bons plans pour un été réussi !**
Relation Client :	

Numéro Azur 	Avec le numéro Azur de VINCI Park, écoute et réactivité assurée ! Parce que la disponibilité fait partie intégrante de ses engagements, VINCI Park met à la disposition de ses client un numéro AZUR (prix d'un appel local) et accessible 7 j/7 j, 24 h/24 h : le 0810 26 3000. Un service client de qualité. Qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parking VINCI Park, les clients peuvent composer le numéro Azur, présent sur tous nos supports (ticket, brochure, site web...). S'ils ne retrouvent plus l'entrée « piétons » de leur parking ou s'ils ont égaré leur ticket de stationnement, ils peuvent demander assistance aux opératrices du service client basé en France. Le 0810 26 3000 est là pour tous ceux qui en ont besoin, à toute heure du jour ou de la nuit.
Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) 	Le CNTO est un service de qualité qui assure la sérénité du client et l'aide à tout moment. Ce centre spécialisé et imaginé par VINCI Park supervise les parkings 24h/24, 7j/7 et assiste ses clients.
Réseaux sociaux 	Pour dialoguer avec ses clients internautes, VINCI Park est désormais présent sur les réseaux sociaux. Deux canaux distincts ont ainsi été créés pour garder le contact : une page Facebook et un compte Twitter. Nouveautés, actualités, événements locaux, offres spéciales, services à découvrir, etc.... Autant d'occasions de liker !
Contrôles Qualité 	Soucieux de la qualité de son service, VINCI Park effectue un contrôle de l'accueil et de ses équipements régulièrement. Un client mystère note le parking avec un indice qualité, mesure le confort du client. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation. <u>En quoi consistent ces visites mystères ?</u> Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des appels et des visites de manière anonyme dans les parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc de stationnement visité. Ils apportent aux équipes de VINCI Park des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients VINCI Park. Ces interventions mystères permettent d'établir un indice de qualité pour chacun des

	parcs. Chaque manager de site est encouragé à faire progresser son indice de qualité au profit des clients. <u>Le baromètre téléphonique:</u> Le téléphone est un lien privilégié entre un client et le parc de stationnement (demande de renseignements, réponse à une offre commerciale, traitement d'une réclamation,...). A ce titre nos collaborateurs sont régulièrement formés à l'accueil téléphonique. A ce titre encore, la prestation téléphonique est auditée par la même société spécialisée, 2 fois par an, selon le scénario suivant : l'auditeur joue le rôle d'un client à la recherche d'une place de parking à louer (2 appels par vague). Différents items sont notés (nombre de sonneries avant décrochage, présentation, écoute du client, proposition du produit le plus adapté,...).
Charte d'engagement 	Parce que VOUS êtes notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous ».
<u>Applications :</u>	
Site Internet <u>http://www.VINCIpark.com</u>	Le site Internet de VINCI Park est simple d'utilisation et permet de cibler les parkings VINCI Park par ville, les services proposés par le parc et des liens spécifiquement créés par VINCI Park permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.
Application Smartphone 	Vous possédez un smartphone ? Découvrez l'application VINCI Park qui vous permet d'aménager votre stationnement sur mesure. Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible IPhone et Androïd), VINCI Park permet à chacun d'organiser facilement ses trajets. À tout moment, vous pouvez trouver le parking le plus proche, voir les disponibilités en temps réel, profitez d'offres promotionnelles et découvrir tous les services sur place. Dans certains parcs de stationnement, vous pourrez également réserver votre place à distance.

Services qualité et confort :	
Les parapluies et les cabas VINCI Park 	Les jours d'intempéries, le client VINCI Park qui aurait oublié son parapluie peut s'en faire prêter un pendant le temps de son stationnement. Cela se fait dans la limite des stocks disponibles et en échange du ticket d'entrée du parking, à déposer et récupérer ensuite au bureau d'accueil. Même principe pour le prêt de cabas, de panier ou de caddie pour les courses.
Radio VINCI Park 	Radio VINCI Park, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc. Cette radio exclusive propose une musique destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement.
Choisir le moyen de paiement :   	- Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose ses parcs de stationnement et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie. - La carte TOTAL GR : VINCI Park l'accepte pour faciliter la vie des professionnels. Le détenteur de cette carte est facturé mensuellement et évite ainsi l'accumulation de notes de frais. - Le badge de télépéage : sur le même principe, VINCI Park propose à ses clients de gagner du temps en réglant leur stationnement, une fois par mois, à l'aide du badge de télépéage. Une exclusivité VINCI Park présente dans plus de 250 parkings en France.
Sentez-vous bien avec l'Eau VINCI Park 	Plus qu'un simple parfum d'ambiance, Eau de VINCI est une signature olfactive créée en 2010. Elle est porteuse de la notion de services chère à VINCI Park. À intervalle régulier dans les espaces de circulation et d'accueil, Eau de VINCI diffuse ses notes fraîches et raffinées. C'est une fragrance élégante, composée d'odeurs florales (géranium, muguet, fresia...) et combinant plusieurs essences comme la menthe poivrée ou la résine de pin.
Offre Anniversaire 	Bon anniversaire chez VINCI Park ! Le jour de son anniversaire, tout automobiliste peut, sur simple présentation d'une pièce d'identité, se voir offrir son stationnement horaire dans le parking de son choix

Accès aux personnes à mobilité réduite 	Plus que pour tout autre, VINCI Park est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de ses clients à mobilité réduite. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles
Horaires d'ouverture 	Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.
Le Kiosque VINCI Park 	Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque VINCI Park. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts VINCI Park a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits.
Poésie en sous-sol 	Depuis 2005, VINCI Park s'associe au Printemps des poètes, association soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication, en menant sa propre opération « Poésie en sous-sol », dont l'objectif est de partager des extraits de poésie avec les clients de ses parkings. Ainsi, chaque année au mois de mars, des affiches reprenant des extraits de poèmes ou des aphorismes fleurissent dans les parkings et des recueils de poésie sont offerts aux clients de VINCI Park et à des écoles.

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Une opération commerciale de « Street Marketing » sur le parking Vercingétorix a été menée à la rentrée par VINCI Park en faveur de la clientèle « Abonnés » (2 mois achetés = le 3éme offert).

Une animation culturelle, avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes ».

Un partenariat avec la fédération « Clermont Commerces » a été lancé. Cette opération a pour objectif de démontrer que le commerce en ville est compatible avec une facilité d'accès et de stationnement.

- Evènements singuliers

Un incendie est survenu le 2 décembre 2013 au parking Vercingétorix. Un arrêté municipal a condamné l'intégralité des places PMR et 8 places de stationnement situées sous les postes de ventilation.
L'activité du parc n'a pas été suspendue grâce à la mobilisation du personnel.

VINCI Park a réalisé une décontamination sur la totalité de la zone affectée, procédé à la remise en route des ventilateurs et la remise aux normes de l'éclairage et des peintures au sol et murales.



2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Horaire\Parking	Vercingétorix	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
1H00	1,50€	0,60€
1H30	2,50€	-
2H00	3,00€	1,10€
3H00	4,30€	1,50€
4H00	5,20€	2,10€
5H00	6,10€	2,60€
6H00	7,00€	2,60€
7H00	7,80€	2,60€
8H00	8,60€	2,60€
9H00	9,40€	2,60€
10H00	10,20€	2,60€
11H00	11,00€	2,60€
12H00	11,50€	2,60€
24H00	14,10€	-

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Vercingétorix
Abonnement 24H/24H Mensuel	89,80€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	269,40€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	22,50€
Abonnement 24H/24H PMA	87,80€
Abonnement Motos Mensuel	40,80€

Augmentation des tarifs horaires et abonnés au 1er octobre 2014.

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Vercingétorix
Carte congrès durée 24h00	8,50€
Carte congrès Durée 1 mois	92,00€

Augmentation des tarifs congrès au 1er octobre 2014.

CARTES A DECOMPTE

Forfaits	Vercingétorix	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

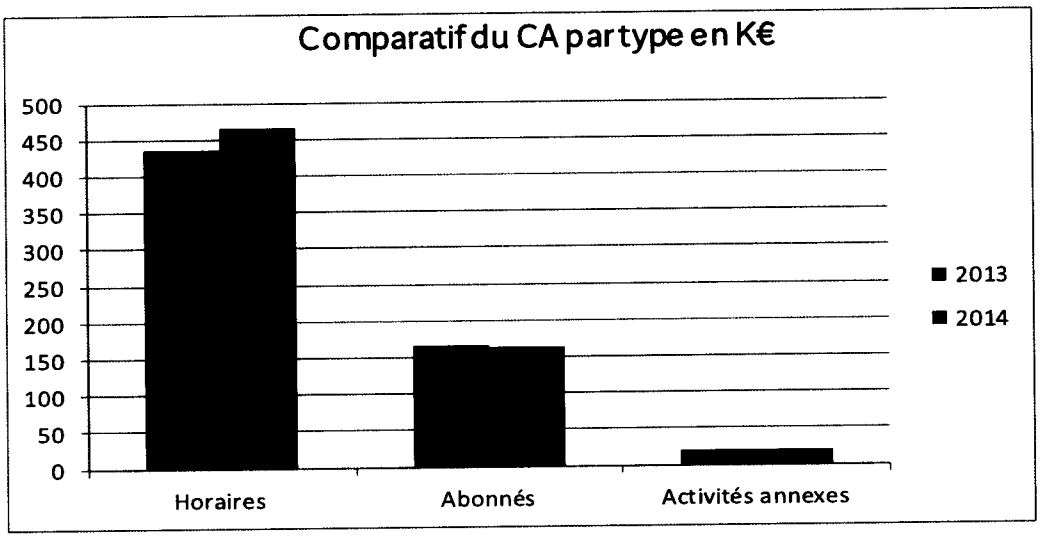
[redacted]

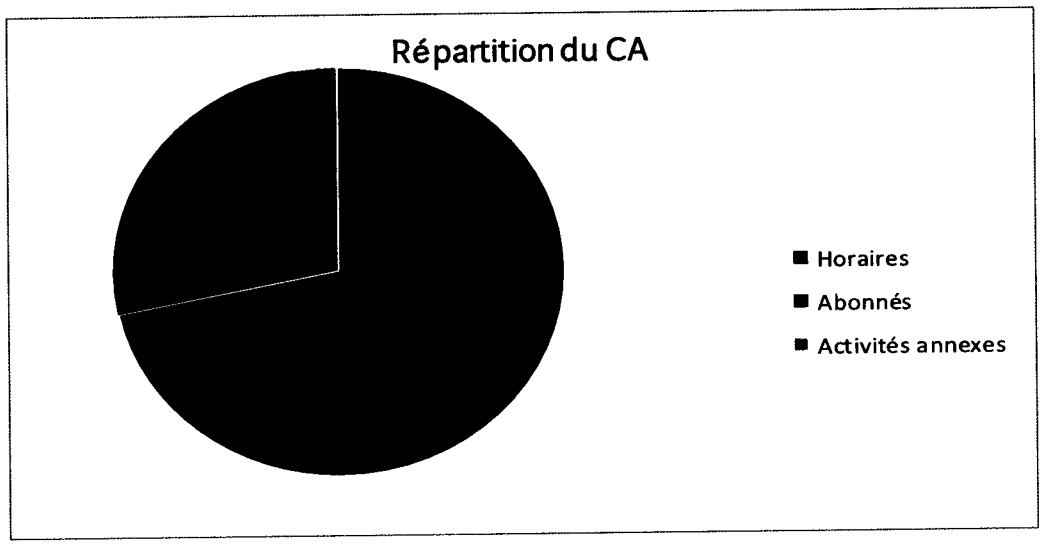
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PARKING VERCINGETORIX**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2013	437	167	19	623,0
2014	466	164	20	650
ECART	6,64%	-1,80%	5,26%	4,33%
REPARTITION DU CA	72%	25%	3%	100,00%





Commentaires :

Les recettes totales du parc sont en augmentation 4,48% selon le détail suivant :

- Horaires : +6,07 % par rapport à n-1,
- Abonnés : -2,1 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : +2 % par rapport à n-1.

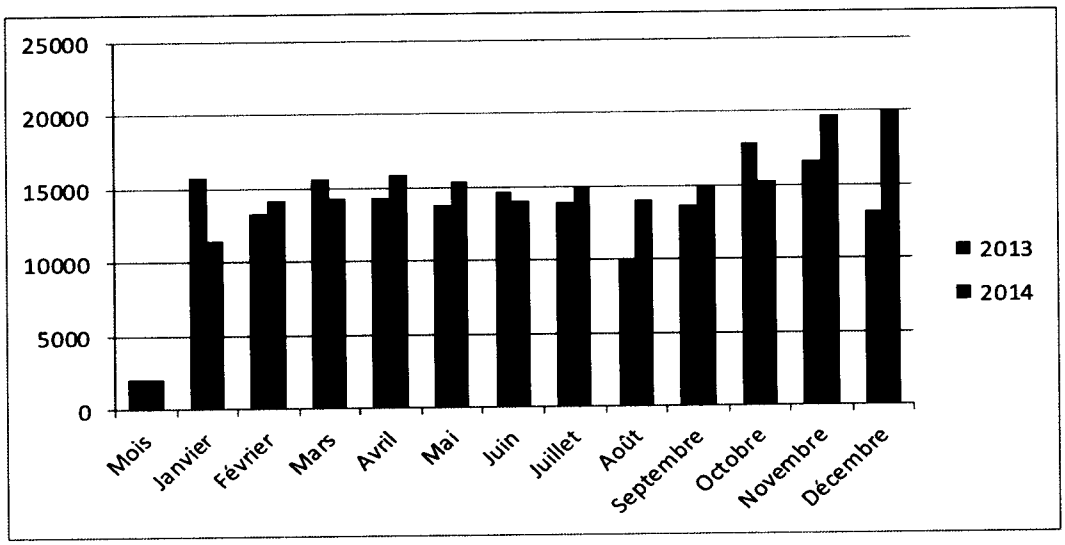
EVOLUTION DU TICKET MOYEN (TTC)

2013	2014	% d'évolution
3,04 €	3,05 €	0,33%

Peu d'évolution du ticket moyen

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DES OUVRAGES

Mois	2013	2014	EVOLUTION
Janvier	15 779	11 423	-27,61%
Février	13 263	14 150	6,69%
Mars	15 589	14 277	-8,42%
Avril	14 266	15 848	11,09%
Mai	13 845	15 452	11,61%
Juin	14 636	14 085	-3,76%
Juillet	13 905	15 021	8,03%
Août	9 903	14 016	41,53%
Septembre	13 641	14 907	9,28%
Octobre	17 852	15 232	-14,68%
Novembre	16 638	19 712	18,48%
Décembre	13 148	19 934	51,61%
Total	**172 465**	**184 057**	**6,72%**



La fréquentation horaire est en progression de 6,72% par rapport à l'année précédente malgré les conséquences de l'incendie du mois de décembre 2013 (environ 90 places de stationnement ont été provisoirement condamnées jusqu'au mois de février 2014) et le temps de réalisation de réhabilitation de la zone sinistrée.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2013	2014	ECART N-1
Janvier	[illegible]	[illegible]	0,00%
Février	[illegible]	[illegible]	-4,00%
Mars	[illegible]	[illegible]	-20,83%
Avril	[illegible]	[illegible]	-15,51%
Mai	[illegible]	[illegible]	-13,23%
Juin	[illegible]	[illegible]	-10,22%
Juillet	[illegible]	[illegible]	-14,52%
Août	[illegible]	[illegible]	-23,53%
Septembre	[illegible]	[illegible]	-10,15%
Octobre	[illegible]	[illegible]	-9,50%
Novembre	[illegible]	[illegible]	-15,82%
Décembre	[illegible]	[illegible]	-5,31%
Total	**216**	**193**	-11,61%

RECETTES ABONNES DU PARKING VERCINGETORIX TTC :

Mois	2013	2014	Evolution %
Janvier	[illegible]	[illegible]	4,51%
Février	[illegible]	[illegible]	4,61%
Mars	[illegible]	[illegible]	-7,69%
Avril	[illegible]	[illegible]	-6,87%
Mai	[illegible]	[illegible]	-3,56%
Juin	[illegible]	[illegible]	-3,52%
Juillet	[illegible]	[illegible]	-2,25%
Août	[illegible]	[illegible]	-4,02%
Septembre	[illegible]	[illegible]	-1,38%
Octobre	[illegible]	[illegible]	-1,42%
Novembre	[illegible]	[illegible]	-7,11%
Décembre	[illegible]	[illegible]	7,75%
TOTAL	**200 882 €**	**197 252 €**	-1,81%

Suite à la diminution du nombre d'emplacements disponibles, le nombre d'abonnements sur l'exercice est en baisse de 11,6%.
De ce fait, la recette « abonné » annuel accuse une perte de 1,81% par rapport à n-1.

[redacted]

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2014
Horaires parcs	477 894
Abonnés parcs	164 248
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	20 136
Sous Total Chiffre d'Affaires	662 278
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	50
Sous Total Autres Produits	50
Total Produits d'Exploitation	**662 328**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-241 059
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-7 063
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-11 132
Prestations de Nettoyage	-109
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-259 363
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-23 994
Entretien : Contrats	-17 148
Electricité, Fluides	-19 080
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-3 734
Location Matériel d'Exploitation	-470
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-64 426
Actions Commerciales	-2 321
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-5 223
Frais Administratifs et Divers	-5 074
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-12 617
Total Charges Directes d'Exploitation	**-336 406**
Police d'Assurances	-4 074
Sinistres	32 940
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 519
Redevances Aux Concédants	-27 649
Taxes et Versements Assimilés	-36 675
Autres Charges et Provisions Courantes	
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-16 501
Frais Généraux Siège	-40 609
Total Autres Charges d'Exploitation	-96 086
Total Autres Charges d'Exploitation	**-96 086**
Total Charges d'Exploitation	**-432 492**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-34
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-163 045
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-163 080
Total Charges Non Courantes	**-163 080**
EBIT	**66 756**
Frais Financiers	-27 302
Total Frais Financiers	-27 302
Total Frais Financiers	**-27 302**
Resultat Net avant Impot Parc	**39 454**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	3 111 509,16	103 096,20	2 909 989,05	201 520,11
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	187 543,64	10 698,65	163 429,70	24 113,94
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	513 392,63	45 029,47	327 270,15	186 122,49
BIENS DE RETOUR	3 812 445,43	158 824,33	3 400 688,90	411 756,53
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	36 203,11	4 220,80	15 294,61	20 908,50
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	1 002,99	0,00	1 002,99	0,00
MATERIEL AUTOMOBILE	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	990,92	0,00	990,92	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 292,66	34,44	4 292,66	0,00
BIENS DE REPRISE*	45 101,76	4 255,24	24 193,26	20 908,50
TOTAL Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix	3 857 547,19	163 079,57	3 424 882,16	432 665,03

quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 857 547
Immobilisations valeur comptable nette	432 665
Immobilisation en cours	19 102
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**-151 743**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2014	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2014
01/12/1986	CONCESSION VERCINGETORIX	3 070 424,28	102 347,48	2 869 238,53	201 185,75
18/12/1986	COFFRE FORT FICHET TYPE RICHELIEU	701,27	0,00	701,27	0,00
19/12/1986	MOBILIER DE BUREAU	2 323,17	0,00	2 323,17	0,00
04/02/1987	TRIEUSE MONNAIE	182,94	0,00	182,94	0,00
30/04/1987	TABLE	100,62	0,00	100,62	0,00
18/06/1987	CONTROLE ACCES PAR BADGES	10 573,86	0,00	10 573,86	0,00
31/08/1987	IMPRIMANTE + INTERFACE	1 549,64	0,00	1 549,64	0,00
20/09/1993	LECTEUR DE TICKET	22 658,50	0,00	22 658,50	0,00
13/06/2011	VENTILATION DOUBLE FLUX XEVO 60	2 994,88	748,72	2 660,52	334,36
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	3 111 509,16	103 096,20	2 909 989,05	201 520,11
01/08/1999	LECTEUR CD + AMPLI	1 295,82	0,00	1 295,82	0,00
21/03/2001	f&p matériel péage flexio	81 445,89	0,00	81 445,89	0,00
22/03/2001	cablages equipement peage	8 993,27	0,00	8 993,27	0,00
10/01/2003	POMPE RELEVAGE	1 853,40	0,00	1 853,40	0,00
30/09/2004	ADAPT.MAT.PEAGE CARTE TOTAL	2 993,21	223,27	2 993,21	0,00
01/12/2006	MIGRATION CB 5 / EMV MONEO	20 263,62	0,00	20 263,62	0,00
22/01/2007	MIGRATION MATERIEL DE PEAGE	30 323,33	3 032,33	24 084,18	6 239,15
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	4 300,00	286,67	2 199,90	2 100,10
02/10/2008	INTERPHONIE JAUDE VERCINGTX	10 320,00	688,00	4 299,06	6 020,94
15/12/2009	LECTEUR PIETON - PEAGE SAE	3 952,00	395,20	2 243,44	1 708,56
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	314,88	517,12
15/12/2009	VIDEO SAE	1 154,40	144,30	819,15	335,25
17/01/2012	REMPL.POMPE RELEVAGE	4 838,60	604,83	1 788,04	3 050,56
01/11/2013	FOUNITURES CENTRALE INTRUSION + CABLES	4 264,00	852,80	995,32	3 268,68
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 775,39	955,08	1 114,70	3 660,69
01/11/2013	REPROGRAMMATION DES CENTRALES SAE	1 186,26	79,08	92,30	1 093,96
03/04/2014	FOSSES DE RELEVAGE ET DE DECANTATION	4 752,45	444,32	444,32	4 308,13
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		2 937,30	8 189,20	-8 189,20
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	187 543,64	10 698,65	163 429,70	24 113,94
31/01/1998	PARPAING POUR BUREAU	72,55	0,00	72,55	0,00
18/02/1998	VITRAGES PORTES POUR BUREAU	5 153,66	0,00	5 153,66	0,00
28/02/1998	MATERIAUX DIVERS POUR BUREAU	481,20	0,00	481,20	0,00
03/03/1998	DALLES AU SOL POUR BUREAU	554,94	0,00	554,94	0,00
16/03/1998	CLIMATISATION BUREAU	2 942,27	0,00	2 942,27	0,00
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	14 347,01	0,00	14 347,01	0,00
08/03/2000	GRILLE ACIER	1 219,59	0,00	1 219,59	0,00
20/03/2002	ACCUEIL CLIENTS	1 313,34	0,00	1 313,34	0,00
28/05/2004	MODIF.ENTREE/SORTIE-CHENAL	12 644,44	511,34	12 644,44	0,00
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	855,00	28,50	256,11	598,89
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	15 466,87	515,51	4 632,53	10 834,34
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	2 950,00	98,32	883,54	2 066,46
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	6 000,00	199,98	1 797,08	4 202,92
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	107 004,05	3 566,45	32 049,19	74 954,86
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR	46 100,00	1 536,51	13 807,54	32 292,46
06/01/2006	CREATION ASCENSEUR PMR	74 217,00	2 473,65	22 228,97	51 988,03
26/06/2006	FONDATION SUPPORT PYLONE	1 540,00	154,00	1 311,74	228,26
27/06/2006	CREATION ASCENSEUR	9 749,00	974,90	8 301,34	1 447,66
31/07/2006	REMPLACEMENT GARDE-CORPS	2 050,00	205,00	1 726,49	323,51
31/07/2006	PORTE PARE-FLAMMES	19 210,00	1 921,00	16 178,50	3 031,50
15/09/2006	CREATION ASCENSEUR	1 271,00	42,36	351,41	919,59
17/11/2006	CARRELAGE SOL DEVANT CAISSE	2 160,06	216,01	1 754,71	405,35
28/02/2007	CARRELAGE/PEINTURE ESCALIER	22 192,21	2 219,22	17 401,12	4 791,09
14/05/2007	CLIMATISATION	2 606,25	260,62	1 990,00	616,25
31/07/2007	CONSTRUCTION 1 CLOISON	3 250,00	325,00	2 412,12	837,88
16/04/2008	AMENAGEMENT SANIT VERCINGETORIX	4 995,36	499,54	3 352,10	1 643,26
01/01/2009	PORTE PIETON	1 700,00	113,33	788,98	911,02
15/12/2009	TRVX MENUISERIE ALU SAE	2 496,00	166,40	944,60	1 551,40
31/05/2011	SECURITE PORTE COUPE FEUX MISE AUX NORME	4 366,60	291,11	1 044,80	3 321,80
28/07/2011	PANNEAUX&PLAQUE DE REGLEMENTATION	968,00	96,80	332,04	635,96
02/03/2012	CLIMATISEUR MURAL	2 477,00	247,70	701,82	1 775,18
01/09/2012	RENOVATION ECLAIRAGE	28 654,13	2 865,41	6 638,98	22 015,15
01/08/2013	CLIMATISEUR MURAL ASCENSEUR	3 310,00	331,00	481,54	2 828,46
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES	14 481,28	1 448,13	1 690,15	12 791,13
01/02/2014	RIDEAU METALLIQUE DANS LA CAGE ESCALIERS	3 550,00	217,86	217,86	3 332,14
01/11/2014	TRAVAUX PLAFONDS	665,50	16,77	16,77	648,73
01/11/2014	TRAVAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX	24 099,80	607,45	607,45	23 492,35
01/11/2014	CABLES	6 155,33	77,57	77,57	6 077,76
01/11/2014	PEINTURE	60 123,19	1 010,29	1 010,29	59 112,90
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		21 791,74	143 553,80	-143 553,80
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	513 392,63	45 029,47	327 270,15	186 122,49
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***3 812 445,43***	***158 824,33***	***3 400 888,90***	***411 756,53***
20011112	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
20090430	AUTOLAVEUSE B90 BROSSE CYLINDRIQUE	11 600,00	1 657,14	9 402,57	2 197,43
20120702	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	817,35	817,34
20130101	AXIOBOX M1 + IHM	22 367,17	2 236,72	4 473,44	17 893,73
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**36 203,11**	**4 220,80**	**15 294,61**	**20 908,50**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	222,88	0,00	222,88	0,00
08/10/2009	REMORQUE CARGO 225 PTAC 75UKG KERENZO	780,11	0,00	780,11	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**1 002,99**	**0,00**	**1 002,99**	**0,00**
14/12/2007	SCOOTER SYM MODELE ORBIT 50	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
	MATERIEL AUTOMOBILE	**1 133,32**	**0,00**	**1 133,32**	**0,00**
01/01/1998	COPIEUR RANK XEROX 5018	990,92	0,00	990,92	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	**990,92**	**0,00**	**990,92**	**0,00**
12/12/2001	MATERIEL INFORMATIQUE	1 122,03	0,00	1 122,03	0,00
19/10/2005	MICRO ORDINATEUR,MONITEUR,LECTEUR ZIP	1 095,00	0,00	1 095,00	0,00
30/06/2006	INST CISCO SOHO 97 / ADSL RJ11	949,63	0,00	949,63	0,00
01/01/2011	ENS.HP MT 6000PRO E5400+ECRAN LED22"	563,00	0,00	563,00	0,00
09/03/2011	ENS.HP 6000PRO MT E5700+ECRAN 22LED	563,00	34,44	563,00	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**4 292,66**	**34,44**	**4 292,66**	**0,00**
01/01/1998	LOT MOBILIER DE BUREAU	1 478,76	0,00	1 478,76	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**1 478,76**	**0,00**	**1 478,76**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE***	***45 101,76***	***4 255,24***	***24 193,26***	***20 908,50***
TOTAL	**630007 Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix**	**3 857 547,19**	**163 079,57**	**3 424 882,16**	**432 665,03**

[redacted]

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails entrée	X			
Portails sortie	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité niveau -1	X			
Electricité niveau -2	X			
Eclairage de sécurité	X			Revu en 2013
Alarme Incendie	X			demande de la CAS (*)
Ventilation	X			demande de la CAS (*)
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture		X		Quelque fuites sur la dalle supérieure
Peinture de l'ouvrage	X			
Portes coupe-feu	X			demande de la CAS (*)

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

Libellé	2014 Montant Investissement	2014 Montant Gros Entretien	Fournisseur
Séparateur hydrocarbure	1 624,20 €		SAVAC
Peinture	15 682,00 €		GENERALE PEINTURE
Motorisation d'une porte piéton	3 550,00 €		PORTIS
TOTAUX	22 853,20 €	- €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	3	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	8	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	1	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	25	OUI	1
Sonorisation	VINCI	STUDIO CRAFT	1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2015		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Renfort de la structure des pièces inaccessibles au public	875,00 €	
regards cassés à remplacer	113,00 €	
coffrage (protection à reconstituer)	188,00 €	
traitement des fissures et infiltrations	15 000,00 €	
Gestion des Accès PMR	500,00 €	
traitement des points de rouille	113,00 €	
traitement calcification entrées et sorties piétons et véhicules	2 175,00 €	
TOTAUX	22 964,00 €	- €

Commentaire :
Les travaux d'accessibilité PMR sont en cours de réalisation.

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. CHARTE D'ENGAGEMENTS

Parce que nos clients sont notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous».

Cette charte repose sur 4 fondamentaux :

- Capitaliser sur la promesse client de VINCI Park. Ce sont les grands thèmes qui font l'engagement et la qualité de nos parkings au quotidien : sécurité, propreté, qualité de l'accueil, identité sensorielle comme la radio VINCI Park, l'Eau de VINCI...
- Compléter cette promesse par des engagements liés à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux services à la mobilité,
- Gagner en lisibilité et en compréhension, avec 4 grandes séquences facilement mémorisables pour tous les utilisateurs des parkings VINCI Park, ainsi que des pictogrammes associés comme autant de marqueurs visuels.
- Faire de cette charte un outil de travail et un outil qui engage tous les collaborateurs de VINCI Park.



4.2. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.
Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).
Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 07h30 à 21h30 du Lundi au Samedi pour le parking VERCINGETORIX, de 09h00 à 19h00 les lundi et Samedi et de 07h15 à 19h45 du Mardi au Vendredi pour le parking SAINT-PIERRE, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participé à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisé mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.
L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

[redacted]

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, VINCI Park mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

4.4. FORMATION DU PERSONNEL

L'ÉCOLE | VINCI PARK
L'ÉCOLE DE COMMERCE DU STATIONNEMENT

Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement





4.5. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.5.1. DIFFERENTES CARTES

- **« LA CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

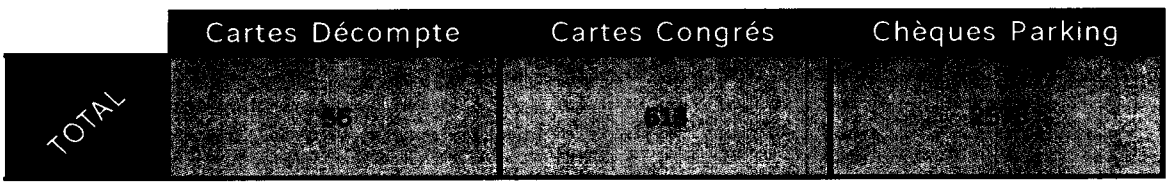
- Financier : 14% de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

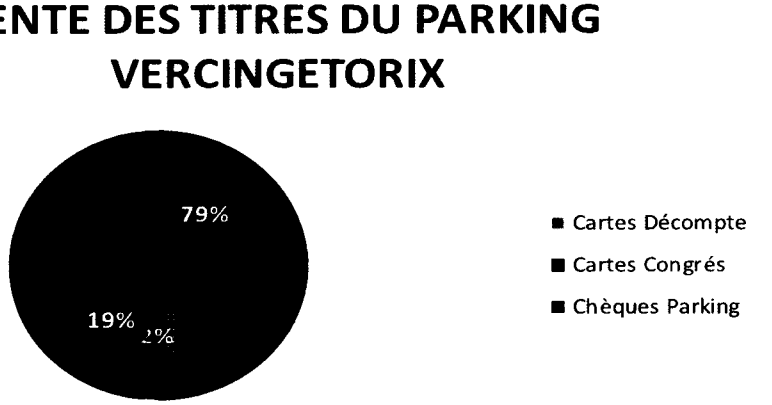
- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO VINCI Park et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.





4.5.2. OPERATIONS COMMERCIALES - COMMUNICATION

Street Marketing

Pour faire vivre le parc et renforcer sa notoriété, VINCI Park a déployé des offres commerciales à destination de futurs abonnés. Nous proposons une « offre découverte », qui permet de bénéficier d'un mois gratuit dès l'achat de deux mois d'abonnement, sur présentation du flyer que nous distribuons sur des zones cibles dans la zone d'influence de chacun des parkings.

Partenariats:

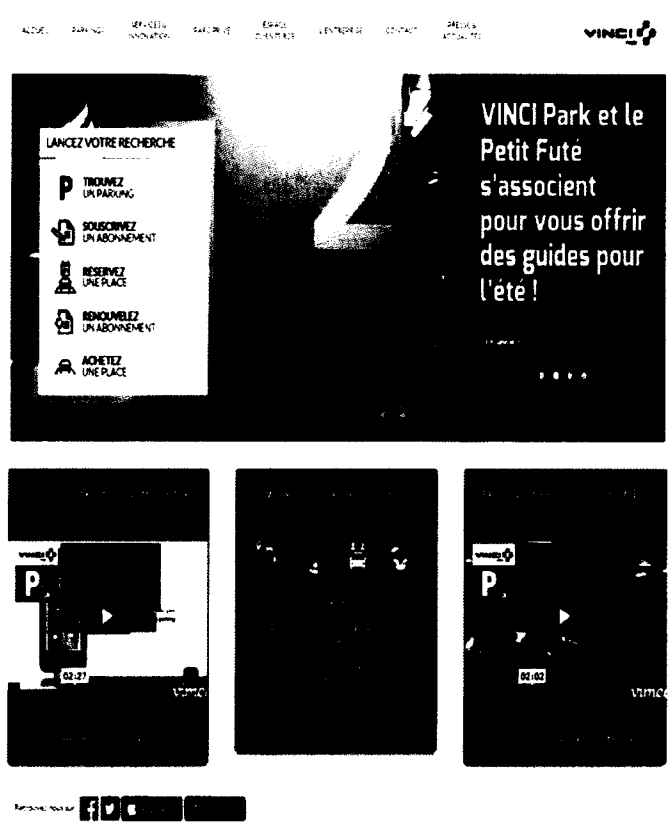
- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

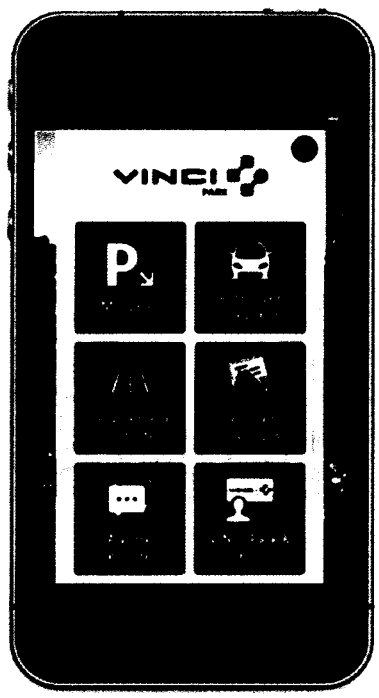
Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, VINCI Park a développé des services innovants pour se :

- **Chercher ou se garer,**
- **Connaitre les Bons Plans à proximité du Parking,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

My VINCI Park sur Internet ou sur Smartphone permet de faire cela :

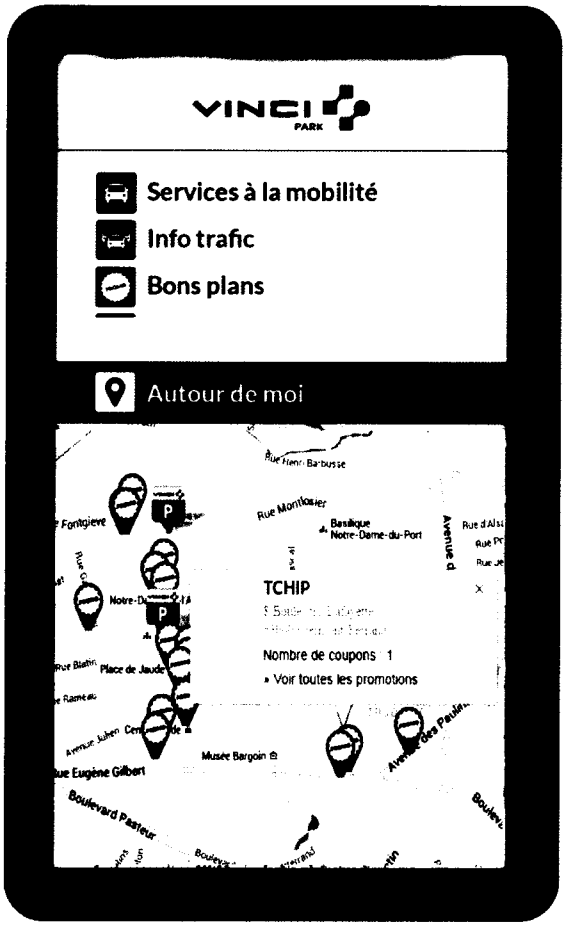




Bons Plans

Une recherche sur la ville donne les bons plans suivants. Les coupons de réduction sont mis en ligne directement par les commerçants.

Exemple d'affichage de bons plans avec le coupon de réduction associé :

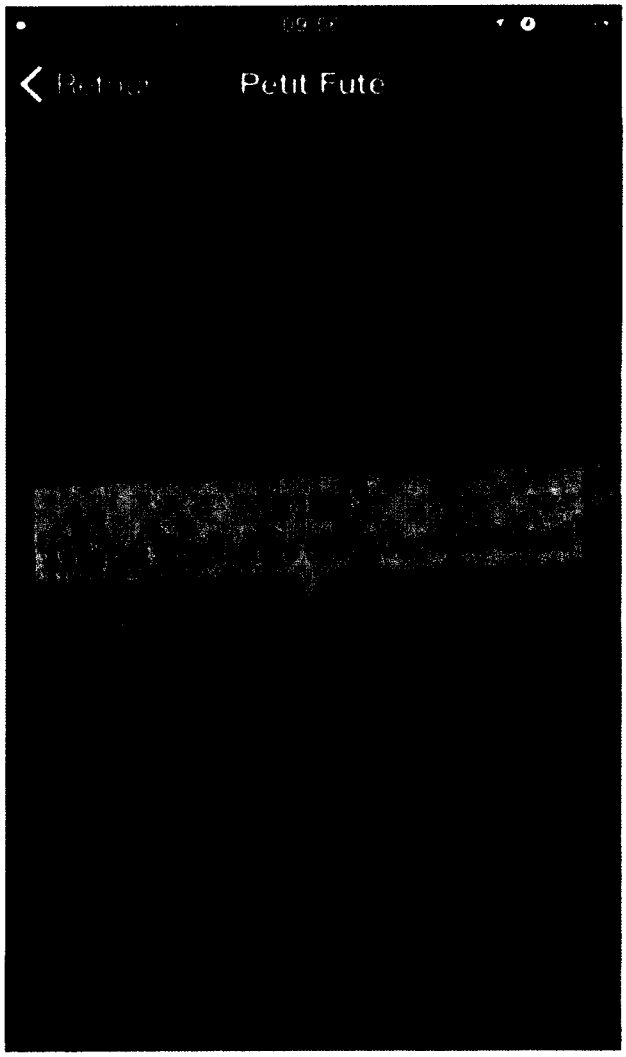


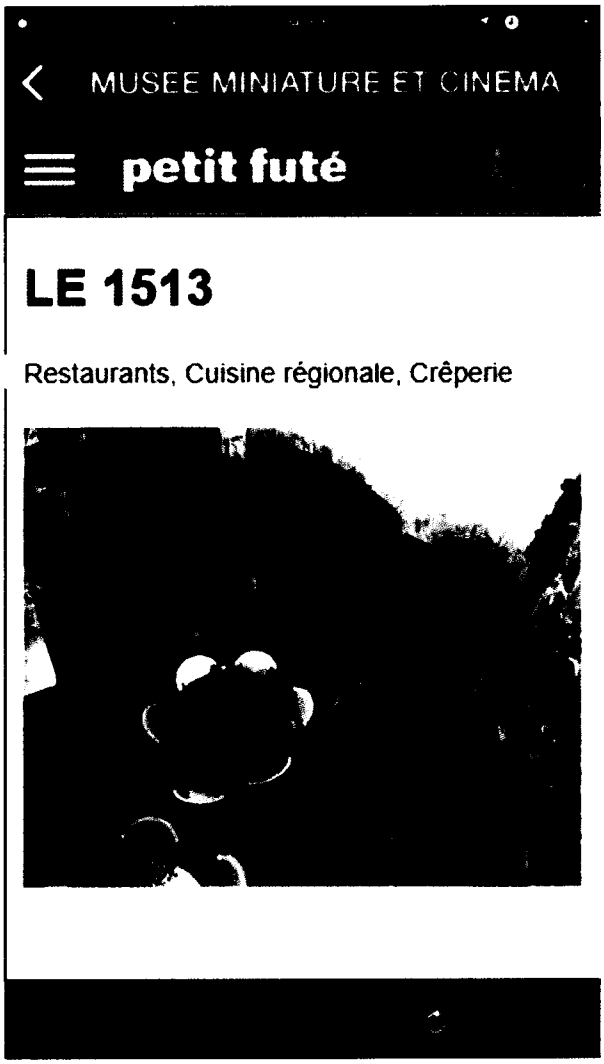


Petit Futé

Une recherche sur la ville extrait les informations du Petit Futé

Exemple d'affichage d'une activité culturelle :





5. CONCLUSION

VINCI Park souhaite donner une nouvelle dynamique à son parking situé sur la place de Jaude à Clermont-Ferrand qui offre un accès direct aux commerces du centre-ville.

Afin de se conformer aux nouvelles normes d'accessibilité aux handicapés ainsi que celles relatives à la sécurité des personnes à mobilité réduite, des travaux sont en cours pour :

- Rendre le parking accessible aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Améliorer les conditions de sécurité (EAS), d'accès et d'utilisation du parking en accord avec la sous-commission de sécurité.

VINCI Park s'attache à répondre le plus qualitativement possible à l'ensemble des demandes des usagers horaires et abonnés par des prestations d'accueil, de services et d'entretien du parking de haut niveau.

Nous restons attentifs aux évolutions du développement et de l'attractivité de la ville de Clermont-Ferrand afin de proposer en permanence des solutions de stationnement et services répondant aux besoins des clients.



ANNEXE

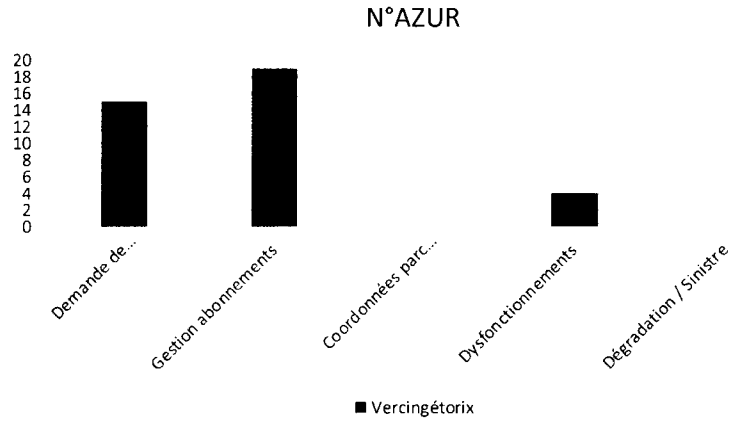
ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2014

VERCINGETORIX

Nombre total appels : **38**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre
Vercingétorix	15	19	0	4	0



[redacted]

ANNEXE 2 BILAN 2014

[redacted]

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 6

Adresse de l'entreprise : 0061 avenue Jules Quentin 92000 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30062014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 827 201	AG 6 303 681	523 519	605 556
	Fonds commercial (1)	AH	951 879	AI 778 810	173 069	224 989
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	72 347	AM	72 347	64 443
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 165 233	AQ 1 092 087	73 145	84 934
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS 48 147	3 965	5 147
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 637	AU 6 637		
	Immobilisations en cours	AV	12 257	AW	12 257	12 257
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	67 382
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	15	BG	15	15
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 155 067	BK 8 229 365	925 702	1 064 726
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	77 903	BW	77 903	65 522
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	74 517	BY	74 517	40 385
	Autres créances (3)	BZ	221 480	CA	221 480	181 204
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	124 591	CG	124 591	94 263
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	498 494	CK	498 494	381 375
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 653 561	1A 8 229 365	1 424 196	1 446 101

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)		DA	1	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 048	3 048
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	489	489
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	406 814	149 066
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	83 488	257 747
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	493 843	410 354
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 727	18 377
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	762	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 524	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	318 942	194 208
	Dettes fiscales et sociales		DY	73 491	43 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	61 650	51 852
	Autres dettes		EA	412 848	698 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	57 405	25 368
	TOTAL (IV)		EC	930 353	1 035 747
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 424 196	1 446 101
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	928 828	1 032 698
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	868 308	FH		FI	868 308	1 716 233
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868 308	FK		FL	868 308	1 716 233
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	72 934	11 200
	Autres produits (1) (11)					FQ		61
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	941 242	1 727 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	545 440	848 364
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 480	77 762
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 161	219 830
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	23 774	44 775
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	722 855	1 190 732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	218 386	536 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		7 956
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 828	1 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 828	9 706
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 662	7 855
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 662	7 855
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	166	1 851
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	218 553	538 614

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	60 649	103 841
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60 649	103 841
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(60 649)	(103 841)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	74 415	177 025
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	943 071	1 737 202
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	859 583	1 479 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 488	257 747

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 828	9 664
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 316	5 879
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	AI	72 934	9 678
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATIONS AUX PROVISIONS : MALI FUSION	51 920	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB. INCORPORELLES : IMPAIRMENTS	8 729	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	7 811 642	KE		KF	39 786
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	650 407	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	514 825	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	52 113	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 637	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	12 257	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	1 236 241	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	67 382	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ	67 397	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 115 281	ØH		ØJ	39 786

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW 7 851 428	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB 650 407	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 514 825	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 52 113	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 6 637	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA 12 257	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY	NG	NH 1 236 241	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 67 382	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 15	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3	NJ	NK 67 397	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL 9 155 067	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 189 762	PF	105 189	PG		PH	6 294 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	618 243	PN	7 886	PO		PQ	626 129
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	462 055	PW	3 903	PX		PY	465 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 965	QA	1 181	QB		QC	48 147
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 637	QM		QN		QO	6 637
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 133 901	QV	12 971	QW		QX	1 146 872
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 323 664	ØP	118 161	ØQ		ØR	7 441 825

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	726 890	6B	60 649	6C		6D	787 539	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	726 890	TY	60 649	TZ		UA	787 539	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	726 890	UB	60 649	UC		UD	787 539	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	60 649	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	74 517		74 517		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée U0)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	14 098		14 098		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 262		63 262		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	12 639		12 639		
	Groupe et associés (2)	VC	116 639		116 639		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 841		14 841		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	296 013	VU	296 013	VV	

RENVOIS

(1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3	3		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 724	3 724		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	318 942	318 942		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 396	1 396		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 522	14 522		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 573	57 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	61 650	61 650		
Groupe et associés (2)		VI	323 372	323 372		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	89 475	89 475		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	57 405	57 405		
TOTAUX		VY	928 828	VZ 928 828		

RENVOIS

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 626

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

cerfa N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 06

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent * 06

Numéro SIRET * 33358234400052 — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le : 31/12/2014 Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 930 241	AG	6 411 888	518 353
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	830 732	121 148
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	88 930	AM		88 930
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 104 072	61 161
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	49 353	2 760
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 638	AU	6 638	0
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	66 000	1 382
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	9 274 689	BK	8 468 683	806 007
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	117 497	BW		117 497
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 596	BY		50 596
		Autres créances (3)	BZ	184 393	CA		184 393
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	48 898	CG		48 898
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	401 384	CK		401 384
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 676 073	1A	8 468 683	1 207 391

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.04

cerfa N° 10938*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)

Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)		DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	490 303
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 410
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	561 253
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	181 956
	Dettes fiscales et sociales		DY	33 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	91 626
	Autres dettes		EA	301 346
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	33 825
	TOTAL (IV)		EC	646 138
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 207 391

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	643 089
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10167*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

1 er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB		FC	0	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	894 573	FH		FI	894 573	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	894 573	FK		FL	894 573	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 149	
	Autres produits (1) (11)					FQ	259	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	895 982	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	438 035	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 580	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	121 396	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	0	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	23 841	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	620 852	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 130	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	587	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	66 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 419	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	67 419	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-66 832	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	208 298	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10947*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	51 921
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 921
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-51 921
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	88 967
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	896 568
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	829 159
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	67 410

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	587
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 398
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 149
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A5	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations aux provisions Mali Fusion	51 921	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan [2015] V15.01

cerfa N° 10169*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	7 851 429	KE		KF	127 526	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	650 407	KK		KL	0	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2	KP	514 826	KQ		KR	0	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	52 113	KT		KU	0	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	6 638	LC		LD	0	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	0	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	12 258	LI		LJ	0	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	1 236 242	LO		LP	0	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	67 382	8V		8W	0	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	15	1U		1V	0	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	67 397	LR		LS	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	9 155 068	ØH		ØJ	127 526	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	7 904	LV	LW 7 971 050	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 650 407	MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 514 826	MJ	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 52 113	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 638	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 0	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA 12 258	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 1 236 242	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY 67 382	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 15	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 67 397	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	7 904	ØK	ØL 9 274 689	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10172*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant [X]*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	6 294 953	PF	108 206	PG		PH	6 403 159
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	626 129	PN	8 017	PO		PQ	634 146
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	465 958	PW	3 968	PX		PY	469 926
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	48 148	QA	1 206	QB		QC	49 353
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM	0	QN		QO	6 638
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	0	QS		QT	0
TOTAL III		QU	1 146 873	QV	13 190	QW		QX	1 160 063
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 441 826	ØP	121 396	ØQ		ØR	7 563 222

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages réoup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10943*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	787 540	6B	51 922	6C		6D	839 461
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	0	6G		6H	0
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	66 000	9W		9X	66 000
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	787 540	TY	117 922	TZ		UA	905 461
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	787 540	UB	117 922	UC		UD	905 461
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	0	UF			
	- financières			UG	66 000	UH			
	- exceptionnelles			UJ	51 921	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan [2015] V15.02

cerfa N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50 596		50 596		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	45 807		45 807		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 066		1 066		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	9 782		9 782		
	Groupe et associés (2)	VC	117 274		117 274		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 464		10 464		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	235 004	VU	235 004	VV	
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 956	181 956		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 291	7 291		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 283	26 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	91 626	91 626		
Groupe et associés (2)		VI	190 284	190 284		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111 062	111 062		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	33 825	33 825		
TOTAUX		VY	643 089	VZ 643 089		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 728			

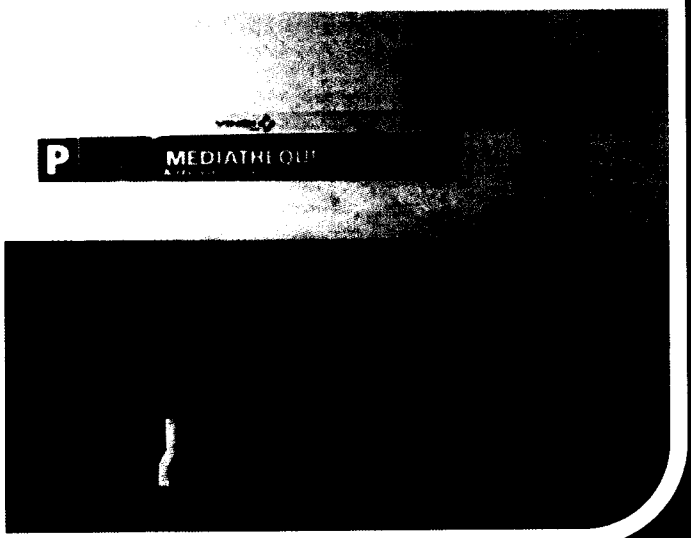
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright RedTitan (2015) V15.01

MAIRIE DE CLERMONT-FERRAND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

VINCI PARK

Compte rendu d'activité



Ville de Clermont Ferrand
Parc de stationnement Médiathèqu

2014

VINCI Park France
Immeuble Ile de France – Bâtiment A / TSA 43214 / 4 place de la Pyramide /
92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
N° Azur 0810 26 3000
www.VINCIpark.com

Direction Régionale VINCI Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

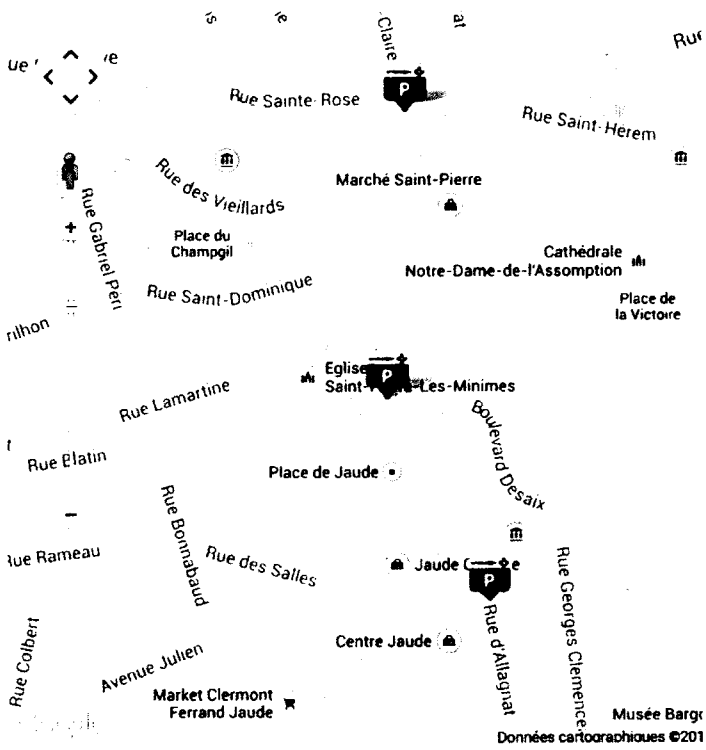
En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.

Médiathèque
Rue Mail d'allagnat 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Jaude Vercingétorix
Place Jaude 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Saint-Pierre
Marché Saint-Pierre Place Saint Pierre 63000 Clermont-Ferrand FRANCE



■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.VINCIpark.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1
1.2. Présentation de l'ouvrage 1
1.3. Services du parc 2
1.4. Points remarquables de l'année 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs abonnés 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 6
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 6
2.2.2. Fréquentations et catégories d'abonnés 7

2.3. Compte de la délégation 8
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 9
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 10
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 10
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 11

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 12

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 12

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 12

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 13

4.1. Charte d'engagements 13
4.2. Surveillance et propreté 14
4.3. Développement durable 14
4.4. Formation du personnel 16
4.5. Initiatives et actions commerciales 17
4.5.1. Opérations commerciales - Communication 17

5. CONCLUSION 19

ANNEXE 20

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 20

Annexe 2 Bilan 2014 21

■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.VINCIpark.com

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de **Clermont Ferrand** a confié à la société **SAPA**, filiale du groupe VINCI Park, l'exploitation du parc de stationnement **Médiathèque** dans le cadre d'un contrat de concession
Le contrat doit prendre fin le **31/12/2016 (avenant en cours de signature)**.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société VINCI Park Services, filiale du groupe VINCI Park dédiée à l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Marie France ANGELY, assisté d'un adjoint et de 1 agent d'exploitation effectuant la tournée journalière du parc , sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsables de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Jean-Marie GEFFROY, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2014, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Médiathèque comprend 113 places de stationnement sur 1 niveau avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Non**		
Parc pour client Horaire	**Non**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire		Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Non**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Non**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Non**		

[redacted]

1.3. SERVICES DU PARC

Services privilèges :	
Bons Plans	**Garer sa voiture dans un parking VINCI Park est maintenant synonyme d'économies et de Bons Plans. Le système de Bons Plans créé par VINCI Park permet de faire profiter aux clients de ses parcs de stationnement des offres promotionnelles exclusives proposées par les commerçants du quartier.**
Guide Petit Futé	**Vous êtes plutôt « Sports à sensation », « Vacances avec les enfants », « WE en Europe », « Restos » ... ou même tout cela à la fois, téléchargez une sélection de guides du Petit Futé et bénéficiez des meilleures adresses et bons plans pour un été réussi !**
Relation Client :	
Numéro Azur	**Avec le numéro Azur de VINCI Park, écoute et réactivité assurée !** **Parce que la disponibilité fait partie intégrante de ses engagements, VINCI Park met à la disposition de ses client un numéro AZUR (prix d'un appel local) et accessible 7 j/7 j, 24 h/24 h : le 0810 26 3000. Un service client de qualité.** **Qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parking VINCI Park, les clients peuvent composer le numéro Azur, présent sur tous nos supports (ticket, brochure, site web...). S'ils ne retrouvent plus l'entrée « piétons » de leur parking ou s'ils ont égaré leur ticket de stationnement, ils peuvent demander assistance aux opératrices du service client basé en France. Le 0810 26 3000 est là pour tous ceux qui en ont besoin, à toute heure du jour ou de la nuit.**
Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO)	**Le CNTO est un service de qualité qui assure la sérénité du client et l'aide à tout moment. Ce centre spécialisé et imaginé par VINCI Park supervise les parkings 24h/24, 7j/7 et assiste ses clients.**

Réseaux sociaux	Pour dialoguer avec ses clients internautes, VINCI Park est désormais présent sur les réseaux sociaux. Deux canaux distincts ont ainsi été créés pour garder le contact : une page Facebook et un compte Twitter. Nouveautés, actualités, événements locaux, offres spéciales, services à découvrir, etc.... Autant d'occasions de liker !
Charte d'engagement	Parce que VOUS êtes notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous ».
Services qualité et confort :	
Horaires d'ouverture	Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Une animation culturelle, avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes ».

Un partenariat avec la fédération « Clermont Commerces » a été lancé. Cette opération a pour objectif de démontrer que le commerce en ville est compatible avec une facilité d'accès et de stationnement.



2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS ABONNES

	Médiathèque
Abonnement 24H/24H Mensuel	78,60€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	227,00€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	Sans objet
Abonnement 24H/24H PMA*	75,00€
Abonnement Motos Mensuel	Sans objet

**P.M.A : prélèvement mensuel automatique*

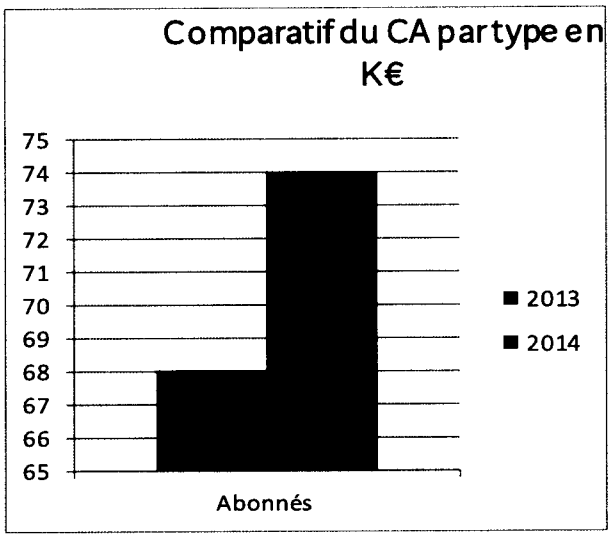
Augmentation des tarifs abonnés au 1er octobre 2014.

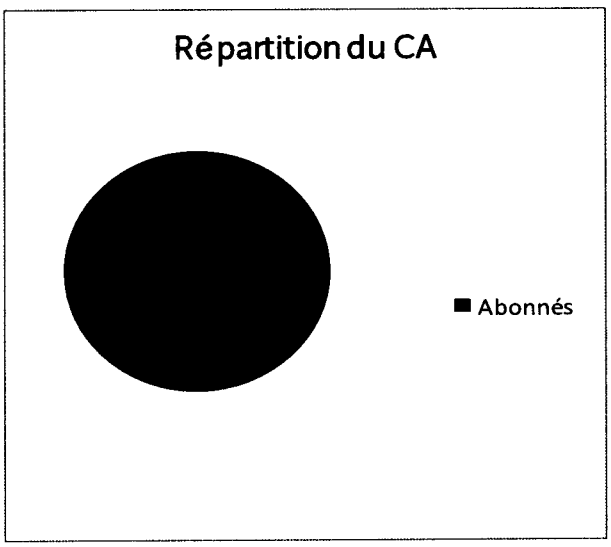
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING MEDIATHEQUE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Abonnés	Total
2013	68	68,0
2014	74	74
ECART	8,82%	8,82%
REPARTITION DU CA	100%	100,00%





Les recettes totales du parc sont en augmentation 8,82 %

2.2.2. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING MEDIATHEQUE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2013	2014	ECART N-1
Janvier	98	97	-1,03%
Février	95	97	2,06%
Mars	91	97	6,19%
Avril	93	101	7,92%
Mai	93	100	7,00%
Juin	93	96	3,13%
Juillet	92	89	-3,37%
Août	92	93	1,08%
Septembre	96	101	4,95%
Octobre	93	94	1,06%
Novembre	93	101	7,92%
Décembre	98	104	5,77%
Total	**94**	**98**	3,68%

RECETTES ABONNES DU PARKING MEDIATHEQUE TTC :

Mois	2013	2014	Evolution %
Janvier	6 781 €	[illegible]	-7,90%
Février	7 321 €	[illegible]	13,06%
Mars	6 [illegible]	[illegible]	9,57%
Avril	6 800 €	[illegible]	8,84%
Mai	7 312 €	[illegible]	11,34%
Juin	6 610 €	[illegible]	2,65%
Juillet	6 841 €	[illegible]	2,31%
Août	7 266 €	[illegible]	9,54%
Septembre	6 884 €	[illegible]	4,47%
Octobre	6 260 €	[illegible]	13,70%
Novembre	7 461 €	[illegible]	20,36%
Décembre	7 101 €	[illegible]	16,12%
TOTAL	**81 443 €**	**88 693 €**	8,90%

Le nombre d'abonnement souscrits pour ce parc est en hausse de 3,68%, ce qui fait que la recette abonnement augmente de 8,9%.
En 2014, il y a eu un changement de TVA.

[redacted]

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2014
Horaires parcs	1
Abonnés parcs	71 748
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	75
Sous Total Chiffre d'Affaires	71 824
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	33
Sous Total Autres Produits	33
Total Produits d'Exploitation	**71 857**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-16 203
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-245
Personnel Intérimaire d'Exploitation	
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-16 448
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-683
Entretien : Contrats	-83
Electricité, Fluides	-7
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-15
Location Matériel d'Exploitation	-6
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-794
Actions Commerciales	-6
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-1
Frais Administratifs et Divers	-428
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-434
Total Charges Directes d'Exploitation	**-17 676**
Police d'Assurances	-462
Sinistres	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-520
Redevances Aux Concédants	-3 009
Taxes et Versements Assimilés	-2 045
Autres Charges et Provisions Courantes	
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 716
Frais Généraux Siège	-4 224
Total Autres Charges d'Exploitation	-11 976
Total Autres Charges d'Exploitation	**-11 976**
Total Charges d'Exploitation	**-29 652**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-107
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-107
Total Charges Non Courantes	**-107**
EBIT	**42 098**
Frais Financiers	-20
Total Frais Financiers	-20
Total Frais Financiers	**-20**
Resultat Net avant Impot Parc	**42 078**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	22 746,15	0,00	22 746,15	0,00
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	832,00	107,06	582,00	250,00
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
BIENS DE RETOUR	37 503,19	107,06	37 253,19	250,00
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	753,70	0,00	753,70	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
BIENS DE REPRISE*	753,70	0,00	753,70	0,00
TOTAL Clermont-Ferrand Médiathèque	38 256,90	107,06	38 006,90	250,00

quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	38 257
Immobilisations valeur comptable nette	250
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**-267**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2014	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2014
25/04/1986	PORTES AUTOMATIQUES + LECTEURS	16 621,21	0,00	16 621,21	0,00
28/04/1986	COMPLEMENT AMENAGEMENTS	5 107,04	0,00	5 107,04	0,00
29/07/1986	PANNEAUX DE SIGNALISATION	1 017,90	0,00	1 017,90	0,00
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	22 746,15	0,00	22 746,15	0,00
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	314,88	517,12
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		51,59	267,12	-267,12
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	832,00	107,06	582,00	250,00
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	13 925,04	696,25	13 925,04	0,00
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	13 925,04	696,25	13 925,04	0,00
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***37 503,19***	***803,31***	***37 253,19***	***250,00***
19/03/1999	BALAYEUSE MANUELLE SWEEP 700	537,38	0,00	537,38	0,00
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***753,70***	***0,00***	***753,70***	***0,00***
TOTAL	**630005 CLERMONT-FERRAND MÉDIATHÈQUE**	**38 256,90**	**803,31**	**38 006,90**	**250,00**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol	X			
Mur	X			
Portails	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Interphonie	Sans objet			
Local d'exploitation	Sans objet			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	Sans objet			
Ventilation	Sans objet			
Détection CO	Sans objet			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture	X			
Peinture de l'ouvrage	X			

[redacted]

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

Libellé	2014 Montant Investissement	2014 Montant Gros Entretien	Fournisseur
TOTAUX	- €	- €	

Pas d'investissement ou gros entretien réalisés sur ce parc en 2014

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
AUTRES EQUIPEMENTS					
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	9	OUI	1

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2015		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Peinture des portes d'accès	[illegible]	[illegible]
Mettre à jour la signalétique du parc (voie sans issue)	[illegible]	[illegible]
TOTAUX	753,00 €	- €

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. CHARTE D'ENGAGEMENTS

Parce que nos clients sont notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous».
Cette charte repose sur 4 fondamentaux :

- Capitaliser sur la promesse client de VINCI Park. Ce sont les grands thèmes qui font l'engagement et la qualité de nos parkings au quotidien : sécurité, propreté, qualité de l'accueil, identité sensorielle comme la radio VINCI Park, l'Eau de VINCI...
- Compléter cette promesse par des engagements liés à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux services à la mobilité,
- Gagner en lisibilité et en compréhension, avec 4 grandes séquences facilement mémorisables pour tous les utilisateurs des parkings VINCI Park, ainsi que des pictogrammes associés comme autant de marqueurs visuels.
- Faire de cette charte un outil de travail et un outil qui engage tous les collaborateurs de VINCI Park.



4.2. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Une présence sur le parc de stationnement est assurée deux fois par jour.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participé à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisé mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.
L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

[redacted]

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

> ***Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.***
>
> ***Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.***

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

> ***Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).***

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

> ***L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.***
>
> ***Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.***

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

> ***Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.***
> ***Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, VINCI Park mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.***

[redacted]

4.4. FORMATION DU PERSONNEL

L'ÉCOLE | VINCI PARK

L'ÉCOLE DE COMMERCE DU STATIONNEMENT

Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement





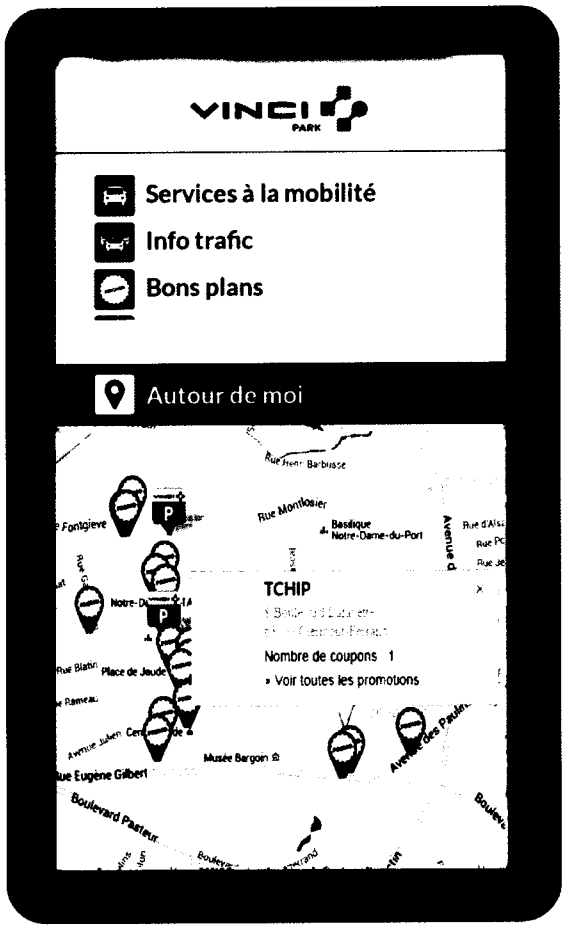
4.5. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

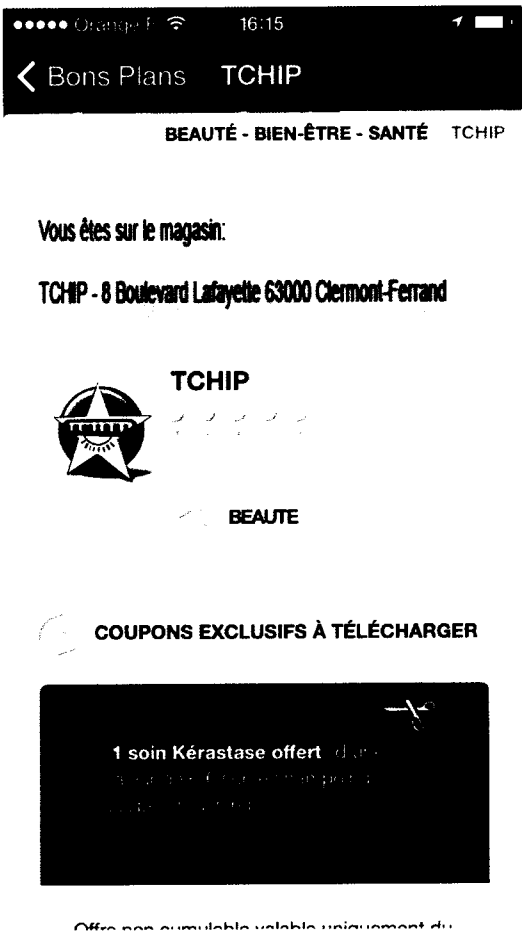
4.5.1. OPERATIONS COMMERCIALES - COMMUNICATION

Bons Plans

Une recherche sur la ville donne les bons plans suivants. Les coupons de réduction sont mis en ligne directement par les commerçants.

Exemple d'affichage de bons plans avec le coupon de réduction associé :

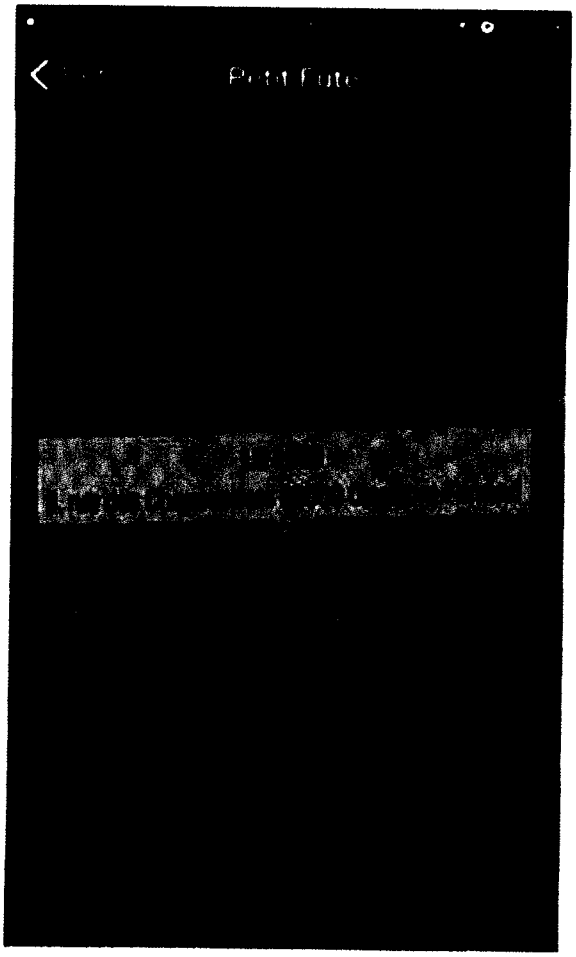


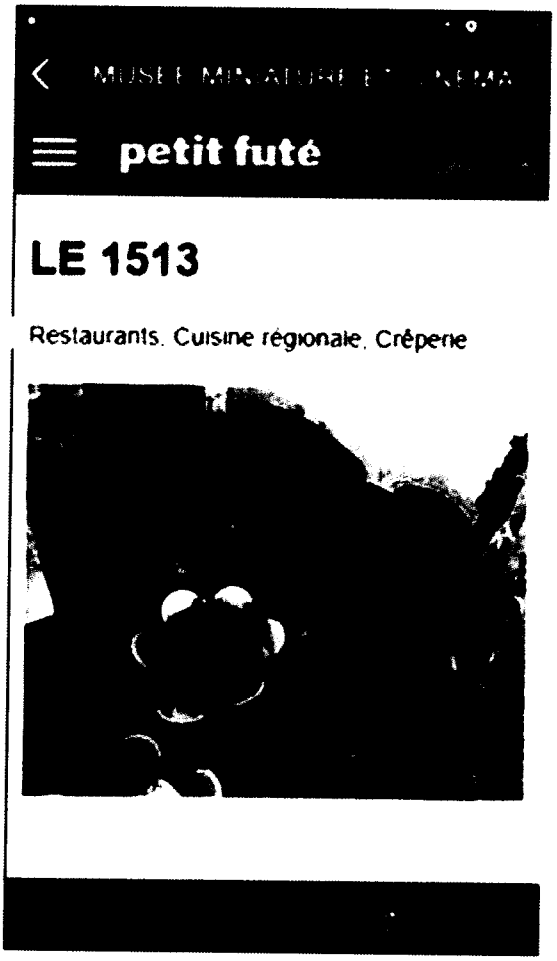


Petit Futé

Une recherche sur la ville extrait les informations du Petit Futé

Exemple d'affichage d'une activité culturelle :



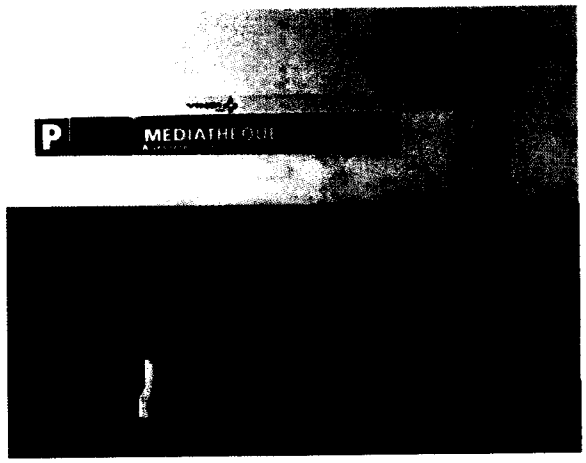


5. CONCLUSION

Le nombre d'abonnements a connu sur l'année 2014 une hausse de 3,68 % du fait de sa situation géographique et de la création du Centre Jaude 2.

L'objectif est d'augmenter la qualité de service au sein du parc qui est 90% du temps de l'année, complet (période creuse : les 2 mois d'été) en répondant positivement aux demandes des abonnés.

Nous demeurons une alternative au stationnement urbain étant situé au cœur de la ville et sommes attentifs aux événements et opérations effectués en centre-ville.



ANNEXE

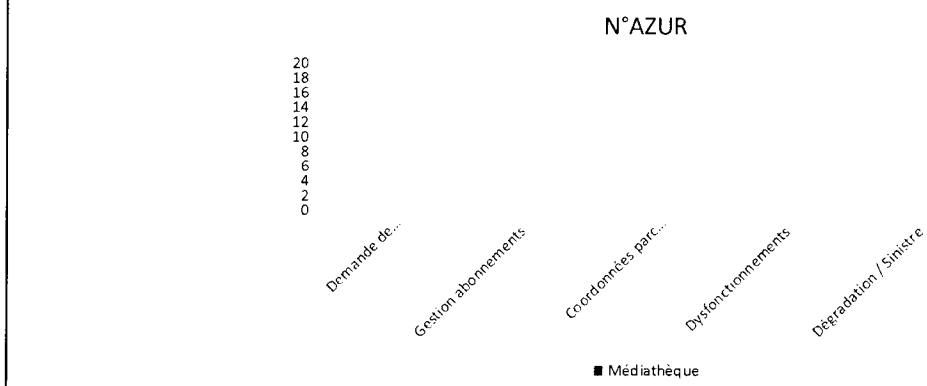
ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2014

Médiathèque

Nombre total appels : **0**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre
Médiathèque	0	0	0	0	0



ANNEXE 2 BILAN 2014

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0061 avenue Jules Quentin 92000 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30062014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 827 201	AG	6 303 681	523 519	605 556
		Fonds commercial (1)	AH	951 879	AI	778 810	173 069	224 989
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	72 347	AM		72 347	64 443
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 092 087	73 145	84 934
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	48 147	3 965	5 147
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 637	AU	6 637		
		Immobilisations en cours	AV	12 257	AW		12 257	12 257
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	67 382	CV		67 382	67 382
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	15	BG		15	15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	9 155 067	BK	8 229 365	925 702	1 064 726
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	77 903	BW		77 903	65 522
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	74 517	BY		74 517	40 385
		Autres créances (3)	BZ	221 480	CA		221 480	181 204
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	124 591	CG		124 591	94 263
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	498 494	CK		498 494	381 375
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 653 561	1A	8 229 365	1 424 196	1 446 101

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 048	3 048
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	489	489
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	406 814	149 066
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	83 488	257 747
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	493 843	410 354
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 727	18 377
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 524	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	318 942	194 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	73 491	43 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	61 650	51 852
	Autres dettes	EA	412 848	698 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	57 405	25 368
	TOTAL (IV)	EC	930 353	1 035 747
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 424 196	1 446 101

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	928 828	1 032 698
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	868 308	FH		FI	868 308	1 716 233
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868 308	FK		FL	868 308	1 716 233
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	72 934	11 200
	Autres produits (1) (11)					FQ		61
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	941 242	1 727 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	545 440	848 364
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 480	77 762
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 161	219 830
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	23 774	44 775
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	722 855	1 190 732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	218 386	536 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		7 956
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 828	1 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 828	9 706
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 662	7 855
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 662	7 855
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	166	1 851
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	218 553	538 614

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	60 649	103 841
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60 649	103 841
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(60 649)	(103 841)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 415	177 025
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	943 071	1 737 202
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	859 583	1 479 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 488	257 747
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 828	9 664
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 316	5 879
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	72 934	9 678
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATIONS AUX PROVISIONS : MALI FUSION	51 920	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB. INCORPORELLES : IMPAIRMENTS	8 729	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	7 811 642	KE	39 786 KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ	650 407	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	514 825	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	52 113	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	6 637	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	12 257	LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	1 236 241	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	67 382	8V	8W
	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	15	IU	IV
	TOTAL IV	LQ	67 397	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	9 115 281	ØH	ØJ 39 786

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 7 851 428	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB 650 407	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 514 825	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 52 113	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 637	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA 12 257	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 1 236 241	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 67 382	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 15	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 67 397	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 9 155 067	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 189 762	PF	105 189	PG		PH	6 294 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	618 243	PN	7 886	PO		PQ	626 129
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	462 055	PW	3 903	PX		PY	465 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 965	QA	1 181	QB		QC	48 147
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 637	QM		QN		QO	6 637
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 133 901	QV	12 971	QW		QX	1 146 872
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 323 664	ØP	118 161	ØQ		ØR	7 441 825

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	726 890	6B	60 649	6C		6D	787 539	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	726 890	TY	60 649	TZ		UA	787 539	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	726 890	UB	60 649	UC		UD	787 539	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	60 649	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	74 517		74 517		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	14 098		14 098		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 262		63 262		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	12 639		12 639		
	Groupe et associés (2)	VC	116 639		116 639		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 841		14 841		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	296 013	VU	296 013	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3	3		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 724	3 724		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	318 942	318 942		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 396	1 396		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 522	14 522		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 573	57 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	61 650	61 650		
Groupe et associés (2)		VI	323 372	323 372		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	89 475	89 475		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	57 405	57 405		
TOTAUX		VY	928 828	VZ 928 828		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 626			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

cerfa N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 06

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent * 06

Numéro SIRET * 33358234400052 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2014

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 930 241	AG	6 411 888	518 353
	Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	830 732	121 148
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	88 930	AM		88 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 104 072	61 161
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	49 353	2 760
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 638	AU	6 638	0
	Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	67 382	CV	66 000	1 382
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	15	BG		15
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 274 689	BK	8 468 683	806 007
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	117 497	BW		117 497
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 596	BY		50 596
	Autres créances (3)	BZ	184 393	CA		184 393
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	48 898	CG		48 898
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	401 384	CK		401 384
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 676 073	1A	8 468 683	1 207 391

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.04

cerfa N° 10938*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)

Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)		DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	490 303
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 410
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	561 253
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	181 956
	Dettes fiscales et sociales		DY	33 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	91 626
	Autres dettes		EA	301 346
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	33 825
	TOTAL (IV)		EC	646 138
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 207 391

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	**Réserve spéciale de réévaluation (1959)**	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	643 089
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10167*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

1 er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N				
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB		FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	894 573	FH		FI	894 573
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	894 573	FK		FL	894 573
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 149
	Autres produits (1) (11)					FQ	259
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	895 982
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	438 035
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 580
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	121 396
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	23 841
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	620 852
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 130
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	587
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	66 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 419
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	67 419
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-66 832
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	208 298

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2016) V15.01

cerfa N° 10947*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	51 921
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 921
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-51 921
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	88 967
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	896 568
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	829 159
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	67 410

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	587
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 398
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 149
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dotations aux provisions Mali Fusion	51 921	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10169*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	7 851 429	KE		KF	127 526
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	650 407	KK		KL	0
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	514 826	KQ		KR	0
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	52 113	KT		KU	0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 638	LC		LD	0
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	0
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	12 258	LI		LJ	0
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	1 236 242	LO		LP	0
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U	67 382	8V		8W	0
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15	1U		1V	0
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ	67 397	LR		LS	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 155 068	ØH		ØJ	127 526

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	7 904	LV		LW	7 971 050	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	650 407	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	514 826	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	52 113	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 638	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	0	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	12 258	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	1 236 242	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	67 382	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	15	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	67 397	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	7 904	ØK		ØL	9 274 689	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10172*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant [X]*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	6 294 953	PF	108 206	PG		PH	6 403 159
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	626 129	PN	8 017	PO		PQ	634 146
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	465 958	PW	3 968	PX		PY	469 926
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	48 148	QA	1 206	QB		QC	49 353
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM	0	QN		QO	6 638
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	0	QS		QT	0
TOTAL III		QU	1 146 873	QV	13 190	QW		QX	1 160 063
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 441 826	ØP	121 396	ØQ		ØR	7 563 222

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages réoup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10943*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	787 540	6B	51 922	6C		6D	839 461
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	0	6G		6H	0
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	66 000	9W		9X	66 000
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	787 540	TY	117 922	TZ		UA	905 461
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	787 540	UB	117 922	UC		UD	905 461
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	0	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	66 000	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	51 921	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.02

cerfa N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50 596		50 596		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	45 807		45 807		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 066		1 066		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	9 782		9 782		
	Groupe et associés (2)	VC	117 274		117 274		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 464		10 464		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	235 004	VU	235 004	VV	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 956	181 956		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 291	7 291		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 283	26 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	91 626	91 626		
Groupe et associés (2)		VI	190 284	190 284		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111 062	111 062		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	33 825	33 825		
TOTAUX		VY	643 089	VZ 643 089		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 728	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Copyright RedTitan (2015) V16.01

MAIL[illegible]AND
- 1 JUIN 2015
SERVICE DU COURRIER

VINCI PARK

Compte rendu d'activité



Ville de Clermont Ferrand
Parc de stationnement Saint-Pier

2014

VINCI Park France
Immeuble Ile de France – Bâtiment A / TSA 43214 / 4 place de la Pyramide /
92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
N° Azur 0810 26 3000
www.VINCIpark.com

Direction Régionale VINCI Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

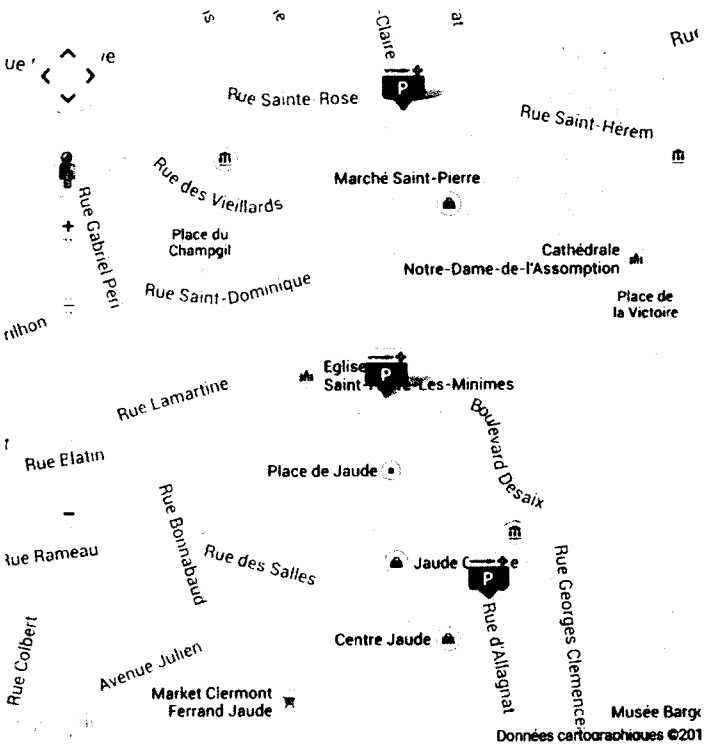
En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.

Médiathèque
Rue Mail d'allagnat 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Jaude Vercingétorix
Place Jaude 63000 Clermont-Ferrand FRANCE

Saint-Pierre
Marché Saint-Pierre Place Saint Pierre 63000 Clermont-Ferrand FRANCE



■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.VINCIpark.com

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1
1.2. Présentation de l'ouvrage 1
1.3. Services du parc 2
1.4. Points remarquables de l'année 7

2. COMPTE RENDU FINANCIER 8

2.1. Politique tarifaire 8
2.1.1. Tarifs horaires 8
2.1.2. Tarifs abonnés 8
2.1.3. Tarifs forfaits 9

2.2. Analyse détaillée de l'activité 10
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 10
2.2.2. Fréquentations horaires de L'ouvrage 12
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 13

2.3. Compte de la délégation 14
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 15
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 16
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 17
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 18

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 19

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 19

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 20

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 21

4.1. Charte d'engagements 21
4.2. Surveillance et propreté 22
4.3. Développement durable 22
4.4. Formation du personnel 24
4.5. Initiatives et actions commerciales 25
4.5.1. Différentes cartes 25
4.5.2. Opérations commerciales - Communication 26

5. CONCLUSION 29

ANNEXE 30

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 30

Annexe 2 BILAN 2014 31

■ Société Auxiliaire des Parcs d'Auvergne
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux la Défense
www.VINCIpark.com

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de **Clermont Ferrand** a confié à la société **SAPA**, filiale du groupe VINCI Park, l'exploitation du parc de stationnement **Saint-Pierre** dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat doit prendre fin le **31/12/2016 (avenant en cours de signature)**.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Mme **ANGELY Marie France**, assisté d'un adjoint et de 2 agents d'exploitation, sous la supervision de Eugène BERTRAC, Responsables de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Jean-Marie GEFFROY, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2014, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Saint-Pierre comprend 177 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j/ 7 24h/24**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du Lundi au Samedi 09h00-19h00**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

Services à la mobilité :	
Télépéage	En collaboration avec VINCI Autoroutes, VINCI Park a dès 2005 souhaité transposer la technologie télépéage dans ses parkings. Le télépéage, symbolisé par un t orange, est synonyme de gain de temps et de gestion simplifiée de déplacement.
Des solutions pour les motos 	Avec une offre de 4 000 places de stationnement motos réparties sur 250 parcs de stationnement, VINCI Park tient à apporter à sa clientèle conductrice de motos et de scooters des services axés sur l'accueil et la sécurité à des tarifs préférentiels de plus de 50% par rapport à un abonnement voiture.
Services privilèges :	
Bons Plans	Garer sa voiture dans un parking VINCI Park est maintenant synonyme d'économies et de Bons Plans. Le système de Bons Plans créé par VINCI Park permet de faire profiter aux clients de ses parcs de stationnement des offres promotionnelles exclusives proposées par les commerçants du quartier.
Guide Petit Futé	Vous êtes plutôt « Sports à sensation », « Vacances avec les enfants », « WE en Europe », « Restos » ... ou même tout cela à la fois, téléchargez une sélection de guides du Petit Futé et bénéficiez des meilleures adresses et bons plans pour un été réussi !
Relation Client :	
Numéro Azur	Avec le numéro Azur de VINCI Park, écoute et réactivité assurée ! Parce que la disponibilité fait partie intégrante de ses engagements, VINCI Park met à la disposition de ses client un numéro AZUR (prix d'un appel local) et accessible 7 j/7 j, 24 h/24 h : le 0810 26 3000. Un service client de qualité.

	Qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'un parking VINCI Park, les clients peuvent composer le numéro Azur, présent sur tous nos supports (ticket, brochure, site web...). S'ils ne retrouvent plus l'entrée « piétons » de leur parking ou s'ils ont égaré leur ticket de stationnement, ils peuvent demander assistance aux opératrices du service client basé en France. Le 0810 26 3000 est là pour tous ceux qui en ont besoin, à toute heure du jour ou de la nuit.
Centre National de Télé-Opérations et d'assistance (CNTO) 	Le CNTO est un service de qualité qui assure la sérénité du client et l'aide à tout moment. Ce centre spécialisé et imaginé par VINCI Park supervise les parkings 24h/24, 7j/7 et assiste ses clients.
Réseaux sociaux 	Pour dialoguer avec ses clients internautes, VINCI Park est désormais présent sur les réseaux sociaux. Deux canaux distincts ont ainsi été créés pour garder le contact : une page Facebook et un compte Twitter. Nouveautés, actualités, événements locaux, offres spéciales, services à découvrir, etc.... Autant d'occasions de liker !
Contrôles Qualité 	Soucieux de la qualité de son service, VINCI Park effectue un contrôle de l'accueil et de ses équipements régulièrement. Un client mystère note le parking avec un indice qualité, mesure le confort du client. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation. <u>En quoi consistent ces visites mystères ?</u> Plusieurs fois par an, des professionnels se faisant passer pour des clients, effectuent des appels et des visites de manière anonyme dans les parkings. Ils ont pour mission de mesurer la qualité du parc de stationnement visité. Ils apportent aux équipes de VINCI Park des indications précieuses pour améliorer l'accueil, les accès véhicules et piétons ainsi que les contacts avec les clients VINCI Park. Ces interventions mystères permettent d'établir un indice de qualité pour chacun des parcs. Chaque manager de site est encouragé à faire progresser son indice de qualité au profit des clients. <u>Le baromètre téléphonique:</u> Le téléphone est un lien privilégié entre un client et le parc de stationnement (demande de renseignements, réponse à une offre

	commerciale, traitement d'une réclamation,...). A ce titre nos collaborateurs sont régulièrement formés à l'accueil téléphonique. A ce titre encore, la prestation téléphonique est auditée par la même société spécialisée, 2 fois par an, selon le scénario suivant : l'auditeur joue le rôle d'un client à la recherche d'une place de parking à louer (2 appels par vague). Différents items sont notés (nombre de sonneries avant décrochage, présentation, écoute du client, proposition du produit le plus adapté,...).
Charte d'engagement 	Parce que VOUS êtes notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous ».
Applications :	
Site Internet http://www.VINCIpark.com	Le site Internet de VINCI Park est simple d'utilisation et permet de cibler les parkings VINCI Park par ville, les services proposés par le parc et des liens spécifiquement créés par VINCI Park permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.
Application Smartphone 	Vous possédez un smartphone ? Découvrez l'application VINCI Park qui vous permet d'aménager votre stationnement sur mesure. Avec sa nouvelle application pour Smartphone (compatible IPhone et Androïd), VINCI Park permet à chacun d'organiser facilement ses trajets. À tout moment, vous pouvez trouver le parking le plus proche, voir les disponibilités en temps réel, profitez d'offres promotionnelles et découvrir tous les services sur place. Dans certains parcs de stationnement, vous pourrez également réserver votre place à distance.
Services qualité et confort :	
Les parapluies et les cabas VINCI Park 	Les jours d'intempéries, le client VINCI Park qui aurait oublié son parapluie peut s'en faire prêter un pendant le temps de son stationnement. Cela se fait dans la limite des stocks disponibles et en échange du ticket d'entrée du parking, à déposer et récupérer ensuite au bureau d'accueil. Même principe pour le prêt de cabas, de panier ou de caddie

	pour les courses.
Radio VINCI Park	Radio VINCI Park, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc. Cette radio exclusive propose une musique destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement.
Choisir le moyen de paiement :	- Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose ses parcs de stationnement et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie. - La carte TOTAL GR : VINCI Park l'accepte pour faciliter la vie des professionnels. Le détenteur de cette carte est facturé mensuellement et évite ainsi l'accumulation de notes de frais. - Le badge de télépéage : sur le même principe, VINCI Park propose à ses clients de gagner du temps en réglant leur stationnement, une fois par mois, à l'aide du badge de télépéage. Une exclusivité VINCI Park présente dans plus de 250 parkings en France.
Offre Anniversaire	Bon anniversaire chez VINCI Park ! Le jour de son anniversaire, tout automobiliste peut, sur simple présentation d'une pièce d'identité, se voir offrir son stationnement horaire dans le parking de son choix
Accès aux personnes à mobilité réduite	Plus que pour tout autre, VINCI Park est particulièrement attentif aux besoins spécifiques de ses clients à mobilité réduite. Il s'engage à ce que le stationnement et les services proposés dans ses parkings soient facilement accessibles
Horaires d'ouverture	Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients muni de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.

Le Kiosque VINCI Park 	Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque VINCI Park. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts VINCI Park a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits.
Poésie en sous-sol 	Depuis 2005, VINCI Park s'associe au Printemps des poètes, association soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication, en menant sa propre opération « Poésie en sous-sol », dont l'objectif est de partager des extraits de poésie avec les clients de ses parkings. Ainsi, chaque année au mois de mars, des affiches reprenant des extraits de poèmes ou des aphorismes fleurissent dans les parkings et des recueils de poésie sont offerts aux clients de VINCI Park et à des écoles.

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Une animation culturelle, avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du « printemps des poètes ».

Un partenariat avec la fédération « Clermont Commerces » a été lancé. Cette opération a pour objectif de démontrer que le commerce en ville est compatible avec une facilité d'accès et de stationnement.

- Evènements singuliers

Un ascenseur a été créé dans le restaurant « APISCIUS » situé au Marché Saint-Pierre. Pour ce besoin, quatre places de stationnement ont été supprimées.
Ces travaux ont modifiés le nombre de places du parc.



2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Horaire\Parking	Saint-Pierre	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
1H00	1,50€	0,60
1H30	2,30€	-
2H00	3,00€	1,10€
3H00	3,90€	2,10€
4H00	4,80€	2,10€
5H00	5,80€	2,10€
6H00	6,80€	2,10€
7H00	7,50€	2,10€
8H00	8,10€	2,10€
9H00	8,70€	2,10€
10H00	9,40€	2,10€
11H00	10,00€	2,10€
12H00	10,50€	2,10€
24H00	12,60€	-

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Saint-Pierre
Abonnement 24H/24H Mensuel	81,60€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	244,80€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	22,50€
Abonnement 24H/24H PMA	79,60€
Abonnement Motos Mensuel	39,80€

Augmentation des tarifs horaires et abonnés au 1er octobre 2014.

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Saint-Pierre
Carte congrès durée 24h00	8,50€
Carte congrès Durée 1 mois	85,00€

Augmentation des tarifs congrès au 1er octobre 2014.

CARTES A DECOMPTE

Forfaits	Saint-Pierre	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

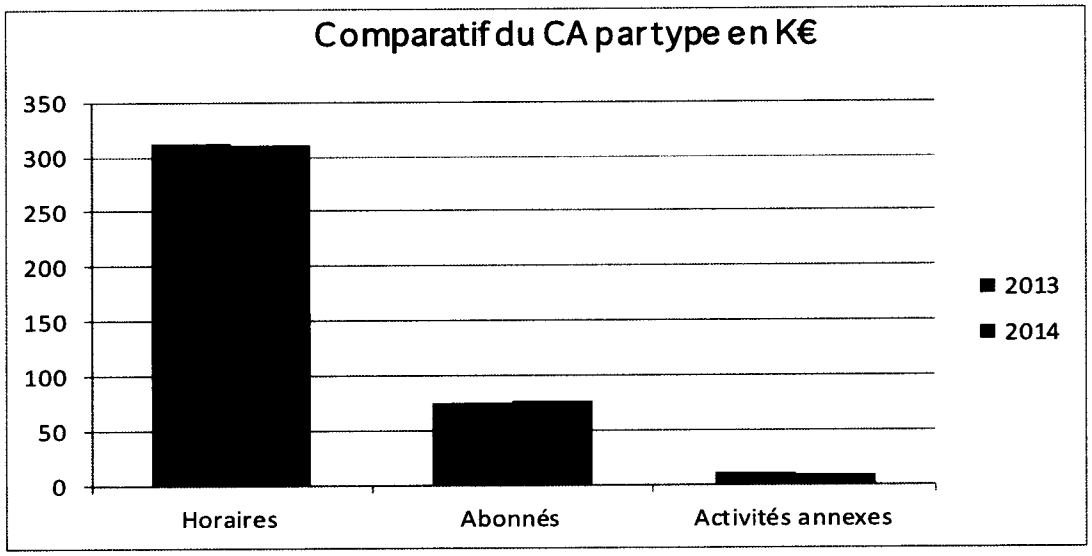
[redacted]

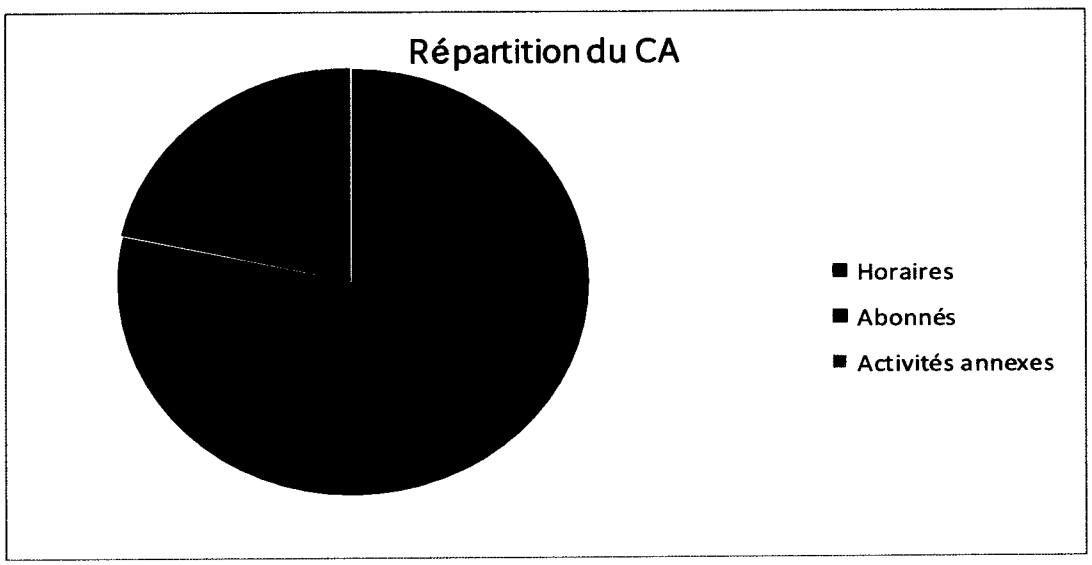
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING SAINT-PIERRE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2013	313	74	10	397,0
2014	310	76	9	395
ECART	-0,96%	2,70%	-10,00%	-0,50%
REPARTITION DU CA	78%	19%	2%	100,00%





Les recettes totales du parc sont en diminution de 0,2 % selon le détail suivant :

- Horaires : - 0,9 % par rapport à n-1,
- Abonnés : +2,3 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : -5.2 % par rapport à n-1.

EVOLUTION DU TICKET MOYEN (EN EUROS TTC)

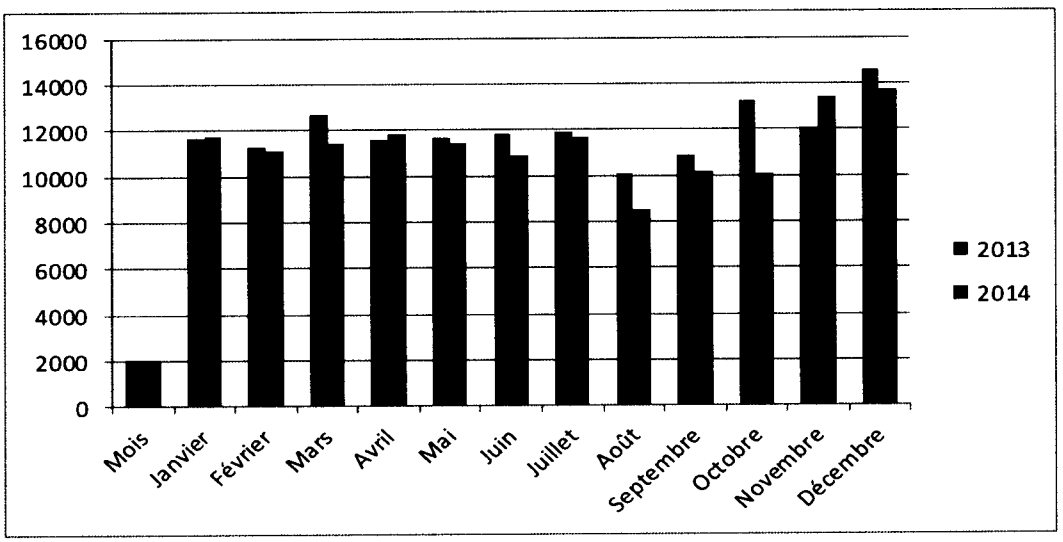
2013	2014	% d'évolution
2,61 €	2,74 €	4,74%

Le ticket moyen est en augmentation de 4,74%.

[redacted]

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DE L'OUVRAGE

Mois	2013	2014	EVOLUTION
Janvier	11 652	11 770	1,01%
Février	11 256	11 097	-1,41%
Mars	12 666	11 460	-9,52%
Avril	11 560	11 854	2,54%
Mai	11 712	11 464	-2,12%
Juin	11 819	10 908	-7,71%
Juillet	11 915	11 652	-2,21%
Août	10 083	8 519	-15,51%
Septembre	10 885	10 171	-6,56%
Octobre	13 246	10 119	-23,61%
Novembre	12 088	13 448	11,25%
Décembre	14 630	13 766	-5,91%
Total	**143 512**	**136 228**	**-5,08%**



La fréquentation horaire est en baisse de 5,08% par rapport à l'exercice 2013.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING SAINT-PIERRE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2013	2014	ECART N-1
Janvier	[illegible]	[illegible]	0,00%
Février	93	96	3,13%
Mars	96	97	1,03%
Avril	96	96	0,00%
Mai	95	98	3,06%
Juin	93	97	4,12%
Juillet	95	98	3,06%
Août	94	97	3,09%
Septembre	94	99	5,05%
Octobre	94	106	11,32%
Novembre	94	107	12,15%
Décembre	94	105	10,48%
Total	94	99	4,88%

RECETTES ABONNES DU PARKING SAINT-PIERRE TTC :

Mois	2013	2014	Evolution %
Janvier	[illegible]	[illegible]	5,35%
Février	[illegible]	[illegible]	0,01%
Mars	[illegible]	[illegible]	-0,15%
Avril	[illegible]	[illegible]	-0,74%
Mai	[illegible]	[illegible]	-1,38%
Juin	[illegible]	[illegible]	-2,13%
Juillet	[illegible]	[illegible]	1,13%
Août	[illegible]	[illegible]	3,49%
Septembre	[illegible]	[illegible]	8,83%
Octobre	[illegible]	[illegible]	4,14%
Novembre	[illegible]	[illegible]	6,65%
Décembre	[illegible]	[illegible]	7,03%
TOTAL	**88 469 €**	**90 795 €**	2,63%

Le nombre d'abonnements souscrit pour ce parc est en hausse de 4,88%, ce qui fait que la recette abonnement augmente de 2,63%.

[redacted]

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2014
Horaires parcs	319 883
Abonnés parcs	75 602
Voirie	
Garantie de recettes villes	
Prestation de services	
Activité de Contrôle	
Appels de charges amodiataires	
Activités annexes	10 680
Sous Total Chiffre d'Affaires	406 165
Subventions d'exploitation	
Autres Produits	84
Sous Total Autres Produits	84
Total Produits d'Exploitation	**406 249**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-120 617
Personnel Contrat à Durée Determinée	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 863
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-3 495
Prestations de Nettoyage	
Prestations de Gardiennage	
Sous Total Frais de Personnel	-125 976
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-14 362
Entretien : Contrats	-11 979
Electricité, Fluides	-8 780
Autres Prestations Sous Traitées	
Frais de Télécommunication	-2 889
Location Matériel d'Exploitation	-43
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-38 054
Actions Commerciales	-1 541
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-3 220
Frais Administratifs et Divers	-1 120
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-5 880
Total Charges Directes d'Exploitation	**-169 910**
Police d'Assurances	-2 854
Sinistres	-4 137
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-2 412
Redevances Aux Concédants	-16 954
Taxes et Versements Assimilés	-10 451
Autres Charges et Provisions Courantes	
Charges de Gros Entretien	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-10 602
Frais Généraux Siège	-26 098
Total Autres Charges d'Exploitation	-73 508
Total Autres Charges d'Exploitation	**-73 508**
Total Charges d'Exploitation	**-243 418**
Autres Charges Non Courantes	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-37 254
Autres Provisions Non Courantes	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-37 254
Total Charges Non Courantes	**-37 254**
EBIT	**125 577**
Frais Financiers	-5 752
Total Frais Financiers	-5 752
Total Frais Financiers	**-5 752**
Resultat Net avant Impot Parc	**119 825**

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2014 H.T	Dotations 2014	cumul dotations 2014	VNC 31/12/2014
BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	183 446,99	11 535,69	157 777,10	25 669,89
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	253 773,46	24 322,55	185 865,53	67 907,93
BIENS DE RETOUR	3 029 405,91	35 858,24	2 935 828,09	93 577,82
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	21 160,78	1 395,89	11 821,28	9 339,50
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	216,32	0,00	216,32	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
BIENS DE REPRISE*	21 377,10	1 395,89	12 037,60	9 339,50
TOTAL Clermont-Ferrand Saint-Pierre	3 050 783,02	37 254,13	2 947 865,69	102 917,32

quote part des actifs immobilisés détenus par VINCI Park Services

en euros H.T.	2014
Immobilisations valeur Comptable Brute	3 050 783
Immobilisations valeur comptable nette	102 917
Immobilisation en cours	44 782
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**-30 176**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2014	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2014
14/06/1985	BIENS REMIS PAR LA VILLE	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLES	2 592 185,46	0,00	2 592 185,46	0,00
20/11/2001	MTL PEAGE CLERMONT ST PIERRE	76 102,55	0,00	76 102,55	0,00
30/11/2001	cablage mtl peage st pierre	9 146,94	0,00	9 146,94	0,00
01/01/2004	PROJECTEUR SON/AMPLI	1 865,46	124,36	1 367,96	497,50
30/09/2004	ADAPT.MAT.PEAGE CARTE TOTAL	2 511,12	187,32	2 511,12	0,00
31/07/2005	POMPE	2 980,00	0,00	2 980,00	0,00
01/12/2006	MIGRATION CB 5 / EMV MONEO	20 263,62	0,00	20 263,62	0,00
22/01/2007	MIGRATION MATERIEL DE PEAGE	29 147,60	2 914,76	23 150,38	5 997,22
30/04/2007	INSTALLATION TELEPHONIQUE	3 200,00	213,33	1 637,09	1 562,91
02/07/2007	BORNE PASSAGE CABLE	696,00	46,40	348,06	347,94
02/10/2008	INTERPHONIE SAINT PIERRE	9 745,00	649,67	4 059,55	5 685,45
15/12/2009	PHONIE SAE	832,00	55,47	314,88	517,12
23/12/2009	POMPE DE RELEVAGE	6 567,09	820,89	4 104,45	2 462,64
30/04/2011	CAMERA	507,20	63,40	232,93	274,27
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES	15 107,02	3 021,40	3 526,35	11 580,67
01/11/2013	MIGRATION DES FLUX MONETIQUES SOUS IP	4 775,39	955,08	1 114,70	3 660,69
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		2 483,61	6 916,52	-6 916,52
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	183 446,99	11 535,69	157 777,10	25 669,89
01/10/1998	TELEJALONNEMENT	13 925,04	0,00	13 925,04	0,00
30/06/2003	CREATION NOUVEAU BUREAU	567,35	0,00	567,35	0,00
31/07/2003	CREATION NOUVEAU BUREAU	126,30	0,00	126,30	0,00
12/08/2003	CLIMATISATION BUREAU PARC	3 102,04	0,00	3 102,04	0,00
31/08/2003	REALISATION ACCUEIL ST PIERRE	854,51	0,00	854,51	0,00
31/08/2003	RENOVATION PARC ST PIERRE	43 908,92	0,00	43 908,92	0,00
31/08/2003	CREATION ACCUEIL	1 537,03	0,00	1 537,03	0,00
19/09/2003	CREATION ACCUEIL	183,59	0,00	183,59	0,00
20/10/2003	AMENAGEMENT BUREAU ST PIERRE	289,85	0,00	289,85	0,00
03/11/2003	VENTILATION BUREAU ST PIERRE	237,41	0,00	237,41	0,00
11/03/2004	RENOVAT.CARRELAGE ESCALIER	14 534,80	277,99	14 534,80	0,00
25/04/2007	TREMIE ACCES PARKING	43 672,80	4 367,28	33 574,21	10 098,59
30/04/2007	TREMIE D'ACCES PARKING	11 802,00	1 180,20	9 056,82	2 745,18
13/08/2007	PANNEAUX LUMINEUX VINCI	2 850,00	285,00	2 105,10	744,90
30/09/2007	TREMIE ACCES PARKING	13 139,00	1 313,90	9 532,07	3 606,93
31/10/2007	DRAPEAU SIGNALETIQUE	7 744,00	774,40	5 552,34	2 191,66
23/07/2008	EVIER SAINT PIERRE	1 185,50	118,55	763,77	421,73
28/05/2009	ST PIERRE ASC GAILLARD	6 046,00	201,51	1 127,91	4 918,09
28/05/2009	ST PIERRE ASC MUSEE	5 560,00	185,31	1 037,23	4 522,77
29/01/2010	CHANGEMENT ECLAIRAGE	30 576,56	3 057,66	15 053,74	15 522,82
18/02/2011	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INCENDIE	4 304,75	286,98	1 110,18	3 194,57
28/07/2011	PANNEAU D'IDENDIFICATION LUMINEUX	1 374,00	137,40	471,30	902,70
31/08/2011	DETECTION INCENDIE CHANG.SUITE COM.SECUR	5 300,00	353,33	1 179,06	4 120,94
02/03/2012	CLIMATISEUR CONSOLE A L'ACCUEIL	3 222,00	322,20	912,90	2 309,10
01/11/2013	RACCORDEMENT ELECTRIQUES SAE	2 154,92	215,49	251,50	1 903,42
01/01/2014	2 PORTES GARAGES	13 980,00	932,00	932,00	13 048,00
01/01/2014	MISE EN PEINTURE DE DEUX CAGES ESCALIERS	9 600,00	640,00	640,00	8 960,00
01/12/2014	ASC GAILLARD TX AMENAGEMENT	5 997,39	19,72	19,72	5 977,67
01/12/2014	ASC MUSEE TX AMENAGEMENT	5 997,70	19,72	19,72	5 977,98
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		9 633,91	23 259,12	-23 259,12
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	253 773,46	24 322,55	185 865,53	67 907,93
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***3 029 405,91***	***35 858,24***	***2 935 828,09***	***93 577,82***
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 800,00	0,00	2 800,00	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
12/11/2001	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	846,83	787,86
01/01/2013	ZXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	2 137,90	8 551,64
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 160,78**	**1 395,89**	**11 821,28**	**9 339,50**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 377,10**	**1 395,89**	**12 037,60**	**9 339,50**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***21 377,10***	***1 395,89***	***12 037,60***	***9 339,50***
TOTAL	**630006 Clermont-Ferrand Saint-Pierre**	**3 050 783,02**	**37 254,13**	**2 947 865,69**	**102 917,32**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
Pupitre d'exploitation		X	X	Aucune utilité de ce matériel depuis la mise en place du système de gestion PARKEON avec renvois des commandes dans un nouveau coffret.

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails	X			Portails entrée + sortie remplacés en 2013
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	X			
Ventilation	X			
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture			X	Problème de fuite dans cages d'escaliers
Peinture de l'ouvrage	X			
Local Transformateur	Sans objet			

[redacted]

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

Libellé	2014 Montant Investissement	2014 Montant Gros Entretien	Fournisseur
Rénovation ascenseurs	11 295,00 €	-	ORONA
TOTAUX	11 295,00 €	- €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	2	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	6	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	2	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	12	OUI	1
Sonorisation	VINCI		1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2015		
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien
Changement des panneaux de l'ascenseur suite à du vandalisme	2 250,00 €	
Mise aux normes PMR pour les portes d'évacuation	15 000,00 €	
Mise en place des nez de marches et podotactiles	3 750,00 €	
Mise en place des peintures au sol et murales spécifique PMR	4 000,00 €	
traitement des fissures et infiltrations	5 625,00 €	
TOTAUX	30 625,00 €	- €

Commentaire :
Les travaux d'accessibilité PMR sont en cours de réalisation.

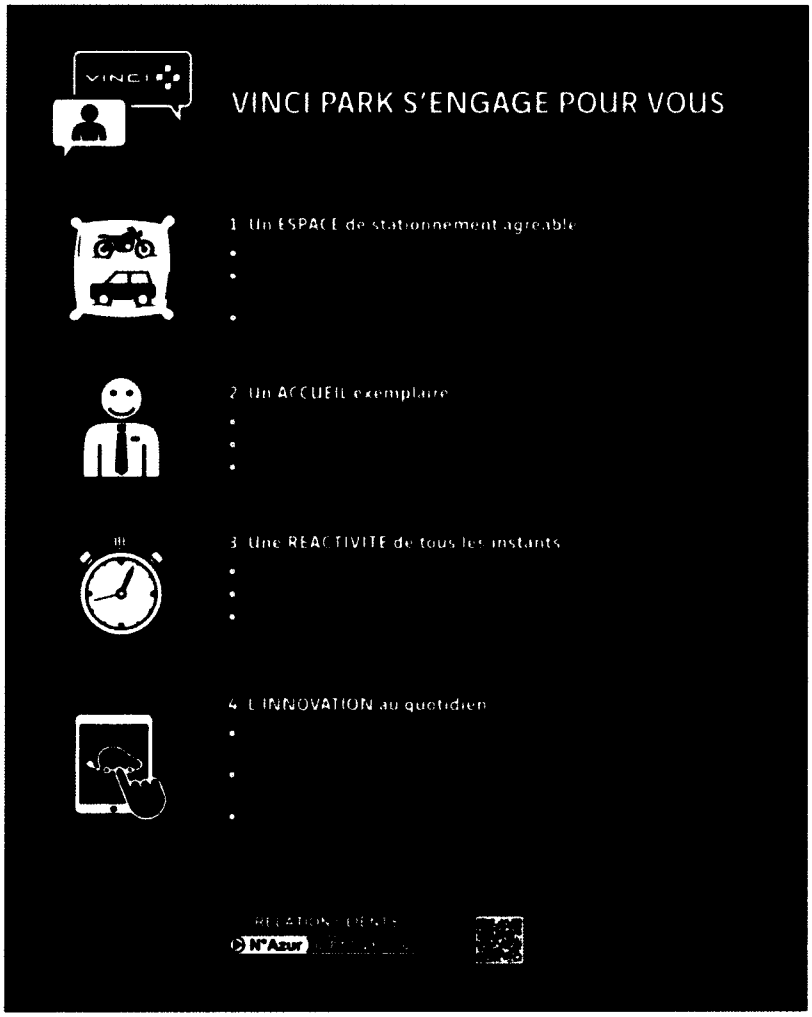
4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. CHARTE D'ENGAGEMENTS

Parce que nos clients sont notre priorité et que la qualité du service rendu et votre satisfaction sont depuis toujours notre objectif prioritaire, VINCI Park a défini des engagements clairs pour préserver votre bien être. Aujourd'hui, VINCI Park lance une nouvelle charte d'engagements, intitulée « VINCI Park s'engage pour vous».
Cette charte repose sur 4 fondamentaux :

- Capitaliser sur la promesse client de VINCI Park. Ce sont les grands thèmes qui font l'engagement et la qualité de nos parkings au quotidien : sécurité, propreté, qualité de l'accueil, identité sensorielle comme la radio VINCI Park, l'Eau de VINCI...
- Compléter cette promesse par des engagements liés à l'innovation, aux nouvelles technologies et aux services à la mobilité,
- Gagner en lisibilité et en compréhension, avec 4 grandes séquences facilement mémorisables pour tous les utilisateurs des parkings VINCI Park, ainsi que des pictogrammes associés comme autant de marqueurs visuels.
- Faire de cette charte un outil de travail et un outil qui engage tous les collaborateurs de VINCI Park.

VINCI PARK



4.2. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.
Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...).
Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 07h30 à 21h30 du Lundi au Samedi pour le parking VERCINGETORIX, de 09h00 à 19h00 les lundi et Samedi et de 07h15 à 19h45 du Mardi au Vendredi pour le parking SAINT-PIERRE, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social ...),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participé à la protection du patrimoine, ...),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche...),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique...). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisé mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.
L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier...). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux...) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, VINCI Park mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

[redacted]

4.4. FORMATION DU PERSONNEL

L'ÉCOLE | VINCI PARK
L'ÉCOLE DE COMMERCE DU STATIONNEMENT

Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement





4.5. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.5.1. DIFFERENTES CARTES

- **« LA CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO VINCI Park et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	73	81	5830



4.5.2. OPERATIONS COMMERCIALES - COMMUNICATION

Street Marketing

Pour faire vivre le parc et renforcer sa notoriété, VINCI Park a déployé des offres commerciales à destination de futurs abonnés. Nous proposons une « offre découverte », qui permet de bénéficier d'un mois gratuit dès l'achat de deux mois d'abonnement, sur présentation du flyer que nous distribuons sur des zones cibles dans la zone d'influence de chacun des parkings.

Partenariats:

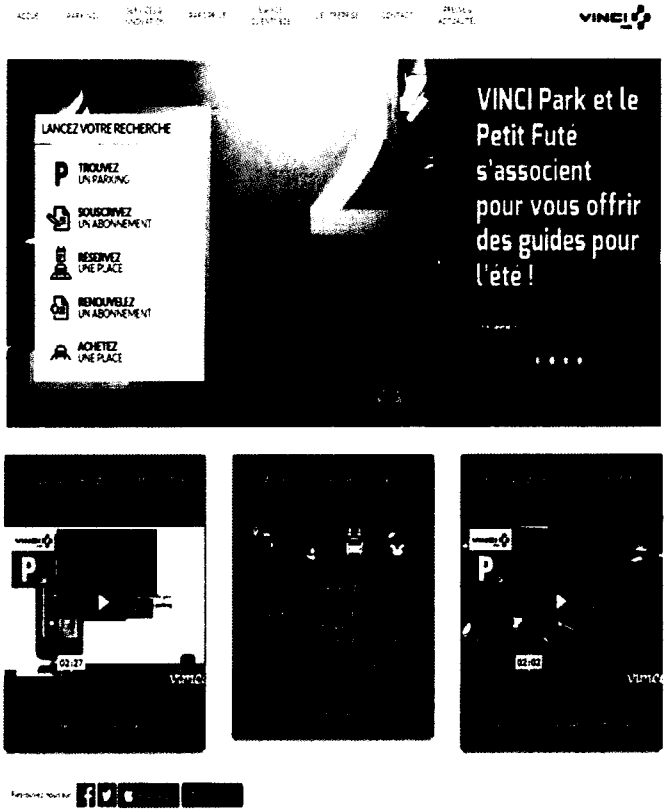
- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, VINCI Park a développé des services innovants pour se :

- **Chercher ou se garer,**
- **Connaitre les Bons Plans à proximité du Parking,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

My VINCI Park sur Internet ou sur Smartphone permet de faire cela :

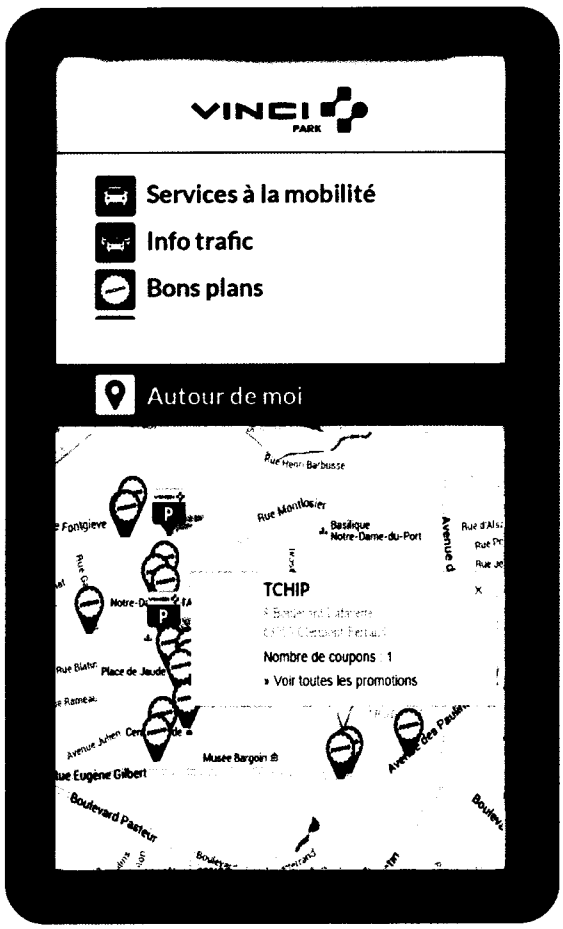




Bons Plans

Une recherche sur la ville donne les bons plans suivants. Les coupons de réduction sont mis en ligne directement par les commerçants.

Exemple d'affichage de bons plans avec le coupon de réduction associé :

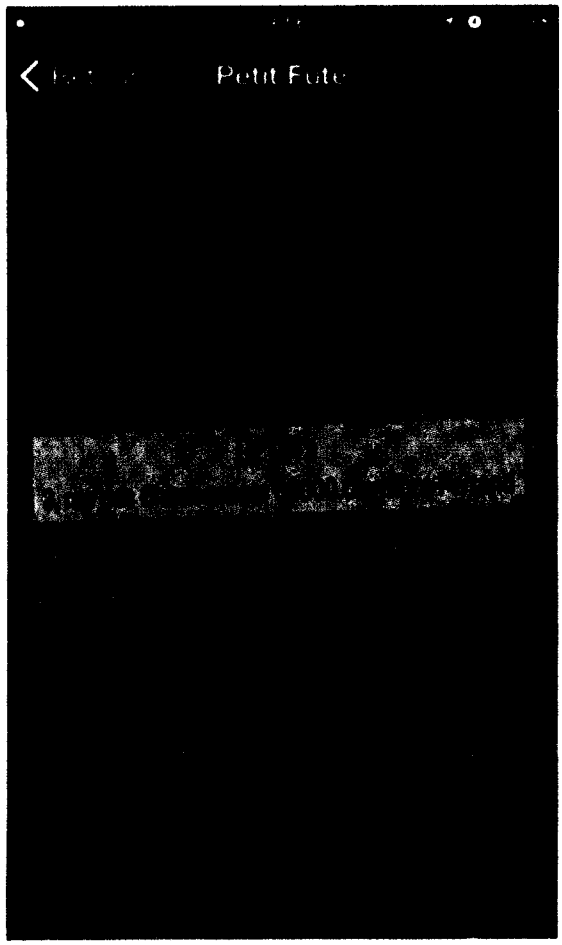


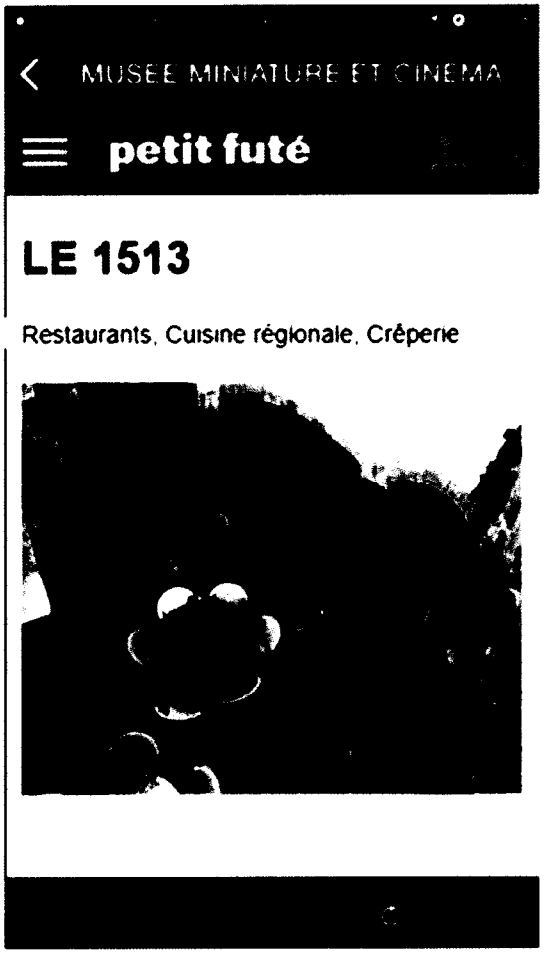


Petit Futé

Une recherche sur la ville extrait les informations du Petit Futé

Exemple d'affichage d'une activité culturelle :





5. CONCLUSION

La baisse de 5,08% de la fréquentation horaire est liée à la diminution de l'activité des commerces situés aux alentours du parking.

Notre volonté est de faire évoluer ce parc pour satisfaire à l'attente de nos clients et la stratégie de développement de la ville de Clermont-Ferrand.

Cette année encore, une animation culturelle avec l'opération « Poésie en sous-sol » en partenariat du printemps des poètes a rencontré un vif succès.

VINCI Park est soucieux de l' importance à répondre à la demande des clients de manière qualitative par des prestations d'accueil, de services et d'entretien des parcs de haut niveau.

Nous demeurons un vecteur actif du cœur de ville et sommes attentifs aux événements et opérations effectués en centre-ville.



ANNEXE

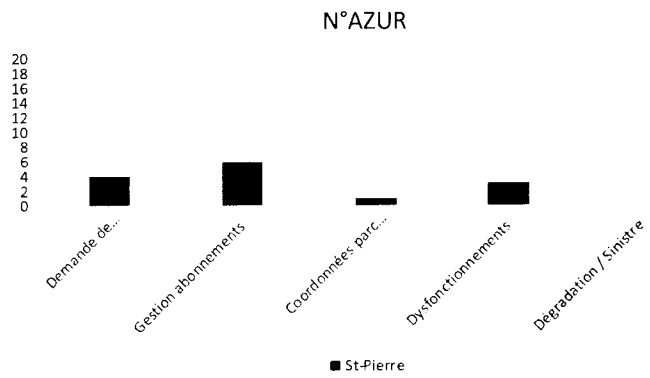
ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2014

Saint-Pierre

Nombre total appels : **14**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre
St-Pierre	4	6	1	3	0



ANNEXE 2 BILAN 2014

[redacted]

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 6

Adresse de l'entreprise 0061 avenue Jules Quentin 92000 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30062014 Net 3	N-1 31122013 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 827 201	AG	6 303 681	523 519	605 556
		Fonds commercial (1)	AH	951 879	AI	778 810	173 069	224 989
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	72 347	AM		72 347	64 443
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 092 087	73 145	84 934
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	48 147	3 965	5 147
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 637	AU	6 637		
		Immobilisations en cours	AV	12 257	AW		12 257	12 257
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	67 382	CV		67 382	67 382
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	15	BG		15	15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	9 155 067	BK	8 229 365	925 702	1 064 726
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	77 903	BW		77 903	65 522
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	74 517	BY		74 517	40 385
		Autres créances (3)	BZ	221 480	CA		221 480	181 204
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	124 591	CG		124 591	94 263
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	498 494	CK		498 494	381 375
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 653 561	1A	8 229 365	1 424 196	1 446 101

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 048	3 048
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	489	489
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	406 814	149 066
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	83 488	257 747
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	493 843	410 354
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 727	18 377
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 524	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	318 942	194 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	73 491	43 993
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	61 650	51 852
	Autres dettes	EA	412 848	698 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	57 405	25 368
	TOTAL (IV)	EC	930 353	1 035 747
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 424 196	1 446 101

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	928 828	1 032 698
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	868 308	FH		FI	868 308	1 716 233
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	868 308	FK		FL	868 308	1 716 233
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	72 934	11 200
	Autres produits (1) (11)					FQ		61
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	941 242	1 727 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	545 440	848 364
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 480	77 762
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 161	219 830
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	23 774	44 775
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	722 855	1 190 732
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	218 386	536 762
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		7 956
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 828	1 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 828	9 706
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 662	7 855
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 662	7 855
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	166	1 851
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	218 553	538 614

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	60 649	103 841
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	60 649	103 841
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(60 649)	(103 841)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 415	177 025
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	943 071	1 737 202
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	859 583	1 479 454
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	83 488	257 747
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 828	9 664
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 316	5 879
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	72 934	9 678
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
DOTATIONS AUX PROVISIONS : MALI FUSION	51 920	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMMOB. INCORPORELLES : IMPAIRMENTS	8 729	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	7 811 642	KE		KF	39 786
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	650 407	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	514 825	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	52 113	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 637	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	12 257	LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	1 236 241	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	67 382	8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	15	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	67 397	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9 115 281	ØH		ØJ	39 786

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	7 851 428	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	650 407	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	514 825	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	52 113	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 637	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	12 257	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 236 241	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	67 382	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	15	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	67 397	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	9 155 067	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	6 189 762	PF	105 189	PG		PH	6 294 952
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	618 243	PN	7 886	PO		PQ	626 129
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	462 055	PW	3 903	PX		PY	465 958
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 965	QA	1 181	QB		QC	48 147
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 637	QM		QN		QO	6 637
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 133 901	QV	12 971	QW		QX	1 146 872
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	7 323 664	ØP	118 161	ØQ		ØR	7 441 825

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A	726 890	6B	60 649	6C		6D	787 539	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	726 890	TY	60 649	TZ		UA	787 539	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	726 890	UB	60 649	UC		UD	787 539	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	60 649	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	74 517		74 517			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	14 098		14 098			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	63 262		63 262			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	12 639		12 639			
	Groupe et associés (2)	VC	116 639		116 639			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 841		14 841			
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX	VT	296 013	VU	296 013	VV		
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3	3		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 724	3 724		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	318 942	318 942		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 396	1 396		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 522	14 522		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	57 573	57 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	61 650	61 650		
Groupe et associés (2)		VI	323 372	323 372		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	89 475	89 475		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	57 405	57 405		
TOTAUX		VY	928 828	VZ 928 828		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 626			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

cerfa N° 10937*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 06

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent * 06

Numéro SIRET * 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 5 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2014

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 930 241	AG	6 411 888	518 353
	Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	830 732	121 148
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	88 930	AM		88 930
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 165 233	AQ	1 104 072	61 161
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 113	AS	49 353	2 760
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 638	AU	6 638	0
	Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	67 382	CV	66 000	1 382
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	15	BG		15
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 274 689	BK	8 468 683	806 007
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	117 497	BW		117 497
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	50 596	BY		50 596
	Autres créances (3)	BZ	184 393	CA		184 393
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	48 898	CG		48 898
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	401 384	CK		401 384
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 676 073	1A	8 468 683	1 207 391

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedThan (2015) V15.04

cerfa N° 10938*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne)				Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	490 303
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	67 410
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	561 253
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	181 956
	Dettes fiscales et sociales		DY	33 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	91 626
	Autres dettes		EA	301 346
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	33 825
	TOTAL (IV)		EC	646 138
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 207 391
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont **Réserve spéciale de réévaluation (1959)**		1C	
	Ecart de réévaluation libre		1D	
	Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	643 089
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10167*19

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2015

Désignation de l'entreprise: SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

1 er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

			Exercice N				
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	0	FB		FC	0
	Production vendue biens *	FD		PE		FF	
	Production vendue services *	FG	894 573	FH		FI	894 573
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	894 573	FK		FL	894 573
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					PO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 149
	Autres produits (1) (11)					FQ	259
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	895 982
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	438 035
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 580
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	121 396
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	23 841
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	620 852
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	275 130
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	587
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	66 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 419
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	67 419
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-66 832
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	208 298

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright Red Titan (2015) V15.01

cerfa N° 10947*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	51 921
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 921
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-51 921
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	88 967
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	896 568
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	829 159
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	67 410

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	587
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 398
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 149
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Dotations aux provisions Mali Fusion	51 921	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2016) V15.01

cerfa N° 10169*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	7 851 429	KE		KF	127 526	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ	650 407	KK		KL	0	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)	KP	514 826	KQ		KR	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	52 113	KT		KU	0	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	6 638	LC		LD	0	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	12 258	LI		LJ	0	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	1 236 242	LO		LP	0	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	67 382	8V		8W	0	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	15	1U		1V	0	
	TOTAL IV	LQ	67 397	LR		LS	0	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	9 155 068	ØH		ØJ	127 526	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	7 904	LV	LW	7 971 050	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	650 407	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	514 826	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	52 113	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	6 638	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	0	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	12 258	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	NH	1 236 242	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	67 382	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	15	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	67 397	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	7 904	ØK	ØL	9 274 689	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.01

cerfa N° 10172*19
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFIP N° 2055 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant [X]*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	6 294 953	PF	106 206	PG		PH	6 403 159	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM	626 129	PN	8 017	PO		PQ	634 146	
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	465 958	PW	3 968	PX		PY	469 926	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	48 148	QA	1 206	QB		QC	49 353	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 638	QM	0	QN		QO	6 638	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR	0	QS		QT	0	
TOTAL III	QU	1 146 873	QV	13 190	QW		QX	1 160 063	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	7 441 826	ØP	121 396	ØQ		ØR	7 563 222	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages réoup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan (2075) V15.01

cerfa N° 10943*17
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2015

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	787 540	6B	51 922	6C		6D	839 461
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F	0	6G		6H	0
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	66 000	9W		9X	66 000
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	787 540	TY	117 922	TZ		UA	905 461
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	787 540	UB	117 922	UC		UD	905 461
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	0	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	66 000	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	51 921	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copyright RedTitan (2015) V15.02

cerfa N° 10950*17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐*

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	15	UR	15	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50 596		50 596		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	45 807		45 807		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 066		1 066		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	9 782		9 782		
	Groupe et associés (2)	VC	117 274		117 274		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 464		10 464		
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	235 004	VU	235 004	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	762	762		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	181 956	181 956		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 291	7 291		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 283	26 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	91 626	91 626		
Groupe et associés (2)		VI	190 284	190 284		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	111 062	111 062		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	33 825	33 825		
TOTAUX		VY	643 089	VZ 643 089		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 728			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright RedThan (2015) V16.01